



HAL
open science

La transition agroécologique en Nouvelle-Aquitaine : le rôle des intercommunalités

Myrtille Schlur

► **To cite this version:**

Myrtille Schlur. La transition agroécologique en Nouvelle-Aquitaine : le rôle des intercommunalités. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-04356376

HAL Id: dumas-04356376

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04356376>

Submitted on 20 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

MEMOIRE DE MASTER 1

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

1.1. Département de Géographie-Aménagement

Laboratoire TREE – UMR 6031 – CNRS/UPPA

Myrtille SCHLUR

Sous la direction de Marion CHARBONNEAU et Marjolaine HUGUET

LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE : LE ROLE DES INTERCOMMUNALITES

Année universitaire 2021-2022

Master 1

Mention Géographie – Aménagement – Environnement – Développement (GAED)

Parcours « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)



MEMOIRE DE MASTER 1

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

1.2. Département de Géographie-Aménagement

Laboratoire TREE – UMR 6031 – CNRS/UPPA

Myrtille SCHLUR

Sous la direction de Marion CHARBONNEAU et Marjolaine HUGUET

LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE EN
NOUVELLE-AQUITAINE : LE ROLE DES
INTERCOMMUNALITES

Année universitaire 2021-2022

Master 1

Mention Géographie – Aménagement – Environnement – Développement (GAED)

Parcours « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)

Stage de 5 mois (du 04/04/2022 au 29/08/2022)

Structure d'accueil du stage et nom du service :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoire TREE
(UMR 6031 – CNRS/UPPA)

Adresse : Avenue de l'Université, 64000 PAU

Maître du stage : Marion CHARBONNEAU, maître de
conférence, Université de Pau et des Pays de l'Adour



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de mon stage et m'ont aidée et accompagnée lors de la rédaction de ce mémoire.

Je tiens en premier lieu à remercier mes co-directrices de mémoire, Marion CHARBONNEAU et Marjolaine HUGUET pour leurs précieux conseils, leur patience et leur disponibilité à toutes les étapes de mon stage et de la rédaction de ce mémoire.

Je tiens ensuite à remercier l'ensemble des membres du projet de recherche TAETERR-NA qui ont suivi la progression de mon travail et de ma réflexion avec attention et bienveillance, en particulier Delphine MONTAGNE et Gaëlle DELETRAZ pour leur disponibilité et leurs enseignements.

Enfin je témoigne ma gratitude aux personnes suivantes pour leur présence lors de la rédaction de ce mémoire :

Claire, Magali, Benjamin et Marc pour leur bonne humeur, la richesse de leurs discussions et leur soutien quotidien ;

Bertrand pour nous avoir accueillis dans un environnement de travail bienveillant ;

Ma famille pour son soutien et pour l'intérêt qu'elle porte à mes projets.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|--------------------|--|
| AAC | Aire d'Alimentation et de Captage d'eau |
| AB | Agriculture Biologique |
| CA | Communauté d'agglomération |
| CC | Communauté de communes |
| CESER | Conseil Economique Social et Environnemental Régional |
| CU | Communauté urbaine |
| DDT(M) | Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) |
| DRAAF | Directions Régionales de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt |
| EPCI | Établissements Publics de Coopération Intercommunale |
| GEMAPI | Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations |
| HVE | Label "Haute Valeur Environnementale" |
| LAAAF | Loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt |
| MAB16 | Maison de l'Agriculture Biologique de Charente (16) |
| PAC | Politique Agricole Commune |
| PAEC | Projets Agri-Environnementaux et Climatiques |
| PAT | Projets Alimentaires Territoriaux |
| PCAET | Plan Climat Air Energie Territorial |
| PEAN (ou PENAP) | Protection des Espaces Agricoles ou Naturels (Périurbains) |
| PETR | Pôles d'Équilibre Territorial et Rural |
| PLU(i) | Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) |
| PN | Parc National |
| PNR | Parc Naturel Régional |
| SAFER | Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural |
| SAU | Surface Agricole Utile |
| SCoT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| ZAP | Zone Agricole Protégée |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| REMERCIEMENTS | 5 |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 6 |
| SOMMAIRE | 7 |
| INTRODUCTION | 8 |
| PARTIE 1 : METHODE DE COMPARAISON DES POLITIQUES INTERCOMMUNALES..... | 15 |
| PARTIE 2 : DES DISCOURS MULTIDIMENSIONNELS SUR L'AGRICULTURE PORTES PAR LES INTERCOMMUNALITES DE NOUVELLE-AQUITAINE | 35 |
| PARTIE 3 : DES DISCOURS AUX ACTIONS, EVALUER L'ENGAGEMENT DES INTERCOMMUNALITES DE NOUVELLE-AQUITAINE DANS LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE | 70 |
| CONCLUSION..... | 93 |
| BIBLIOGRAPHIE | 96 |
| LISTE DES SITES INTERNET DES INTERCOMMUNALITES CONSULTES | 110 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 100 |
| TABLE DES CARTES | 101 |
| ANNEXES | 103 |
| TABLE DES MATIERES..... | 123 |
| RESUME : | 125 |
| MOTS-CLES..... | 126 |

INTRODUCTION

Dans un contexte de changements globaux¹, l'évolution du secteur agricole constitue un enjeu majeur. Sa fonction principale d'alimentation de la population a conduit à la création d'un modèle de production et de commercialisation aujourd'hui controversé en raison de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. Le modèle issu de la deuxième révolution agricole, basé notamment sur la mécanisation intensive, l'agrandissement et la spécialisation des exploitations, la sélection des espèces, l'irrigation et l'utilisation massive d'intrants a significativement contribué aux émissions de gaz à effet de serre et à l'érosion de la biodiversité (Mazoyer & Roudart, 2002). L'installation de ce modèle s'est accompagnée d'une forte dynamique d'urbanisation et de déploiement de la consommation de masse qui s'est traduite par une artificialisation massive des sols et un bouleversement des rapports de la société à la nature. Les conséquences sont d'ordre environnementales mais également sociales. L'activité agricole en France est en déclin et le manque d'attractivité de la profession fait du renouvellement des exploitations un enjeu majeur.

Face à ce constat, les réflexions se multiplient autour de l'émergence de nouvelles formes d'agriculture alternatives dont les pratiques seraient respectueuses de l'environnement, notamment de la biodiversité et qui permettraient aux producteurs de gagner en autonomie et libre arbitre sur leur exploitation. Dans ce contexte, l'agroécologie s'est affirmée au cours du XX^e siècle comme un modèle à privilégier. Cette notion permet une approche multidimensionnelle de l'agriculture en prenant en compte « *la dimension écologique et environnementale, en prônant par exemple la limitation du recours aux intrants de synthèse (pesticides, etc.) ; la dimension socio-économique, en insistant sur la nécessité de revoir les modes de distribution et d'échanges ; la dimension humaniste, en repensant en particulier les rapports homme-nature* » (Frère, 2017 in Hervé *et al.*, 2021). L'agroécologie c'est aussi un mouvement qui se structure autour de ces objectifs en tant

¹ Les changements globaux renvoient à des phénomènes d'ampleur mondiale causés par l'atteinte des limites planétaires des ressources naturelles (Rockström *et al.*, 2009). L'augmentation de la production agricole au cours du XX^e siècle a notamment contribué à « *la déforestation et la perturbation du cycle de l'eau douce dans de nombreuses régions, le renforcement de l'effet de serre, l'accumulation de pesticides dans le cycle du vivant et, enfin, le dérèglement des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore — avec leurs cortèges de pollutions des sols et des milieux aquatiques* » (Boutaud & Gondran, 2020).

que discipline scientifique, ensemble de pratiques et mouvement social et politique (Wezel *et al.*, 2009). L'adaptation des pratiques agricoles pour répondre aux enjeux actuels de résilience et d'alimentation d'une population croissante nécessite des connaissances scientifiques (biologiques et agronomiques) et pratiques (liées aux savoirs des agriculteurs) qui doivent s'accompagner d'un portage politique capable d'accompagner et de réguler le nouveau modèle en place (Reboud & Hainzelin, 2017a).

L'avènement d'un nouveau modèle agricole est en effet conditionné par l'engagement des acteurs du monde agricole et des consommateurs, mais l'accompagnement par les politiques publiques est également nécessaire pour en asseoir la légitimité, impulser de nouvelles pratiques et assurer leur longévité. La France a fait figure de précurseur en la matière lorsque le ministre de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt, Stéphane Le Foll, a fait de l'agroécologie le fer de lance de la politique agricole nationale dans la loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (LAAAF) de 2014. En France, les questions agricoles sont traitées par les services déconcentrés de l'État : les Directions Régionales de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (DRAAF) à l'échelle régionale et les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) (DDT(M)) à l'échelle départementale. Lors des actes successifs de décentralisation, les collectivités territoriales n'ont jamais hérité d'une compétence « agriculture ». Les collectivités désireuses de s'investir dans une politique agricole sur leur territoire sont donc contraintes de mobiliser d'autres compétences en lien indirect avec l'agriculture comme la protection de l'environnement et du cadre de vie, le développement économique, l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau ou encore d'infrastructures (abattoirs, légumeries, cuisines communautaires, etc.). L'engagement des collectivités territoriales sur les questions agricoles est donc fondé sur la volonté politique des élus et peut prendre des formes variées en fonction des portes d'entrées sélectionnées.

Depuis le début des années 2010, la Région Nouvelle-Aquitaine porte des réflexions autour des questions environnementales afin de proposer un plan d'action en faveur de la transition écologique sur le territoire, à destination et avec la participation de l'ensemble des acteurs du territoire néo-aquitain. Plusieurs programmes de recherche autour des questions climatiques (Acclimaterra) et de biodiversité (Ecobiose) et le travail de co-construction avec l'ensemble des acteurs a abouti à la feuille de route Neo Terra en 2019 structurée autour de onze axes de travail déclinés en objectifs précis. Le deuxième axe

Neo Terra, intitulé « *Accélérer et accompagner la transition agroécologique* » a pour ambition d'accompagner les agriculteurs dans le changement de pratiques afin d'atteindre les objectifs fixés, parmi lesquels la sortie des pesticides de synthèse en 2030, atteindre les 80% d'exploitations certifiées bio, Haute Valeur Environnementale (HVE) ou autre démarche à l'horizon 2030 (Région Nouvelle-Aquitaine, 2019). Dans ce contexte, le projet de recherche TAETERR-NA, « Ancrer la Transition AgroEcologique dans les Territoires de Nouvelle-Aquitaine », financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, a pour objectif d'étudier « *l'ancrage dans les territoires d'une transition agroécologique cherchant à articuler production et biodiversité* » en examinant « *les ressorts territoriaux de la mise en place de projets agroécologiques coopératifs sur le territoire* » (Charbonneau, 2021). Le projet s'articule autour de trois tâches : la première, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, cherche à recenser les initiatives collectives agroécologiques ; la deuxième, à l'échelle des intercommunalités, étudie la coordination des acteurs autour de la transition agroécologique ; la troisième tâche, à une échelle très locale et individuelle, se focalise sur la perception de la transition agroécologique et des dispositifs existants par les acteurs locaux, notamment les agriculteurs. Afin de préparer la deuxième tâche et la troisième tâche, une étude de l'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans la transition agroécologique a été conduite afin d'identifier les principaux leviers mobilisés et degrés d'engagement et par conséquent des territoires qui mériteraient une approche approfondie.

La montée de l'écologisation de l'agriculture s'est en effet accompagnée d'un processus de territorialisation des politiques agricoles depuis les années 1990 au bénéfice des Régions, qui ont hérité en 2014 de la gestion des fonds européens du second pilier de la PAC, mais également au profit d'un nouvel échelon de politique publique : les structures infra-départementales. Ce sont en effet les structures de ce niveau politique, comme notamment par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ou encore les Parcs Naturels Régionaux (PNR), qui semblent privilégiées pour se saisir des questions agricoles. Cette tendance s'explique par la convergence de deux phénomènes : d'une part l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) souvent portés par ces échelles, et d'autre part, l'émergence des préoccupations autour des problématiques de contamination de l'eau potable (souvent associées aux

pollutions liées aux pratiques agricoles) et l'intérêt croissant pour l'approvisionnement en circuit-courts (qui constitue l'un des objectifs des PAT). Ces outils et thématiques favorisent les approches à une échelle intermédiaire entre la commune et le département, en particulier les groupements de communes, afin d'élargir le périmètre d'intervention tout en conservant une approche précise du territoire. Parmi ces acteurs, les intercommunalités ont gagné en compétences et légitimité depuis le début des années 2000. La place de ces structures dans les territoires a été renforcée par trois lois successives : la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a initié le mouvement, puis la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropole (MAPTAM) du 17 janvier 2014 a assis le pouvoir des intercommunalités au détriment des départements, enfin, la loi pour la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) d'août 2015 a signé l'avènement des EPCI à fiscalité propre en rendant obligatoire l'adhésion des communes à une de ces structures. Outre la pertinence de l'échelle d'étude, l'échelon politique intercommunal, pensé comme un territoire de projet, semble prometteur pour se saisir des questions agricoles et environnementales. En effet, le processus d'affirmation de ces structures intervient en parallèle de la montée en puissance des thématiques liées à l'agriculture dans l'opinion publique et à l'agenda des politiques.

L'intercommunalité est un échelon politique composé de plusieurs communes qui décident de coopérer afin de mettre en œuvre un projet commun. Il s'agit d'établissements publics, par conséquent leur champ d'action est limité aux compétences qui leur sont octroyées par la loi ou déléguées par les communes qui la composent. Il existe deux catégories de coopération intercommunale : la coopération associative et la coopération fédérative. Lorsqu'il s'agit d'une mise en commun de moyens pour la gestion d'un service ou d'un équipement public, la coopération associative est privilégiée. Elle prend la forme d'EPCI dits sans fiscalité propre (tels que les syndicats intercommunaux) créés pour une durée ou une action déterminée et dont les moyens dépendent des contributions des communes membres. La coopération fédérative est choisie lorsque l'objet est de conduire collectivement des projets de développement locaux. Ces EPCI sont dits à fiscalité propre ce qui leur permet de disposer de recettes fiscales directes (Verpeaux *et al.*, 2018). Ces

EPCI prennent la forme de Communautés de Communes (CC), Communautés d'Agglomération (CA), Communautés Urbaines (CU) et Métropoles selon leur population².

Dans ce contexte, il s'agira de s'interroger sur la façon dont les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine se positionnent, par leur mode d'engagement et les instruments qu'elles mobilisent, sur les questions agricoles et environnementales pour impulser ou accompagner la transition agroécologique.

Nous posons l'hypothèse que l'articulation entre les approches et les instruments traduit certains modes, types et degrés d'engagement qui se déclinent différemment à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Il semblerait en effet que les instruments et les approches des intercommunalités en matière de politiques agricoles et *a fortiori* en faveur d'une transition agroécologique soient inégalement déployés en Nouvelle-Aquitaine. Étant donné que l'agriculture ne constitue pas une compétence obligatoire, chaque intercommunalité est libre de choisir la place qu'elle accorde aux questions agricoles dans son projet politique. Le développement économique, l'environnement, l'alimentation, la gestion de l'eau ou encore la santé sont des compétences qui peuvent constituer des portes d'entrée. En outre, il existe une grande diversité d'instruments de politiques publiques disponibles pour intervenir dans ce domaine. De la planification au soutien financier en passant par les actions de communication, le choix des instruments donne des indications sur la façon dont l'intercommunalité souhaite se positionner sur l'échiquier des politiques agricoles. Outre les moyens d'intervention, le degré d'engagement des territoires sur les questions agricoles et en particulier dans la transition agroécologique semble inégal selon les territoires. Les intercommunalités commencent à se saisir des questions agricoles mais leur engagement récent sur ces questions rend difficile leur insertion dans le champ des acteurs classiques de l'agriculture, des filières et des structures para-agricoles chargées depuis le milieu du XX^e siècle du développement agricole. Cette situation questionne leur légitimité et empêche certaines intercommunalités de mettre en œuvre une politique agricole, d'autant plus lorsqu'il s'agit de se positionner en faveur d'un modèle agricole en particulier. Toutefois, certaines intercommunalités

² Pour simplifier la lecture, le terme « intercommunalité » est ici employé en tant que synonyme d'« EPCI à fiscalité propre » et renvoie donc à toutes les formes qu'ils peuvent prendre ; tout en gardant à l'esprit que l'emploi de ce terme conduit à une perte de précision.

développent une politique agricole légitimée au titre de la compétence obligatoire de développement économique, en particulier lorsque le tissu économique du territoire les y incite. En revanche, la construction d'une politique agroécologique, qui suppose une réflexion multidimensionnelle, demande un niveau d'engagement et une volonté politique supplémentaire. La capacité politique, qui peut être définie comme « *la faculté de mobiliser les ressources nécessaires pour effectuer des choix collectifs pertinents et de fixer des orientations stratégiques pour l'allocation de ressources rares à des fins publiques* » (Painter & Pierre, 2005 in Keating, 2020) et qui comprends tant les enjeux d'élaboration des politiques publiques que leur mise en œuvre (Keating, 2020), semble être un élément clé dans l'étude de l'engagement des intercommunalités dans la transition agroécologique.

Nous posons également l'hypothèse que cette palette de mode, types et degrés d'engagement se décline spatialement de façon inégale sur le territoire néo-aquitain. Outre les motivations politiques internes des intercommunalités, des ressorts territoriaux sont susceptibles d'influer sur la politique agricole des intercommunalités. Le système de production dominant, la puissance des filières et le maillage des structures agricoles peuvent avoir un impact sur l'insertion de l'intercommunalité dans le champ des politiques agricoles. Ainsi, selon la combinaison de ces facteurs sur le territoire, les instruments mobilisés, les discours et les modalités d'engagement en faveur d'une transition agroécologique peuvent varier.

Pour examiner ces hypothèses nous avons donc cherché à identifier les instruments mobilisés par les intercommunalités, à caractériser leurs modes d'engagement à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et à les cartographier de façon à identifier les disparités spatiales existantes. Ce travail a été mené en trois étapes. Dans un premier temps, sur la base de la littérature, nous avons établi une liste d'instruments mobilisables par les intercommunalités pour agir sur les questions agricoles. Dans un second temps, les sites des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine ont été explorés de façon à décrire leur organisation et leurs politiques agricoles (instruments mobilisés, objectifs et actions affichées). L'ensemble des données récoltées ont été compilées dans une base de données à l'échelle des intercommunalités. Dans un troisième temps, certaines données statistiques agricoles et socio-économiques ont été compilées de façon à pouvoir décrire le contexte territorial de ces intercommunalités.

La méthodologie déployée sera décrite plus précisément dans la première partie de ce mémoire. La deuxième sera consacrée à la description de la palette des discours mobilisés par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine pour conduire une politique agricole. Enfin, la troisième partie permettra de décrire les instruments mobilisés afin de caractériser les modes, les degrés d'engagement et le positionnement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine en faveur d'une transition agroécologique.

PARTIE 1 : METHODE DE COMPARAISON DES POLITIQUES INTERCOMMUNALES

Comprendre comment les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine se positionnent sur les questions agricoles pour impulser ou accompagner la transition agroécologique, implique un double objectif : identifier les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine qui se saisissent des questions agricoles et plus particulièrement celles qui travaillent à l'accompagnement voire la mise en œuvre d'une transition agroécologique sur leur territoire d'une part, et d'autre part identifier les leviers qu'elles mobilisent pour y parvenir. Dans cette optique, un travail préparatoire sur la base de la littérature, de l'exploration de quelques sites internet et d'entretiens exploratoires et semi-directifs a permis d'identifier les principales thématiques et les principaux instruments mobilisés par les intercommunalités. Ce travail préalable a servi à la construction d'une grille de lecture ayant pour but de guider l'étude des intercommunalités sur les questions agricoles. Dans un souci de systématisation de l'information, le choix a été fait d'utiliser les sites internet des intercommunalités comme source principale afin de constituer une base de données traitée statistiquement et traduite sous forme de cartes.

2. La politique agroécologique des intercommunalités : des portes d'entrées variées

La première phase de la recherche a consisté en un travail exploratoire pour identifier les principaux angles d'approche des intercommunalités et les instruments qu'elles mobilisent pour travailler sur les questions agricoles et de transition agroécologique. Trois entrées sont apparues nécessaires pour cette identification : l'étude de la littérature a permis d'identifier les principaux champs scientifiques qui s'intéressent à ce sujet et leurs principaux résultats ; l'exploration de quelques sites internet d'intercommunalités a permis, grâce à la comparaison de quelques intercommunalités, de définir une stratégie de lecture ; enfin, des entretiens exploratoires semi-directifs ont permis de compléter la méthodologie et de questionner la grille de lecture.

Etude de la littérature : regards croisés entre expérimentation et possibilités juridiques

Avant de s'atteler à la compréhension des politiques publiques locales en faveur d'un modèle agroécologique, il est nécessaire de comprendre comment les politiques agricoles se déploient localement, qui en sont les principaux acteurs et quelles formes prennent-elles. Lorsque l'on recherche des documents avec les mots-clés « intercommunalités » et « agriculture », un premier objet d'étude apparaît omniprésent : l'alimentation. Étant donné que les intercommunalités n'ont pas de compétences agricoles, l'alimentation est une entrée privilégiée par les acteurs, *a fortiori* depuis l'apparition des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Le projet de recherche FRUGAL a abouti à la création d'un ensemble de fiches à destination des collectivités pour mettre en place une politique de l'alimentation (Bodiguel *et al.*, 2021). Douze champs d'actions ont été identifiés (Figure 1). Les intercommunalités peuvent s'investir dans l'ensemble de ces champs d'action, exception faite du champ des formations professionnelles et agricoles³.



Figure 1 : "Les 12 champs d'action des collectivités territoriales dans le domaine de l'alimentation locale"

Source : Bodiguel *et al.*, 2021

³ La formation professionnelle relève exclusivement des compétences de la Région et la formation professionnelle agricole de la compétence des DRAAF.

On remarque que les portes d'entrées sont variées pour agir sur l'alimentation : la préservation du foncier agricole, la commande publique, l'éducation et la sensibilisation, l'aspect sanitaire, le tourisme ou encore l'impact environnemental sont autant de thématiques dont peuvent se saisir les intercommunalités par le biais de leurs compétences. En outre, les moyens d'action possibles selon les dispositions légales sont multiples. Le croisement des travaux de Terre de Liens, du projet de recherche FRUGAL et de l'étude de la littérature a donc permis de faire une liste des instruments mobilisables (Tableau 1). Qu'il s'agisse de documents de planification (SCoT et PLUi mais aussi PCAET, chartes de parcs naturels, Agenda 21, etc.), d'actions foncières (sous forme d'acquisition et de gestion notamment), de participation financière (sous forme de subventions ou d'investissements immobiliers), ou d'actions de communication (actions de sensibilisation, marque territoriale ou encore signalisation), les intercommunalités ont à leur disposition une large palette d'instruments qu'elles peuvent mobiliser en fonction de la façon dont elles souhaitent intervenir.

L'action foncière semble être le mode d'intervention le plus évident pour les intercommunalités. Grâce à la compétence obligatoire d'aménagement du territoire (détail en Annexe 1), les EPCI sont des acteurs majeurs de la planification par le biais notamment des SCoT et des PLU(i), documents essentiels pour la préservation du foncier agricole. La question du foncier agricole est essentielle pour maintenir l'activité agricole en déclin sur tout le territoire français. Selon le rapport du CESER de Nouvelle-Aquitaine de mars 2021, intitulé « Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine », la région Nouvelle-Aquitaine, première région agricole d'Europe en matière de Surface Agricole Utile (SAU), a perdu 150 000 ha de SAU depuis 2000, ce qui en fait la première région en termes de perte de surface agricole en France. Le cas de Perpignan montre pourquoi et comment les villes intermédiaires mobilisent les outils de préservation du foncier agricole pour relocaliser la production alimentaire (Baysse-Lainé *et al.*, 2018). L'étude de trois villes périurbaines autour de Montpellier a permis de mettre en évidence une évolution dans l'appréhension des questions liées à la préservation de foncier agricole.

Tableau 1: Actions mobilisables par les intercommunalités pour mener une action publique en matière d'alimentation (source : Bodiguel et al., 2021)

| Actions / Instruments | Champ d'action |
|---|---|
| <u>SCoT</u> : dont outil spécifique : PEAN (Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains) ou PENAP | Foncier urbain Foncier agricole Déplacements - mobilités |
| <u>PLUi</u> : dont outil spécifique : ZAP (Zone Agricole Protégée) | |
| Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale | |
| Abattoirs, marchés | Foncier urbain |
| Expropriation pour cause d'utilité publique | |
| Périmètre de protection des puits de captage | Foncier agricole Impact environnemental |
| Aménagement foncier rural | |
| <u>Commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier</u> : - organisation de la distribution des parcelles - échanges et cessions amiables - mise en valeur des terres incultes | |
| <u>Acquisition de foncier</u> (recours possible aux SAFER) : - droit de préemption et réserves foncières (jardins familiaux et autres). - mise à disposition des terres (en particulier bail rural des personnes publiques à clauses environnementales) - régie agricole - ferme communale ou intercommunale | Foncier agricole |
| - Gestion du service de restauration collective (écoles et crèches) - Action sociale (distribution de denrées alimentaires, tarifs de restauration collective indexés aux revenus des ménages...) - Contrats de Ville (ateliers de sensibilisation) - possibilité d'élaborer des cahiers des charges sur l'alimentation locale durable | Commande publique Education à l'alimentation Alimentation saine Impact environnemental Prévention des déchets |
| Contrat d'appui au projet d'entreprise | |
| Projet alimentaire territorial | |
| Soutien aux associations en lien avec l'agriculture | |
| Soutien économique des projets labellisés Pôle d'Excellence Rurale (PER) | |
| Subvention aux entreprises ayant pour objet exclusif de participer à la création ou reprise d'entreprises | Financement de structures et de projets |
| Participation au capital des sociétés (notamment des SEM nationales) | |
| Garantie d'emprunts contractés par des personnes morales de droit privé | |
| Investissement immobilier des entreprises (création ou extension de l'activité) | |
| Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) | |
| Agenda 21 - Projet territorial de DD | Impact environnemental des productions |
| Chartes des Parcs Naturels nationaux et régionaux + tourisme | Gouvernance locale |
| Contrat de transition écologique | |
| Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) | |
| Enseignes, pré-enseignes | Déplacements - information |
| Marque territoriale | Tourisme |
| Collecte et traitement des ordures ménagères | Déchets |
| Plans locaux de prévention des déchets | |

En fonction du mode de gouvernance et des outils mobilisés par les collectivités, la question du foncier agricole peut passer de la simple prise en compte dans les documents d'urbanisme à l'objet principal d'une politique, objet support de projet de développement agricole périurbain (Perrin *et al.*, 2016). Ces évolutions sont conditionnées par la place que prennent les acteurs du monde agricole dans l'élaboration des projets. Par conséquent, la concertation est un élément clé dans le développement de politiques agricoles (Barthès & Bertrand, 2016). Outre le maintien de l'activité agricole, qui reste souvent l'objectif principal des actions foncières, la préservation du foncier agricole permet également d'intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité et de maintien du paysage (Bertrand & Duillard, 2016). La mise en place d'une politique de préservation du foncier agricole permet donc une approche multidimensionnelle, qui prend en compte les aspects productifs, sociaux et environnementaux de l'agriculture qui constituent les trois piliers d'une approche agroécologique.

Pourtant, malgré ces opportunités et la nécessité d'agir, les intercommunalités peinent à se saisir de ces questions. Dans ce contexte, l'association Terre de Liens⁴ a ainsi élaboré un guide à destination des collectivités qui rassemble l'ensemble des outils permettant d'agir en faveur du maintien du foncier agricole (Lejeune *et al.*, 2022). Ce guide de 91 pages rassemble un ensemble de fiches pratiques et d'exemples concrets afin de conseiller les intercommunalités volontaires dans la mise en œuvre d'une politique de préservation du foncier agricole. Le fait qu'une association soit à l'origine d'une telle démarche montre que cette approche est encore récente et qu'elle ne connaît pas encore de portage politique public suffisant pour se généraliser à grande échelle.

Un bref état de l'art sur la thématique de la gouvernance en matière d'agroécologie permet de mettre évidence le fait qu'à l'image de la notion, les portes d'entrées sont multiples et elles-mêmes multidimensionnelles. C'est un objet d'étude qui favorise la pluridisciplinarité et demande une forme de transversalité des thématiques. Ainsi, l'étude de l'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine s'appuiera sur

⁴ Association issue d'un mouvement citoyen en faveur de la protection des terres agricoles et d'un modèle agricole paysan et respectueux de l'environnement.

cette idée en considérant que le passage d'une politique agricole à une politique agroécologique peut se mesurer, au moins en partie, par une approche transversale et multidimensionnelle des enjeux agricoles, tant dans les outils mobilisés que dans les thématiques travaillées.

Exploration de sites internet : une première approche de la politique intercommunale en Nouvelle-Aquitaine

Cette analyse des instruments sur la base de la littérature scientifique a été complétée par une phase d'exploration des sites internet des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine. Une première grille de lecture a ainsi été constituée de façon à saisir les éléments qui pouvaient être collectés à partir des sites internet, source d'informations facilement mobilisable et qui permet d'avoir accès aux éléments d'affichage et de communication sur l'action des intercommunalités. Quatre grandes thématiques ont alors été explorées : les éléments d'identification de l'intercommunalité, les éléments organisationnels et de gouvernance, les outils ponctuels jugés déterminants et récurrents ainsi que les discours sur l'agriculture en général, le rapport entre agriculture et biodiversité, le foncier agricole (Tableau 2).

Cette démarche a permis d'affiner la méthode de comparaison entre les politiques intercommunales à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et d'enrichir la liste des instruments (établie dans la partie précédente) susceptibles d'être recensés. Elle a aussi permis de prendre connaissance du contenu textuel de ces premiers sites afin de saisir les éléments de discours sur les enjeux agricoles et agroalimentaires, sur le lien entre agriculture et biodiversité et sur le foncier agricole et ainsi d'identifier les « récits politiques » des intercommunalités sur ces sujets. Dix-neuf sites ont donc été consultés et les premiers résultats ont permis de construire la grille de lecture appliquée à l'ensemble des intercommunalités étudiées.

Tableau 2 : Grille de lecture exploratoire des sites internet détaillée

| Thèmes | Éléments observés | Objectif |
|------------------------------------|---|---|
| Identification | Nom, siège, population, lien vers le site internet | |
| Organisation et gouvernance | Compétences optionnelles en lien avec l'agroécologie | Identifier l'engagement volontaire d'une intercommunalité |
| | Place de l'agriculture dans l'organigramme | Identifier la place « officielle » ou durable de l'agriculture dans la politique intercommunale |
| | Nombre d'agents en charge des questions agricoles | |
| | Place de l'agriculture dans les commissions politiques | Identifier la place de la réflexion autour des questions agricoles |
| Instruments mobilisés | Nombre d'élus en charge des questions agricoles | |
| | Conseil de développement (s'il traite des questions agricoles) | Identifier le rapport aux instances citoyennes |
| Discours | SCoT, PLUi, PCAET | Déterminer la récurrence et la pertinence de ces outils pour analyser la dimension agroécologique d'une politique |
| | Agenda 21 | |
| | Infrastructures communautaires (abattoirs, marchés, cuisine communautaire, légumerie) | |
| | Espace-test agricole | |
| | Projet Alimentaire Territorial | |
| Discours | Communes labellisées « territoire bio engagé » | |
| | L'agriculture sur le territoire (aspect économique) | Identifier dans les discours les axes de travail et/ou les |
| | Agriculture et alimentation | priorités des |
| | Agriculture et biodiversité | intercommunalités |
| | Foncier agricole | |

Aperçu des enjeux identifiés par les acteurs

Afin d'affiner la méthode utilisée, des entretiens exploratoires semi-directifs ont été conduits avec deux types d'acteurs : des professionnels de l'accompagnement de projets sur les thématiques du foncier agricole (SAFER et Terre de Liens) et de l'agronomie (Maison de l'Agriculture Biologique de Charente) d'une part et des agents d'intercommunalités en charge de questions agricoles (CC Lavalette-Tude-Dronne, CA Grand Cognac et CA Grand Angoulême) d'autre part (détails cf. Tableau 3).

Les objectifs et la méthode de conduite de ces deux types d'entretiens diffèrent. Les entretiens menés auprès des acteurs fonciers et para-agricoles visaient à identifier la façon dont ils perçoivent l'action des intercommunalités : quels sont, selon eux, les moyens qu'elles mobilisent en faveur d'une transition agroécologique et quels indicateurs permettent, de qualifier une action de vertueuse ou non vertueuse. Ces trois questions ont été posées aux enquêtés lors d'entretiens qui ont pris place dans le cadre du projet TAETERR-NA et ne concernaient pas uniquement la thématique des intercommunalités.

Tableau 3 : Présentation des entretiens effectués

| Nom de la structure | Poste de(s) l'enquêté(es) | Date, lieu, durée de l'entretien |
|---|---|--|
| Terre de Liens | Coordinatrice régionale | 11 avril 2022 Visioconférence |
| SAFER | Directeur de la SAFER Nouvelle-Aquitaine | 6 mai 2022 Visioconférence |
| Maison de l'Agriculture Biologique de Charente (MAB16) | Chargé de mission maraîchage biologique | 31 mai 2022 Présentiel, locaux de la structure, Puymoyen (Charente) |
| CC Lavalette-Tude-Dronne | Deux personnes présentes : - Directeur Général Adjoint en charge du pôle Innovation et Attractivité - Directrice générale Adjointe en charge du pôle Aménagement et développement durable du Territoire | 30 mai 2022 Présentiel, locaux de la structure, Montmoreau (Charente) 1h09 |
| CA du Grand Cognac | Deux personnes présentes : - Directrice de pôle économique - Chargée de mission PAT | 31 mai 2022 Visioconférence 1h04 |
| CA du Grand Angoulême | Chargée de mission PAT | 8 juin 2022 Visioconférence 59 min |

Résumé des entretiens conduits avec les acteurs fonciers et para-agricoles

Entretien avec l'association Terre de Liens

L'association Terre de Liens est issue d'un mouvement citoyen cherchant à préserver le foncier agricole face à l'étalement urbain mais également dans l'objectif de maintenir une forme d'agriculture biologique et paysanne. Dans cette optique, elle conduit des actions de sensibilisation auprès de la société civile et d'autres acteurs mais leur action passe également par l'acquisition de fermes sur la base d'une épargne populaire. Une fois propriétaire,

l'association s'engage à ne jamais revendre les fermes acquises afin de les sortir du système de vente et de spéculation et d'éviter la revente à chaque génération, les difficultés de reprise et l'agrandissement des fermes. Les exploitants sont donc installés, en fonction de leur projet et signent avec l'association des baux ruraux à clauses environnementales afin de garantir un mode d'exploitation respectueux de l'environnement.

Selon la coordinatrice régionale de l'association, les intercommunalités peinent à s'emparer des questions liées à la préservation du foncier agricole parce qu'historiquement elles n'entretiennent pas ce rapport à ces terres. En revanche, l'alimentation est un sujet qui les intéresse davantage. L'association plébiscite les collectivités qui conduisent une politique alimentaire engagée afin d'inciter les élus à mieux prendre en compte les enjeux de préservation du foncier agricole. Il existe une réelle demande de la part des collectivités en termes de formation sur ces questions. L'association a notamment produit un guide destiné à les informer des instruments mobilisables et les actions possibles. L'association cherche à sensibiliser les élus sur les pratiques qu'elle juge vertueuses (ex : mise en place d'une relocalisation de la consommation en favorisant les produits biologiques ; éviter la pollution de l'eau en amont pour réduire les coûts de traitement, etc.) et les collectivités s'emparent des sujets qui les intéressent. Finalement, pour l'enquêtée, l'élément déterminant est l'engagement politique des intercommunalités en faveur d'une politique de préservation du foncier agricole. Cette volonté peut s'évaluer par des documents d'urbanismes contraignants et la mise en place d'autres outils juridiques plus solides que les PLU(i) tels que Zones Agricoles Protégées (ZAP), ou Protection des Espaces Agricoles ou Naturels (PEAN).

Entretien avec la SAFER de Nouvelle-Aquitaine

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) est une société anonyme dirigée par des actionnaires (à l'origine : des syndicats agricoles, les chambres d'agriculture, des financeurs comme Groupama, Crédit Agricole et l'Etat), créée en 1962 pour accompagner la modernisation de l'agriculture souhaitée par le gouvernement à cette date. Les prérogatives de la SAFER ont évolué au rythme des ambitions gouvernementales successives. A l'heure actuelle, la SAFER a quatre missions : transparence des marchés et régulation ; accompagnement de l'agriculture au travers de l'aménagement parcellaire agricole et forestier ; développement local au service des politiques ; environnementale (enjeux de biodiversité et de qualité et quantité de la ressource en eau).

Selon le directeur de la SAFER-NA, le rapport des collectivités territoriales au foncier agricole évolue ces dernières années, a fortiori depuis la loi EGALIM⁵ qui a impliqué les collectivités dans les enjeux de préservation du foncier agricole. Il existe un réel changement de regard des élus et de la société civile, et une meilleure prise en compte du foncier agricole dans les documents de planification mais cette évolution est très récente. Cependant, l'espace agricole reste un « espace de jeu » pour l'installation de projets urbains ou bien en tant que réserve foncière.

Entretien avec la Maison de l'Agriculture Biologique de Charente (MAB16)

La MAB16 est un groupement d'agriculteurs de Charente qui a pour objectif de promouvoir la marque « Agriculture Biologique » (AB) et d'accompagner les agriculteurs dans sa mise en œuvre. Elle est dotée de sept salariés spécialisés dans l'accompagnement agronomique sur les thèmes du maraîchage et de la grande culture, mais également plus largement sur les projets bio et projets de territoire. Leur mode d'intervention est surtout basé sur de la formation et sur l'animation de groupes d'agriculteurs thématiques (maraîchage et sol et couverts végétaux notamment).

Au cours de l'entretien, le chargé de mission n'a évoqué que deux intercommunalités de Charente : les Communautés d'Agglomération de Grand Angoulême et de Grand Cognac. Leurs thématiques de travail avec la MAB16 concernent principalement l'approvisionnement de la restauration collective, les circuits-courts et le maintien de l'activité agricole (surtout maraîchère) sur leurs territoires. Des réflexions sont en cours autour des questions de logistique, enjeu fondamental selon l'enquête : un diagnostic conduit par la MAB16 a permis de mettre en lumière le besoin de mutualiser les stockages et solutions de distribution des productions pour sécuriser voire augmenter la production maraîchère en Charente. Pour les intercommunalités, la MAB16 joue un rôle d'intermédiaire avec les agriculteurs. Elle peut également avoir un rôle d'expert, comme le prouve la commande de diagnostic maraîcher commandé par la CA Grand Angoulême.

⁵ La loi Agriculture et alimentation du 30 octobre 2018 (dite loi EGALIM) contient deux volets : le premier traite de l'amélioration du revenu des agriculteurs et le second concerne l'alimentation (restauration collective, réduction des déchets plastiques et bien-être animal). Les collectivités territoriales sont actrices du second volet par les objectifs à atteindre pour la restauration collective (50% de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits-courts et 20% de produits issus de l'agriculture biologique).
Source : <https://www.vie-publique.fr>

Les entretiens avec les agents des intercommunalités, quant à eux, avaient un double objectif : celui d'évaluer l'écart qui peut exister entre les actions communiquées sur les sites internet et les actions effectives et celui d'approfondir les résultats obtenus par la consultation exploratoire des sites internet. Ils ont été conduits auprès de trois intercommunalités de Charente : la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême et la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne. Ces structures ont été choisies car, suite à l'étude des sites internet, elles témoignent d'une grande disparité dans les modes et degrés d'engagement en faveur d'une transition agroécologique sur leur territoire. En outre, elles appartiennent au même département et ont des systèmes agricoles comparables ce qui permet d'éliminer le rôle que peuvent jouer les structures départementales et les caractéristiques agricoles des territoires pour se concentrer sur les rôles et l'engagement des intercommunalités. Ces entretiens ont été conduits grâce à une grille (Annexe 2) qui avait pour objectif d'éclaircir les points suivants :

- le rôle de l'agent interrogé dans l'intercommunalité ;
- la place des questions agricoles dans l'organisation de l'intercommunalité ;
- le point de vue des agents sur les enjeux agricoles du territoire intercommunal (dynamiques, enjeux, rôle de l'intercommunalité, actions menées, partenaires, positionnement de l'intercommunalité) ;
- la perception de l'agent sur le lien entre agriculture et préservation de la biodiversité et le rôle de l'intercommunalité dans ce domaine ;
- le positionnement de l'intercommunalité vis-à-vis de la préservation du foncier agricole ;
- quelques questions spécifiques sur des actions conduites par l'intercommunalité interrogée.

Ces entretiens ont permis de déterminer le degré d'engagement des intercommunalités interrogées dans une politique agricole, de saisir la façon dont elles se positionnent et les instruments et modes d'action qu'elles utilisent pour atteindre leurs objectifs. Menés avec les agents qui animent au quotidien les politiques étudiées, ils ont aussi permis de comprendre l'importance de la volonté politique des élus dans le déploiement d'une politique agricole d'une part et, d'autre part, ils ont mis en évidence les enjeux de positionnement et de légitimité vis-à-vis du monde agricole.

C'est sur la base des éléments récoltés grâce à l'état de l'art, à la consultation de sites internet d'intercommunalités et aux entretiens exploratoires avec les acteurs et les agents que la méthodologie comparant les politiques intercommunales de Nouvelle-Aquitaine en matière d'agriculture (et en particulier leur degré d'engagement en faveur d'une transition agroécologique) a été définie.

3. Les sites internet : choisir une source d'information optimale à l'échelle de la Région

L'échelle d'étude de ce travail, la région Nouvelle-Aquitaine a contraint à effectuer un choix méthodologique stratégique afin d'avoir une caractérisation la plus exhaustive possible des modalités d'action et des positionnements des intercommunalités. Leur nombre (154) ne permettait pas une exploration approfondie de leurs documents d'urbanisme ou de planification et obtenir un entretien avec chacune d'elles paraissait assez improbable dans le temps imparti. Le choix a donc été fait de fonder une partie de l'analyse sur une source facilement accessible, disponible pour tous et propre à chaque structure : les voies de communication des intercommunalités. Depuis les années 1980, les collectivités territoriales ont en effet fortement investi dans le développement de la communication de façon à asseoir leur légitimité, à donner une « *réalité au territoire* » et à affirmer leur image (Cardy, 2011). Face à une mise en concurrence croissante des territoires « *en termes de notoriété, d'image et de réputation* » (Cardy, 2011), les stratégies de communication sont aujourd'hui devenues essentielles et incitent les collectivités à investir dans différents outils (palmarès, affichage, journaux, réseaux sociaux, site web, etc). Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de nous focaliser sur les sites internet.

En effet, ce moyen de communication vise à « *sensibiliser les citoyens sur des sujets concernant directement les collectivités, ou sur des problèmes sociaux que l'institution doit aider à résoudre* » (Cardy, 2011). Dans cette perspective, les intercommunalités y présentent en général l'institution (compétences, instances, budget, partenaires, marchés, etc.) ainsi que les services publics présents sur le territoire mais elles affichent aussi les politiques publiques qu'elles souhaitent mettre en lumière et mettent à disposition du grand public certains documents (planification,

urbanisme notamment). Les secteurs mentionnés couvrent l'ensemble des champs d'action dans lesquels les intercommunalités sont investies et les politiques menées en matière agricole et alimentaire y sont en général présentées. Ces pages web permettent donc à la fois de prendre connaissance de l'organisation de la collectivité, des documents élaborés, des objectifs prioritaires et des actions prioritaires ce qui apparaît particulièrement intéressant pour saisir leur positionnement sur une politique donnée.

Bien évidemment, le choix de cette source présente des limites. Tout d'abord, les sites internet ne nous permettent d'avoir accès qu'au discours promotionnel. Il est donc possible que des actions ou des outils mis en place ne soient pas mentionnés parce qu'ils ne figurent pas dans les objectifs principaux de communication des intercommunalités. Par ailleurs, la publication sur le site internet d'événements ou de descriptifs d'actions intervient en fin de processus ou du moins lorsqu'une décision a été prise. La consultation des sites internet ne permet donc pas d'avoir accès aux réflexions préalables, à des projets en cours qui ne sont pas diffusables ou encore les interactions informelles entre les acteurs. Il faut également avoir un regard distancié vis-à-vis des éléments mis en avant étant donné que les discours peuvent ne pas toujours se traduire par des actions concrètes. Enfin, des moyens inégaux entre les intercommunalités peuvent également influencer les plans de communication. Cela peut se traduire dans la réalisation même du site internet (plus ou moins ergonomique) mais également dans le contenu qui peut être partiel voire inexistant. Les sites internet permettent donc de saisir assez précisément les stratégies de communication et les discours mais se montrent peu exhaustifs sur les actions effectives. Cependant, la nécessité de systématiser la recherche exige une source accessible pour l'ensemble des structures étudiées. La généralisation de la communication par internet facilite l'accès aux éléments de communication des intercommunalités.

Pour la rédaction de ce mémoire, l'échantillon d'étude se compose de 107 intercommunalités représentées en vert sur la Carte 1 : sur les 154 intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine, 110 sites internet ont été consultés dont 3 ne sont pas exploitables car les sites étaient incomplets pour cause de mise à jour⁶.

⁶ La liste complète des sites internet consultés figure en Annexe 3

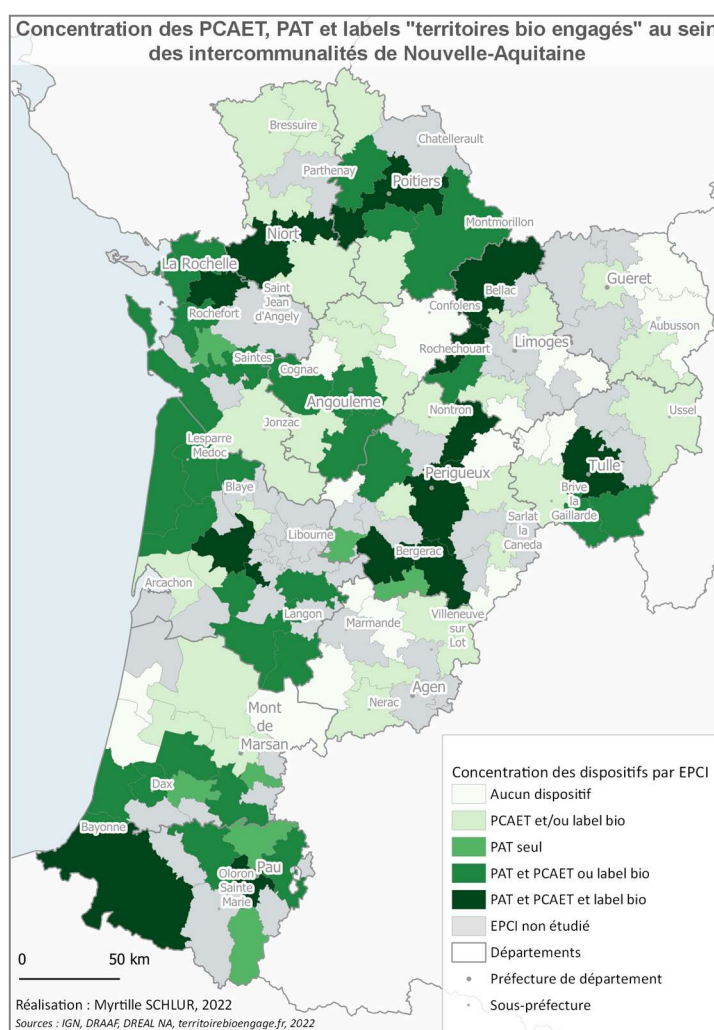


Carte 1 : Intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine étudiées

Les intercommunalités étudiées ont été choisies de sorte à obtenir une répartition géographique la plus homogène possible en prenant en compte plusieurs dimensions :

- tous les EPCI de Charente ont été étudiés car ce département a été choisi pour les entretiens ;
- les départements de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques n'ont pas été considérés comme prioritaires étant donné que d'autres travaux de recherches sur des thématiques similaires y ont déjà été conduits ;

- les autres EPCI ont été choisis selon la concentration de trois dispositifs en lien avec l'agriculture et l'environnement : les Projets Alimentaires Territoriaux⁷, les PCAET et les communes labélisées « territoire bio engagé »⁸. Certaines intercommunalités cumulent, en effet, les trois dispositifs, d'autres en associent deux, d'autres encore n'en portent qu'un ou même aucun. Dans chaque département, lorsque cela était possible, nous avons cherché à recenser au moins une intercommunalité de chaque type (Carte 2).



Carte 2 : Concentration des dispositifs PAT, PCAET et communes labélisées "territoire bio engagé" sur les intercommunalités étudiées de Nouvelle-Aquitaine

⁷ Les PAT départementaux n'ont pas été pris en compte parce qu'il s'agit d'une autre échelle administrative.

⁸ Les communes labélisées « territoire bio engagé » prises en compte sont celles qui ont obtenu leur label pour la part de SAU en bio et pour la part de SAU en bio et la part de produits bio en restauration collective. Les communes labélisées uniquement pour la part de produits bio dans la restauration collective uniquement n'ont pas été prises en compte.

4. Evaluer l'engagement des intercommunalités dans la transition agroécologique : choix des indicateurs

Pour évaluer et comparer l'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans une transition agroécologique, trois grandes thématiques ont été observées sur les sites internet : l'organisation politique et administrative, les outils et instruments mobilisés, les discours sur l'agriculture. Chacun de ces trois objets se décline en plusieurs catégories détaillées ci-après (Figure 2).

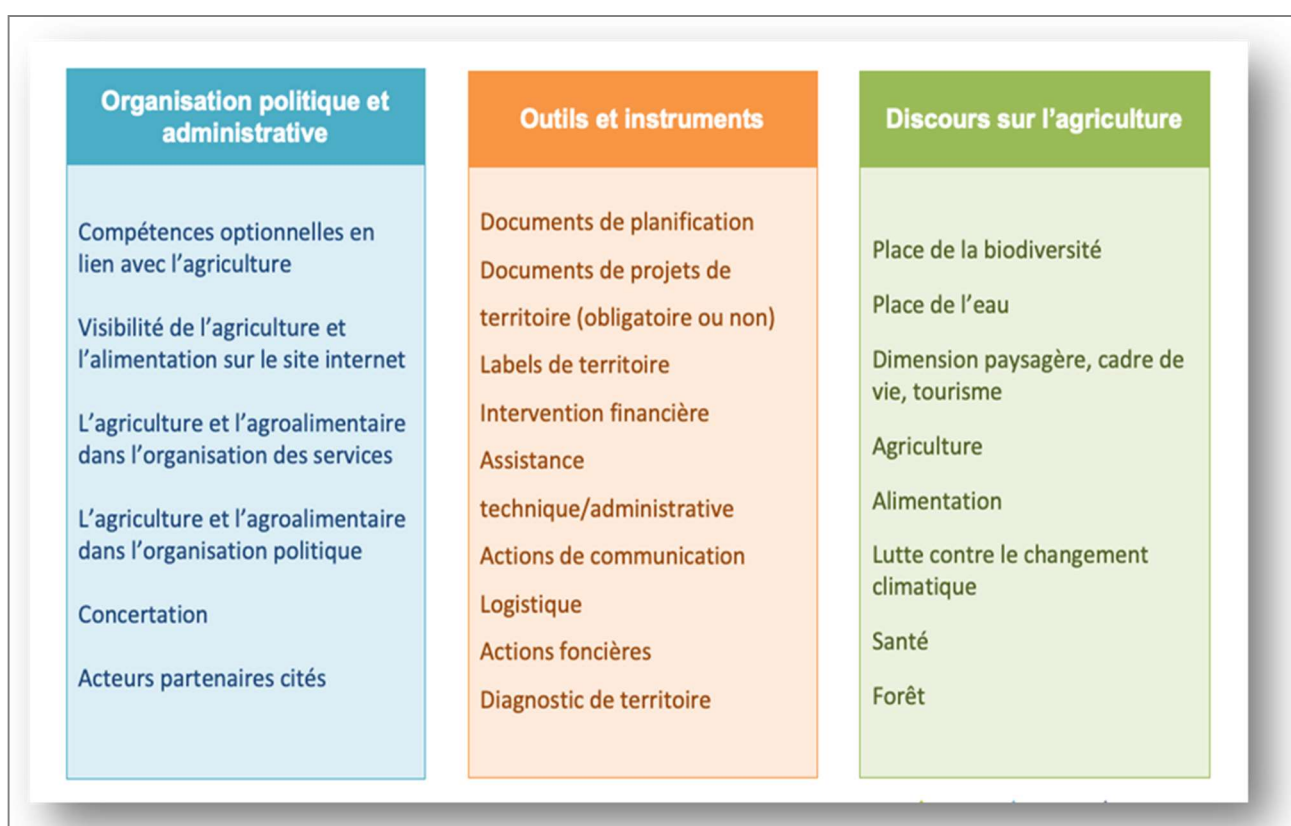


Figure 2 : Grille de lecture des sites internet résumée

Lors de la consultation des sites, il a été nécessaire de créer un codage afin de systématiser l'information : l'objectif était de comparer les politiques intercommunales entre elles et d'effectuer un traitement statistique. Ce codage repose donc sur une valeur renvoyant à un énoncé (codage détaillé en Annexe 4). Les données collectées étant qualitatives, le codage, nécessaire pour le traitement statistique, a été complété par la compilation de verbatims issus des sites internet afin de conserver cette valeur qualitative de la donnée.

Exemple de codage

Pour coder la visibilité de l'agriculture sur le site internet :

5 = visible ou mentionné sur la page d'accueil

4 = visible ou mentionné dans une rubrique principale

3 = visible ou mentionné dans une rubrique secondaire

2 = visible ou mentionné dans un corps de texte sur un autre sujet

1 = visible ou mentionné dans plusieurs rubriques

0 = pas de mention

L'étude de l'organisation politique et administrative (Tableau 4) permet de mettre en évidence la place de l'agriculture dans la réflexion politique (compétences, élus et commissions), dans les priorités de communication (visibilité sur le site internet), sa pérennité dans la structure (organigramme, nombre d'agents), l'insertion de la structure dans le champ des acteurs de l'agriculture et de l'environnement (acteurs partenaires cités) et la place laissée à la concertation (place de l'agriculture dans les travaux du conseil de développement le cas échéant).

Tableau 4 : Grille de lecture des sites internet détaillée, thématique "organisation politique et administrative"

| Organisation politique et administrative | | |
|--|--|---|
| Critère | Objectif | Exemples de codage |
| Compétences optionnelles en lien avec l'agriculture | Identifier l'engagement volontaire d'un EPCI | Type de compétence / thématique Nombre de compétences |
| Visibilité de l'agriculture et l'alimentation sur le site internet | Identifier la volonté d'affichage | De 1 à 5 selon l'effort pour trouver une mention (0= pas de mention / 1= page d'accueil / 5 = disséminé) |
| L'agriculture et l'agroalimentaire dans l'organisation des services → Place dans l'organigramme → Agents en charge de questions agricoles | Identifier la place « officielle » ou durable de l'agriculture | Ex : de 0 à 3 selon la place dans l'organigramme (0 = pas de mention / 3 = service à part entière) |
| L'agriculture et l'agroalimentaire dans l'organisation politique → Commissions → Vice(s)-Président(s) → CSP du Vice-Président | Identifier la place de la réflexion autour des questions agricoles | Ex : de 0 à 3 selon l'intitulé des commissions (0 = aucune mention / 1= thématique secondaire / 2 = thématique principale / 3 = thématique présente dans plusieurs commissions) |
| Concertation citoyenne (conseil de développement) | Identifier le rapport aux instances de concertation citoyennes | Présence d'un C.D. Traitement des questions agricoles (0 = non / 1 = oui) |
| Acteurs partenaires cités | Identification des partenaires privilégiés et des réseaux | Liste des acteurs cités |

Les différents outils et instruments mobilisables par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur la thématique agricole ont été classés selon neuf catégories (Tableau 5). Ils peuvent prendre des formes très variées, du document de planification aux actions de communication en passant par le soutien financier, ils n'engagent pas les mêmes moyens humains et financiers et sont dès lors des indicateurs de la façon dont les intercommunalités souhaitent intervenir en matière d'agriculture.

Tableau 5 : Grille de lecture des sites internet des intercommunalités détaillée, thématique "outils et instruments"

| Outils et instruments | | |
|--------------------------------------|--|--|
| Critère | Détail | Codage |
| Documents de planification | PLUi SCoT | PLUi : de 0 à 5 (effectif ou en cours / ensemble du territoire ou partiel) Nom du SCoT |
| Doc. de projets de territoire | PCAET, PAT Agenda 21, chartes, projets de territoire | Nomenclature des sources (obligatoire, arrêté, en cours / labélisé, émergent...) + nom de la structure porteuse si différent de l'EPCI |
| Labels de territoire | - Territoire engagé bio (interbio) - EPCI Territoire bio (FNAB) | - Nombre de communes labélisées / EPCI - EPCI labélisé : 0 = oui / 1 = non |
| Intervention financière | Soutien sur fonds propre (direct ou indirect) ou sur fonds LEADER. | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Assistance technique/ administrative | Aide de montage de dossier, administration Communication sur des outils ou acteurs | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant + bref descriptif |
| Actions de communication | Actions ponctuelles, événements Recensement de producteurs locaux (guides, annuaires...) | 0 = non / 1 = oui + type d'action ou de document |
| Logistique | Infrastructures communautaires, solution logistique, dispositif de vente de produits locaux | 0 = non / 1 = oui + type d'action ou d'infrastructure (ex : plateforme de vente en ligne, drive fermier, boutique dans locaux communautaire...) |
| Actions foncières | Espaces-test agricole DPU (à vocation de préservation d'espace naturel ou agricole) Location de terres conditionnée, Participation à des commissions du foncier agricole, Acquisition/réserve foncière, Animation de sites N2000, Espace « nature en ville » | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant Ou nombre de sites + type de site (cas échéant) |
| Diagnostic de territoire | Agricole, environnemental + participation à des projets de recherche | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |

Les discours concernant l'agriculture ont également été catégorisés derrière huit thèmes (Tableau 6). Ces thèmes renvoient notamment aux axes de travail des intercommunalités, c'est-à-dire aux champs d'actions qui relèvent de leurs compétences pour intervenir sur les questions agricoles. Les discours qui correspondent à ces champs d'actions ont été déclinés⁹ et peuvent également donner

Tableau 6 : Grille de lecture des sites internet, thématique "discours sur l'agriculture"

| Discours sur l'agriculture | | |
|---|---|--|
| Catégorie principale | Détail | Codage |
| Place de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> - Préserver / promouvoir / accroître la biodiversité ordinaire ; cultivée ou domestique ; remarquable - Préserver ou créer une trame / zone tampon - Limiter l'étalement urbain et la fragmentation/consommation des espaces naturels et agricoles - Réinsérer des éléments semi-naturels (IAE) dans des espaces agricoles - Valoriser les services écosystémiques dans la production | 0 = aucune mention 1 = évoqué 2 = objectif affiché ou récurrent 3 = objectif principal ou prédominant |
| Place de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la qualité de l'eau - Gérer quantitativement la ressource en eau | |
| Dimension paysagère, cadre de vie, tourisme | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un paysage - Préserver le cadre de vie - Développer l'attractivité touristique - Promouvoir un patrimoine reflétant l'identité du territoire | |
| Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'activité agricole (maintien de l'activité, installation...) - Moderniser les exploitations, encourager les innovations - Limiter les intrants et les contaminations - Soutien aux initiatives collectives d'agriculteurs - Promouvoir la diversification des productions - Transformer le modèle agricole | |
| Alimentation | <ul style="list-style-type: none"> - Développer les circuits-courts - Mettre en place un système alimentaire territorialisé - Approvisionner les restau.co en produits bio/locaux - Favoriser les filières territoriales - Promouvoir la diversification des débouchés - Lutter contre le gaspillage alimentaire | |
| Lutte contre le changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> - Transition énergétique : promouvoir les énergies renouvelables - Limiter les gaz à effet de serre | |
| Santé | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé humaine (alimentation saine) | |
| Forêt | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager une meilleure gestion de la ressource bois | |

⁹ La construction de la grille de lecture des sites internet a été fortement inspirée du travail de Jenifer Baltazar Correia, « L'articulation entre biodiversité et agriculture dans les communautés de communes : le cas des communautés de communes du Béarn » (Baltazar Correia, 2020).

des indications sur les objectifs recherchés et donc le positionnement vis-à-vis de la transition agroécologique.

Les données récoltées sur les sites internet ont permis de réaliser des Analyses des Correspondances Multiples et des Classifications Ascendantes Hiérarchiques à partir des variables de discours et instruments. Ces traitements statistiques ont permis d'aboutir à deux typologies : l'une sur les types de discours des intercommunalités sur l'agriculture et l'autre sur les types d'instruments mobilisés pour agir sur les questions agricoles. Ces typologies ont ensuite été spatialisées afin de procéder à une analyse des ressorts territoriaux de l'engagement des intercommunalités dans la transition agroécologique. Enfin, une typologie manuelle a été réalisée en combinant des variables de discours et des variables d'action pour caractériser le degré d'engagement des intercommunalités. Cette typologie est basée sur trois critères jugés déterminants pour qualifier l'engagement d'une intercommunalité en faveur d'un modèle agroécologique :

- un discours multidimensionnel sur l'agriculture qui démontre une approche globale des enjeux du secteur (variable utilisée : nombre de thématiques abordées dans le discours) ;
- la variété des types d'actions qui démontre l'intensité d'engagement et la volonté d'agir sur les thématiques liées à l'agriculture (variable utilisée : nombre de types d'instruments mobilisés) ;
- l'intensité de discours sur la biodiversité pour déterminer l'intensité d'engagement sur la dimension environnementale de l'agriculture et déterminante pour qualifier l'engagement comme agroécologique.

La méthodologie utilisée pour la réalisation de ce travail a permis de récolter des données quantitatives et qualitatives qui permettent de réaliser une approche statistique appuyée par les verbatims recueillis sur les sites internet. L'examen des résultats sous forme de cartes permet de les spatialiser pour effectuer une analyse des ressorts territoriaux de la transition agroécologique par le prisme du rôle des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine. Ces dernières mobilisent des discours variés et multidimensionnels et se saisissent des enjeux liés à l'agriculture par une large palette d'instruments pour conduire leur politique agricole.

PARTIE 2 : DES DISCOURS MULTIDIMENSIONNELS SUR L'AGRICULTURE PORTES PAR LES INTERCOMMUNALITES DE NOUVELLE-AQUITAINE

L'objectif de cette partie est d'identifier quelles sont les thématiques principalement abordées par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine afin de dresser une typologie des discours pour caractériser leur engagement.

L'étude des politiques intercommunales par les sites internet donne un aperçu de la façon dont les intercommunalités se saisissent des questions agricoles et en particulier de la transition agroécologique. Les données ainsi récoltées ont été utilisées pour réaliser un ensemble de cartes afin d'identifier les dynamiques territoriales à l'échelle de la région. Ce travail a permis de mettre en évidence le fait que les intercommunalités abordent les enjeux agricoles par le biais de nombreuses thématiques ou « *champs d'action* » (Bodiguel *et al.*, 2021) qui renvoient aux fonctions économiques, environnementales et sociales de l'agriculture (Delorme, 2004).

Dix grandes thématiques abordées par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine autour des questions agricoles ont été identifiées : le modèle agricole, l'activité agricole, l'alimentation, la santé, l'eau, les paysages et le tourisme, la biodiversité, la gestion forestière et le changement climatique. Pourtant, si les discours mobilisés par les intercommunalités pour évoquer les questions agricoles peuvent être analysés au prisme de ces grandes thématiques, ces dernières sont interconnectées les unes aux autres et forment un réseau (Figure 3). L'enjeu de l'analyse des discours est donc d'identifier l'ensemble des thématiques évoquées, représentées par les cartes, et les interconnexions qui existent entre elles par le biais d'extraits de discours. L'analyse statistique des thématiques évoquées sur les sites internet a permis de réaliser une typologie des intercommunalités en fonction des types de discours mobilisés. Cette typologie a pour objectif d'identifier les orientations des politiques agricoles intercommunales.

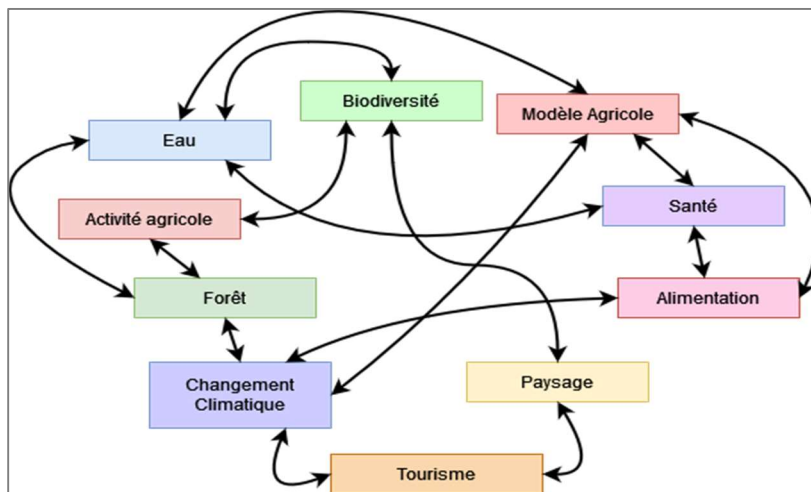


Figure 3 : Schéma des relations entre les thématiques liées à l'agriculture (M. Schlur, 2022)

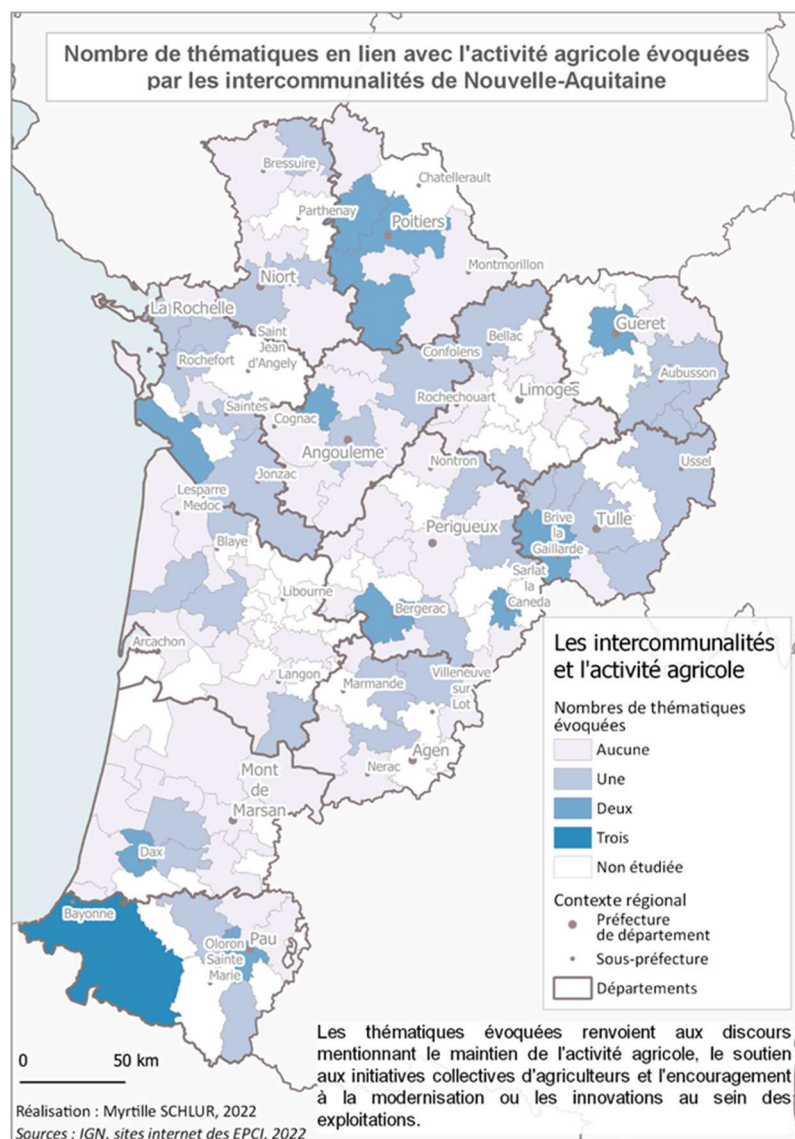
1. L'agriculture : avant tout perçue pour sa fonction économique

La compétence de développement économique local est obligatoire pour toutes les intercommunalités. Il s'agit d'un champ d'action souvent mobilisé par les intercommunalités pour traiter des questions agricoles *a fortiori* en Nouvelle-Aquitaine, première région agricole de France (Montuzet, 2021), où le secteur agricole occupe une place importante dans le tissu économique.

Les enjeux de maintien de l'activité agricole

En 2019 en France, 55 % des agriculteurs ont 50 ans ou plus (INSEE, 2020). Ces chiffres indiquent le vieillissement d'une population agricole qui peine à se renouveler. Le maintien de l'activité agricole constitue donc l'un des principaux enjeux actuels du secteur très présent à l'échelle des intercommunalités.

Lors de la consultation des sites internet, trois types de discours relatifs au maintien de l'activité agricole ont en effet été recensés. Le premier est lié à la valorisation de l'agriculture via le maintien des exploitations ou l'installation d'agriculteurs. Le second est centré sur le soutien aux initiatives collectives d'agriculteurs, le partage, l'échange et la mise en commun étant souvent perçus comme des leviers de la transition. On trouve enfin une troisième entrée plus focalisée sur le soutien à la modernisation et/ou l'innovation dans les exploitations. A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, 46 intercommunalités, sur les 107 étudiées, évoquent cette problématique de maintien de l'activité agricole dans les territoires. Parmi elles, 34 abordent l'une des trois thématiques citées précédemment, 11 en abordent deux et une seule (CA Pays Basque) aborde les trois (Carte 3).



Carte 3 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur l'activité agricole

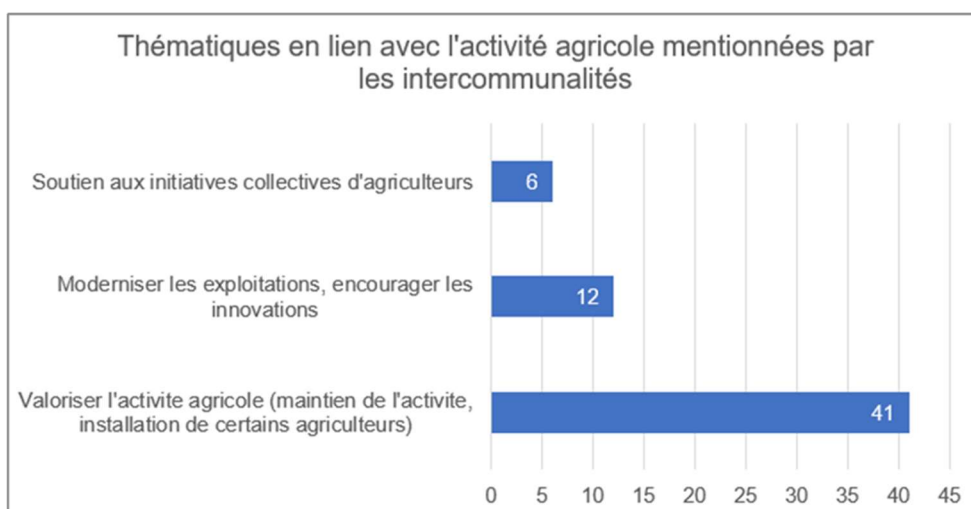
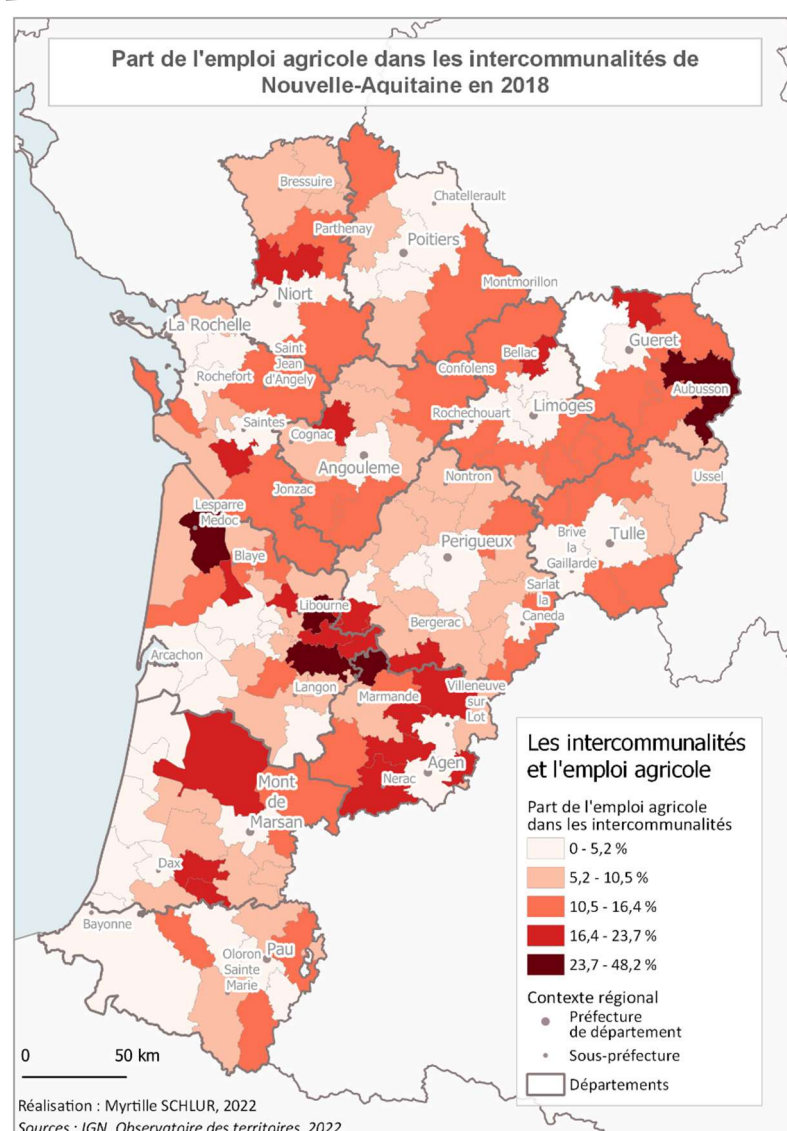


Figure 4 : Occurrences des thématiques liées à l'activité agricole dans le discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine (M. Schlur, 2022)

La thématique « valoriser l'activité agricole (maintien de l'activité, installation de certains agriculteurs) » est la plus citée (38% des intercommunalités) tandis que les thématiques « soutien aux initiatives collectives d'agriculteurs » et « moderniser les exploitations, encourager les innovations » sont abordées respectivement par 5% et 11% des intercommunalités (Figure 4). On note donc que la thématique la plus présente dans les discours est celle qui s'approche le plus des prérogatives initiales des intercommunalités de développement économique local tandis que les deux autres renvoient à des positionnements politiques sur le modèle agricole soutenus politiquement. L'Appel à projet annuel « Fermes Innovantes et Expérimentales : accompagnement d'expérimentations agroécologiques à destination des agriculteurs et des collectifs d'agriculteurs » (Territoire Bio, 2022) porté par la CA Pays Basque témoigne ainsi de l'engagement explicite de l'intercommunalité en faveur d'un modèle agroécologique et le fait qu'elle affiche les trois thématiques conjointement vient ainsi affirmer ce positionnement. On remarque que les intercommunalités qui abordent les enjeux de maintien de l'activité agricole sont majoritairement celles qui comptent une part faible de la population dans l'emploi agricole (Carte 4). Ainsi dans le département de la Vienne par exemple, les intercommunalités qui ont la part la plus élevée d'emploi agricole dans la population sont celles qui évoquent le moins les enjeux liés à l'activité agricole. La prédominance de la thématique du maintien de l'activité agricole va ainsi logiquement de pair avec des situations de déprises agricoles, contrastées au sein de la Nouvelle-Aquitaine.

Ces enjeux sont directement liés, dans les discours, à la préservation du foncier agricole qui doit permettre de favoriser l'installation et le renouvellement des exploitations. C'est un sujet souvent abordé dans les projets de territoire, à l'image de celui de la CC de l'Île d'Oléron qui a comme objectif d' « assurer la vocation agricole du territoire en sécurisant le foncier (travail spécifique sur les friches) et en soutenant l'installation de nouvelles exploitations » (CC de l'Île d'Oléron, 2022). La CA de Pau Béarn Pyrénées quant à elle a pris en compte ces enjeux dans le PLUi : « l'Agglomération témoigne de sa volonté d'agir en faveur du renouvellement des générations et de soutenir l'agriculture locale comme en témoigne déjà la préservation de 14 000ha de terres agricoles dans la Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (CA Pau Béarn Pyrénées, 2022).



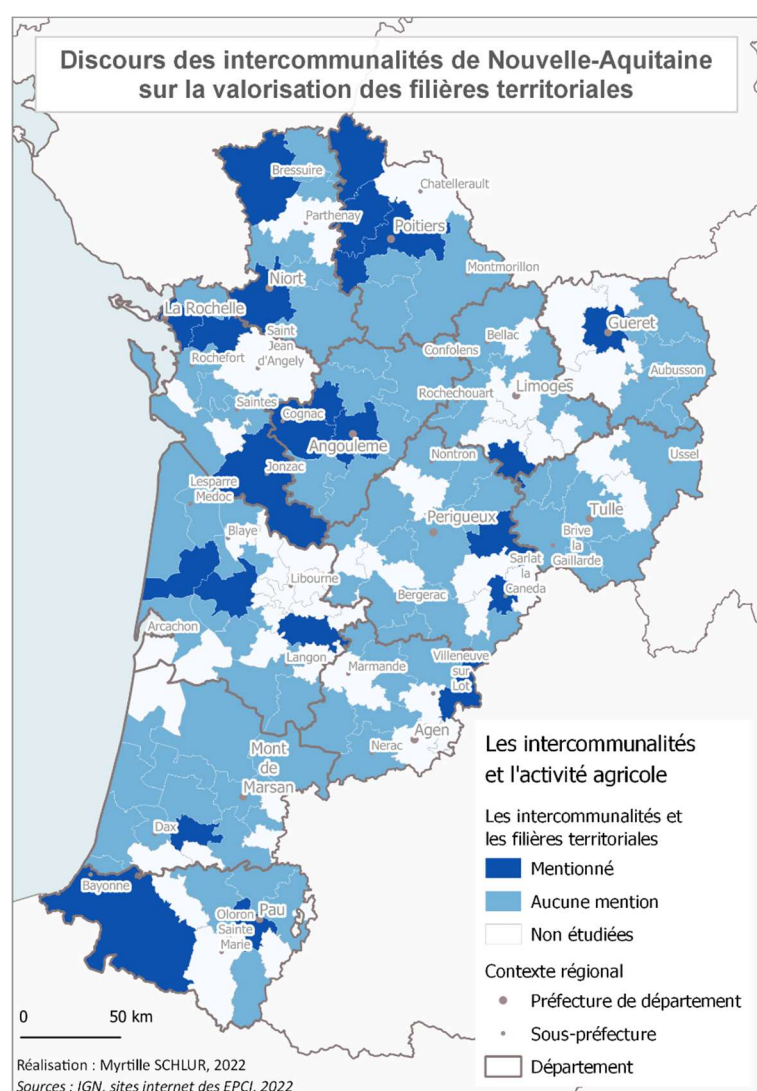
Carte 4 : Part de l'emploi agricole dans les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine en 2018

Les filières territoriales : fleurons de l'économie locale

Au sein de la région Nouvelle-Aquitaine de nombreux territoires sont spécialisés dans des productions agricoles spécifiques, dont certaines, comme les vignobles du bordelais et du cognacais, sont reconnues à l'international. Or ces productions sont à l'origine de filières et d'emplois locaux et participent souvent à l'identité des territoires ce qui incite les collectivités à les mettre en valeur. Sur les 107 intercommunalités étudiées, 22 adoptent ainsi un discours de soutien des filières territoriales (Carte 5). Ce discours peut être motivé par la volonté de promouvoir un savoir-faire, un patrimoine et plus largement le tissu économique local : « *[Notre territoire] est caractérisé par une prédominance d'exploitations consacrées à la production lait et viande alors qu'une exploitation sur deux est reconnue sous signe officiel de*

qualité [...] Cette forte tradition agricole, la qualité des produits et la présence de grands groupes industriels font de la filière agroalimentaire un fleuron de l'économie de la Dordogne » (CC Terrassonnais Haut Périgord Noir, 2022).

Alors que le projet agroécologique repose justement sur la diversification des productions au sein des exploitations et des territoires (Gliessman, 2014), et que la spécialisation productive des territoires est une des conséquences de la seconde révolution agricole, de nombreuses intercommunalités continuent ainsi à soutenir les filières structurantes de leurs territoires au nom du développement local.



Carte 5 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les filières territoriales

Cependant, dans certains cas, le soutien aux filières locales peut constituer un levier intéressant pour intervenir sur le modèle agricole. Dans le PAT commun de la CU de Poitiers et des CC des Vallées du Clain et du Haut Poitou, les filières territoriales

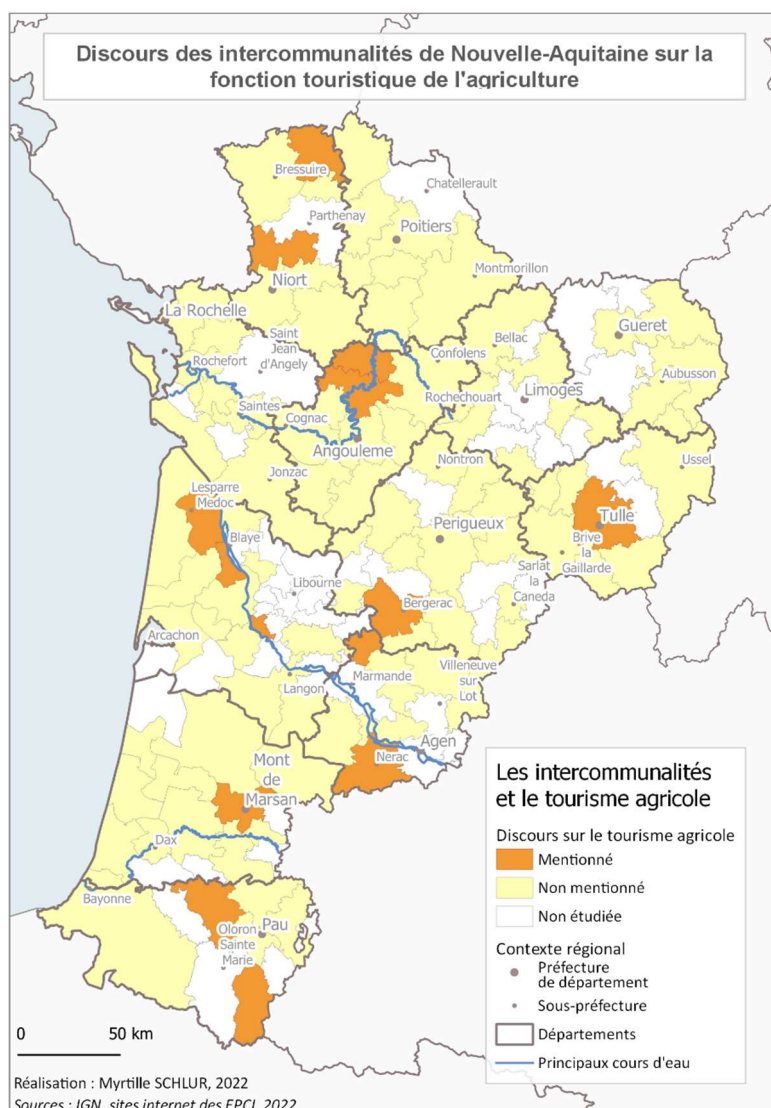
sont ainsi évoquées à deux reprises : d'une part, pour relocaliser la production et répondre à la demande du territoire¹⁰ et, d'autre part, dans un objectif d'engagement du territoire « *dans la transition agro-écologique et l'autonomie alimentaire, pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et la santé humaine* » en « *[limitant] les filières longues génératrices de gaz à effet de serre, [diminuant] le recours aux produits phytosanitaires et [en préservant] des ressources naturelles, à commencer par la ressource en eau, véritable enjeu sur le territoire du PAT* » (Communauté de Communes du Haut Poitou, 2022).

Si la valorisation des filières s'inscrit prioritairement dans des objectifs de développement économique, elle peut être mobilisée comme un levier de la transition agroécologique, lorsque le territoire adopte une vision systémique de la filière territoriale en considérant qu'elle peut avoir un impact positif sur la qualité de l'eau, de la biodiversité et la santé humaine par exemple.

Le tourisme : valorisation économique des paysages agricoles

En Nouvelle-Aquitaine, région classée première destination touristique en France en 2021 (INSEE, 2021), le secteur du tourisme est très important dans le tissu économique et constitue donc une priorité dans la politique régionale (Région Nouvelle-Aquitaine, 2020). Ceci peut expliquer l'intérêt particulier des intercommunalités pour le secteur du tourisme. L'agriculture est en effet citée par 14 intercommunalités comme un atout touristique (Carte 6). On remarque que les intercommunalités qui portent un discours sur le rôle touristique de l'agriculture sont an majorité rurales et situées dans des territoires valorisant le tourisme de nature et de plein air (estuaire de la Gironde, Vallée d'Ossau notamment).

¹⁰ La relocalisation de l'alimentation est au cœur du projet écologique (Gliessman, 2014)



Carte 6 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur le tourisme agricole

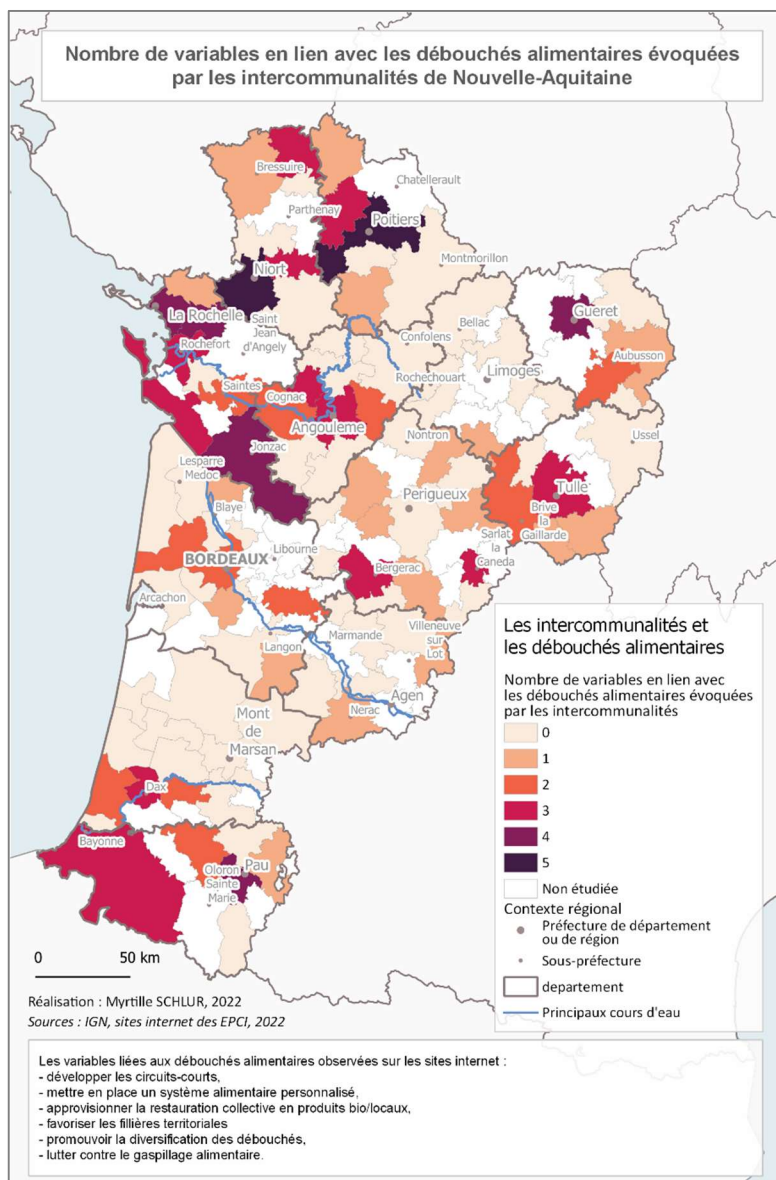
Ce sont d'abord les paysages agricoles qui sont cités comme arguments touristiques. Pour la CC Vallée d'Ossau, l'agriculture participe ainsi activement à l'entretien des paysages, atouts économiques essentiels pour le territoire : « *le pastoralisme est omniprésent sur le territoire et les pratiques pastorales garantissent un entretien des sites et des paysages, participant ainsi à l'attractivité touristique de la vallée* » (CC Vallée d'Ossau, 2022). L'agriculteur est considéré comme un acteur du façonnement des paysages et de leur variabilité saisonnière, éléments considérés comme des atouts et des facteurs d'attractivité touristique : « *L'agriculture diversifiée offre un terroir de qualité et fait changer, au fil des saisons, les paysages qu'ont sculptés la rivière Lot et le Tolzac. De très nombreuses possibilités de promenades au*

fil de l'eau, à pied ou à vélo permettent découvrir ces tableaux sans cesse différents » (CC Lot et Tolzac, 2022).

Outre la dimension paysagère, la production agricole est mise en avant pour sa qualité et sa contribution à la gastronomie locale comme l'exprime la CC Lacq-Orthez : *« Le territoire possède des atouts naturels qui doivent être la base d'un développement touristique : des atouts en termes de paysages (cours d'eau, lacs, espaces de randonnées), mais aussi des atouts patrimoniaux, y compris patrimoine gastronomique (produits locaux, agrotourisme) »* (CC Lacq Orthez, 2022). La promotion de la gastronomie et du savoir-faire des producteurs agricoles du territoire est souvent associée aux modes de distribution de proximité comme les magasins de produits locaux, les marchés fermiers ou la vente directe qui peuvent être valorisés à la fois comme produits du quotidien pour les habitants et comme produit d'appel pour les touristes de passage : *« Personne n'est jamais resté indifférent aux saveurs du terroir lot-et-garonnais. Elles sont à découvrir de nombreuses façons : en flânant sur les marchés ou dans les fermes à la rencontre des producteurs, en profitant de l'ambiance authentique des Marchés de Producteurs de Pays ou confortablement installé à la terrasse d'un restaurant »* (CC Lot et Tolzac, 2022).

2. Reterritorialiser l'alimentation pour repenser le rapport à la production agricole

Comme le démontre le projet FRUGAL (Bodiguel *et al.*, 2021), l'alimentation est un axe de travail qui permet aux collectivités de mobiliser une large palette d'instruments pour intervenir sur les enjeux agricoles de leurs territoires. L'analyse que nous avons menée sur l'ensemble de la région confirme que les intercommunalités se sont largement emparées de cette thématique. Sur les 107 intercommunalités étudiées, 51 abordent les enjeux liés aux débouchés alimentaires sur leur territoire. Pour étudier les discours, cinq thématiques ont été relevées sur les sites internet : développer les circuits-courts ; approvisionner la restauration collective en produits bio et/ou locaux ; mettre en place un système alimentaire territorialisé (hors restauration collective) ; lutter contre le gaspillage alimentaire ; favoriser les filières territoriales ; promouvoir la diversification des débouchés.



Carte 7 : Nombre de variables en lien avec les débouchés alimentaires évoquées par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine

Les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine n’abordent pas toutes l’ensemble de ces thématiques. En étudiant le nombre de variables mentionnées sur les sites internet des intercommunalités, on peut en déduire une approche plus ou moins globale du thème de l’alimentation. Ainsi, sur la Carte 7, deux régions se démarquent : le Nord de la Région (départements de l’ancienne région Poitou-Charentes) et le Sud (Pyrénées-Atlantiques et Sud des Landes) semblent particulièrement sensibles aux enjeux liés aux débouchés alimentaires. En revanche, les intercommunalités du Nord des Landes, du Lot-et-Garonne et de la Haute-Vienne mentionnent peu ces enjeux sur leurs sites internet. La majorité des intercommunalités qui abordent ces enjeux porte ou fait partie d’un Projet Alimentaire Territorial (Carte 8) mais les deux cartes ne se superposent

pas pour autant et certaines intercommunalités abordent les enjeux alimentaires de leurs territoires sans porter ces dispositifs : la CC de Haute Saintonge, par exemple, ne porte pas de PAT mais mentionne quatre des cinq variables sur son site internet.

Parmi les variables mentionnées, le développement des circuits-courts figure en tête (42 occurrences) suivi par la promotion des filières territoriales et l’approvisionnement de la restauration collective en produits bio ou locaux (Figure 5) qui sont deux sujets pouvant relever directement de compétences de l’intercommunalité¹¹. Les autres thèmes sont moins souvent mobilisés. Ces trois entrées sont pourtant au cœur du projet agroécologique qui cherche à privilégier des approches systémiques allant dans le sens de territoires diversifiés et autonomes. Si la relocalisation de l’alimentation constitue une attente sociétale forte qui peut être source de développement local, l’analyse des discours des intercommunalités montre la difficulté qu’elles peuvent avoir à renouveler leurs approches.

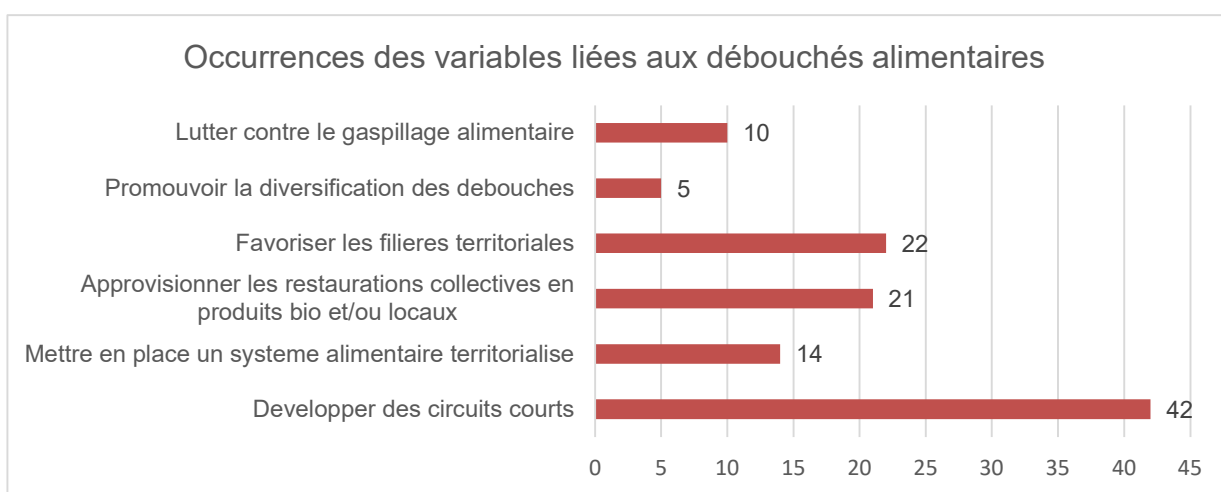
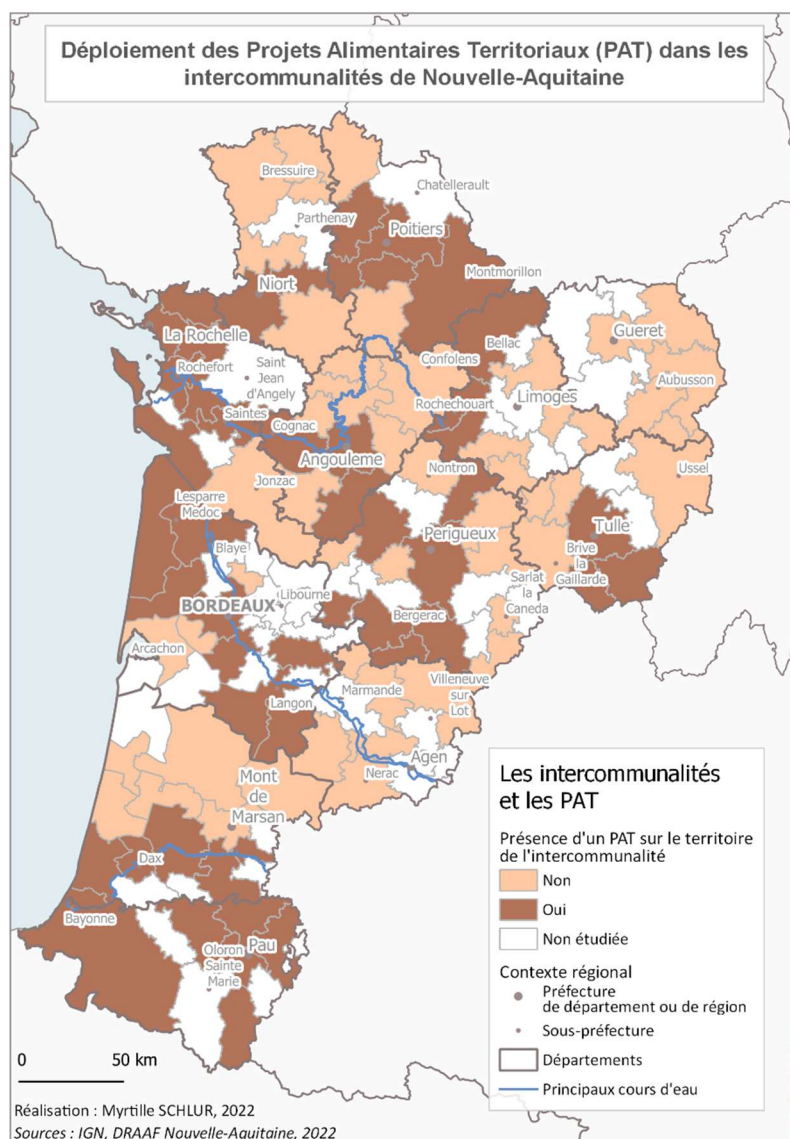


Figure 5 : Occurrences des variables liées aux débouchés alimentaires (M.Schlur, 2022)

¹¹ La promotion des filières territoriales relève de la compétence « Développement économique local » et l’approvisionnement de la restauration collective peut relever des compétences de l’intercommunalité si les communes lui ont délégué la gestion du service public.



Carte 8 : Déploiement des projets alimentaires territoriaux dans les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine

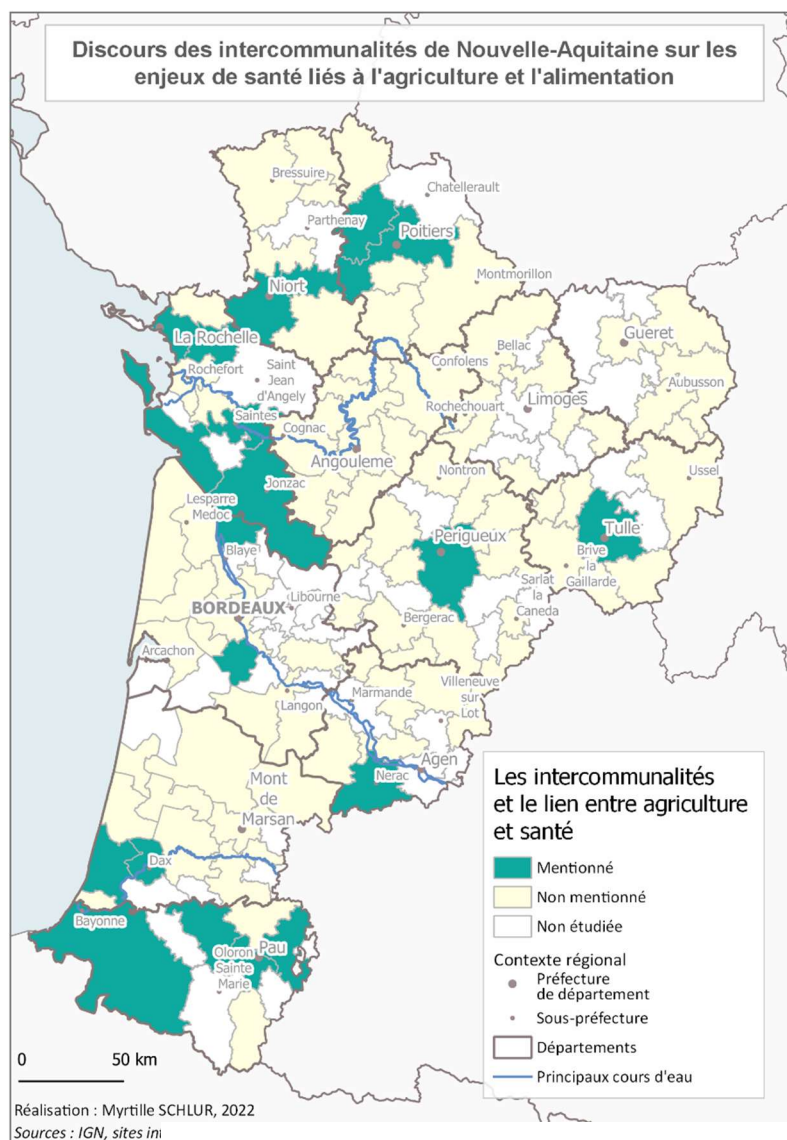
Dans les discours, plusieurs logiques peuvent être dégagées. En premier lieu, certaines intercommunalités communiquent sur l’approvisionnement de la restauration collective en produits bio ou locaux. Bien entendu ces discours correspondent aux exigences de la loi EGALIM, du 30 octobre 2018, qui instaure l’obligation pour les restaurations collectives de servir des repas qui comprennent au moins 50% de produits labélisés ou issus de circuits-courts et au moins 20% de produits issus de l’agriculture biologique au 1^{er} janvier 2022. Cependant, certaines intercommunalités décrivent des objectifs plus élevés, à l’image de la CC La Rochefoucauld Porte du Périgord qui a inscrit dans son plan d’action en faveur de l’environnement de la biodiversité un objectif « *A l’école Mangeons local* » pour atteindre dans la restauration

scolaire : « 0 % de produits alimentaires industriels, 100 % de produits bio ou issus de l'agriculture locale respectueuse de l'environnement, 0 gaspillage alimentaire » (CC La Rochefoucauld Porte Sud Périgord, 2022).

Les discours sur l'approvisionnement de la restauration collective s'accompagnent souvent d'objectifs d'alimentation saine et de qualité. Sur les 107 intercommunalités étudiées, 21 abordent des questions de santé liées à la production agricole (Carte 9). Non seulement les exigences en matière d'alimentation augmentent de la part des collectivités (labels de qualité et de proximité, agriculture biologique notamment) mais les discours s'accompagnent d'ambitions d'égalité sociale d'accès à une alimentation saine : « *Pour des raisons sociales et sociétales : l'objectif est bien de renforcer la santé physique et mentale des habitants grâce à une alimentation plus saine. Pour cela il convient de : renouer avec une proximité perdue avec l'aliment et celui qui le produit ; permettre aux personnes vulnérables d'accéder dignement aux standards de consommation actuels* » (CC de la Haute Saintonge, 2022).

Dans le discours de la CC de la Haute Saintonge, on remarque la volonté de rapprocher le producteur du consommateur. Cette thématique est très souvent mobilisée par les intercommunalités, en particulier par le développement des circuits-courts. Les intercommunalités motivent cette tendance par une demande des consommateurs, en particulier depuis les périodes de confinement : « *Durant les périodes compliquées de confinement liées à la COVID, on a vu naître, un essor vers l'approvisionnement local. La Communauté de Communes souhaite que ce retour des consommateurs vers les producteurs locaux perdure dans le temps. Dans cet objectif il est nécessaire de soutenir les initiatives des agriculteurs afin de favoriser les filières alimentaires locales* » (Communauté de communes du Pays Loudunais, 2022). Les intercommunalités œuvrent pour revaloriser l'image de l'agriculture auprès des habitants. C'est ce qu'exprime la CC Aunis Atlantique lorsqu'elle justifie l'engagement de la collectivité dans la création d'un magasin fermier : « *Pourquoi les collectivités s'engagent ? Permettre aux agriculteurs de vivre de leur production / Valoriser l'image des produits fermiers / Accompagner la mutation de l'agriculture / Apporter un service*

de proximité aux consommateurs / Favoriser la traçabilité des produits consommés » (CC Aunis Atlantique, 2022).



Carte 9 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux de santé liés à l'agriculture et l'alimentation

Ces réflexions s'accompagnent d'une réflexion autour des bassins d'alimentation pour penser un système alimentaire territorialisé à une échelle cohérente : « Le « retour » de la question alimentaire a mis en évidence, malgré tous ses acquis, les limites du système alimentaire actuel et son manque de durabilité. Il a également revalorisé l'échelon territorial pour mieux répondre aux besoins » (CC de la Haute Saintonge, 2022). Les intercommunalités trouvent alors leur place sur cette thématique, d'une part parce que l'échelle territoriale est proche des bassins d'alimentation et d'autre part parce que des instruments de politiques publiques (comme

les SCoT et les PAT) permettent à ces collectivités de se saisir de ces enjeux et de matérialiser leurs ambitions dans des documents de projets de territoire légitimés par la valeur juridique (SCoT) ou par le processus de concertation (PAT). Ces documents, par leurs exigences environnementales, permettent parfois aux intercommunalités d'intégrer une réflexion autour des enjeux environnementaux liés au secteur agricole.

3. L'agriculture : un secteur au cœur des enjeux environnementaux

Le rapport entre l'agriculture et l'environnement est ambivalent : d'une part l'agriculture exerce une pression sur la biodiversité par l'utilisation d'intrants et sur les paysages lors des remembrements d'exploitations ; d'autre part elle joue un rôle essentiel dans la préservation du fonctionnement des écosystèmes (Arnauld de Sartre, 2016). On retrouve ces deux dimensions dans la communication des intercommunalités.

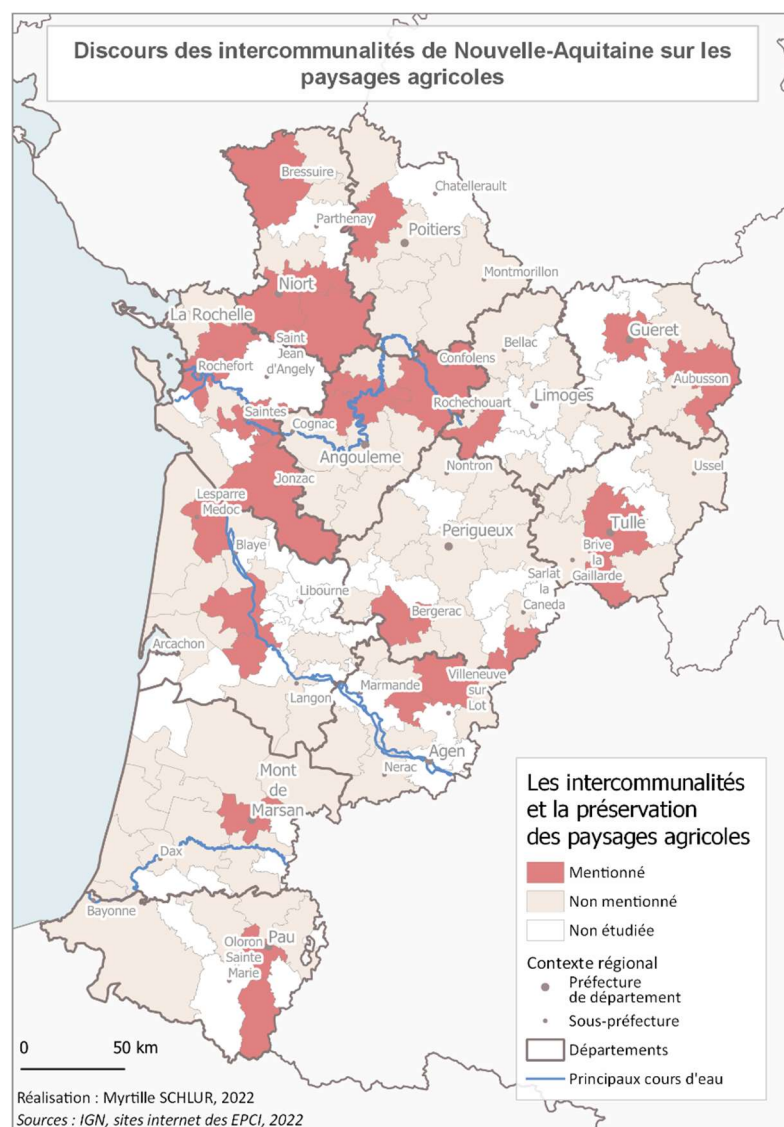
Dans le PAT de la CC Haute Saintonge, la description des enjeux environnementaux est multidimensionnelle et renvoie, selon leurs dires, à un mode de production agroécologique : « *[Enjeux] environnementaux : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique (préservation de l'eau, des paysages et de la biodiversité, transition énergétique, réduction des intrants, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire...)* » (CC de la Haute Saintonge, 2022). La prise en compte de la dimension environnementale dans les discours liés à l'agriculture semble essentielle pour déterminer l'engagement d'une intercommunalité dans la transition agroécologique.

L'agriculture : un élément clé de la préservation des paysages et de leurs fonctions environnementales

Dans la région Nouvelle-Aquitaine, fortement marquée par l'agriculture, les paysages agricoles font souvent partie de l'identité des territoires comme cela est exprimé dans le PLUi de la CA Bergeracoise : « *Les activités agricoles et viticoles font partie de l'identité et de la renommée de l'agglomération. Cette multiplicité des systèmes agricoles participe à la qualité du territoire et induit une diversité de paysage*

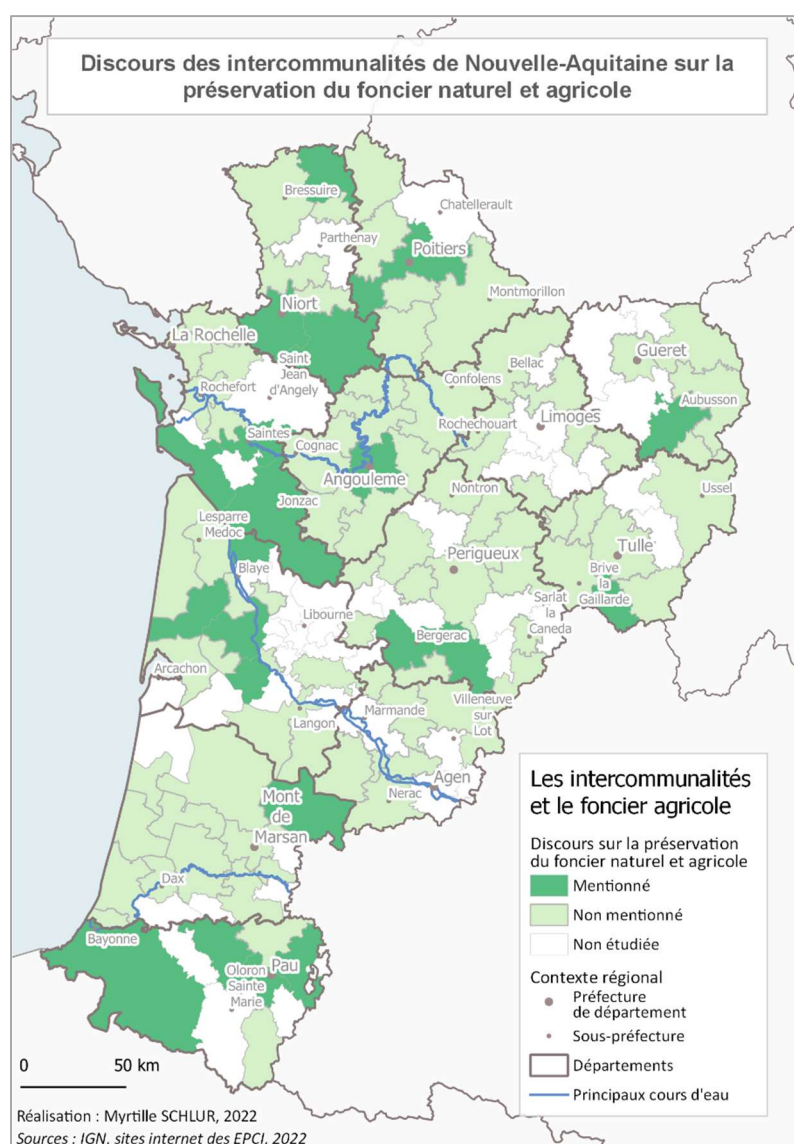
cultivés. L'objectif pour l'agglomération est de maintenir cette diversité et le dynamisme de l'agriculture bergeracoise en préservant les espaces agricoles » (CA Bergeracoise, 2022).

Ainsi, nombreuses sont les intercommunalités qui s'intéressent aux paysages agricoles. Sur les 107 intercommunalités étudiées, 27 évoquent les enjeux de maintien du paysage pour des questions de préservation d'un paysage spécifique ou du cadre de vie des habitants (Carte 10). On note la forte représentation des intercommunalités de l'ancienne région Poitou-Charentes. Paradoxalement, les discours convergent entre les agglomérations et les intercommunalités rurales et prônent la défense des paysages agricoles considérés comme des éléments essentiels de l'identité du territoire



Carte 10 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les paysages agricoles

Dans le discours de la CC Midi Correzien, l'agriculture est multifonctionnelle et participe notamment à la qualité du cadre de vie de habitants que ce soit d'un point de vue paysager mais également pour l'animation du territoire : « *Les enjeux sont stratégiques : l'agriculture participe à organiser le territoire. La valorisation agricole de la ressource foncière contribue à reconfigurer la ville territoire, en évitant l'étalement et la dispersion urbaine, coûteux pour les collectivités (réseaux, voiries...) comme pour les ménages (multiplication des déplacements...). L'activité agricole rend les territoires et leurs villes économiquement plus attractifs et contribue à la qualité de vie des citoyens par les qualités qu'elle donne au territoire : image, paysage, entretien des espaces, participation à l'animation des bourgs et des villes.* » (CC Midi Correzien, 2022).

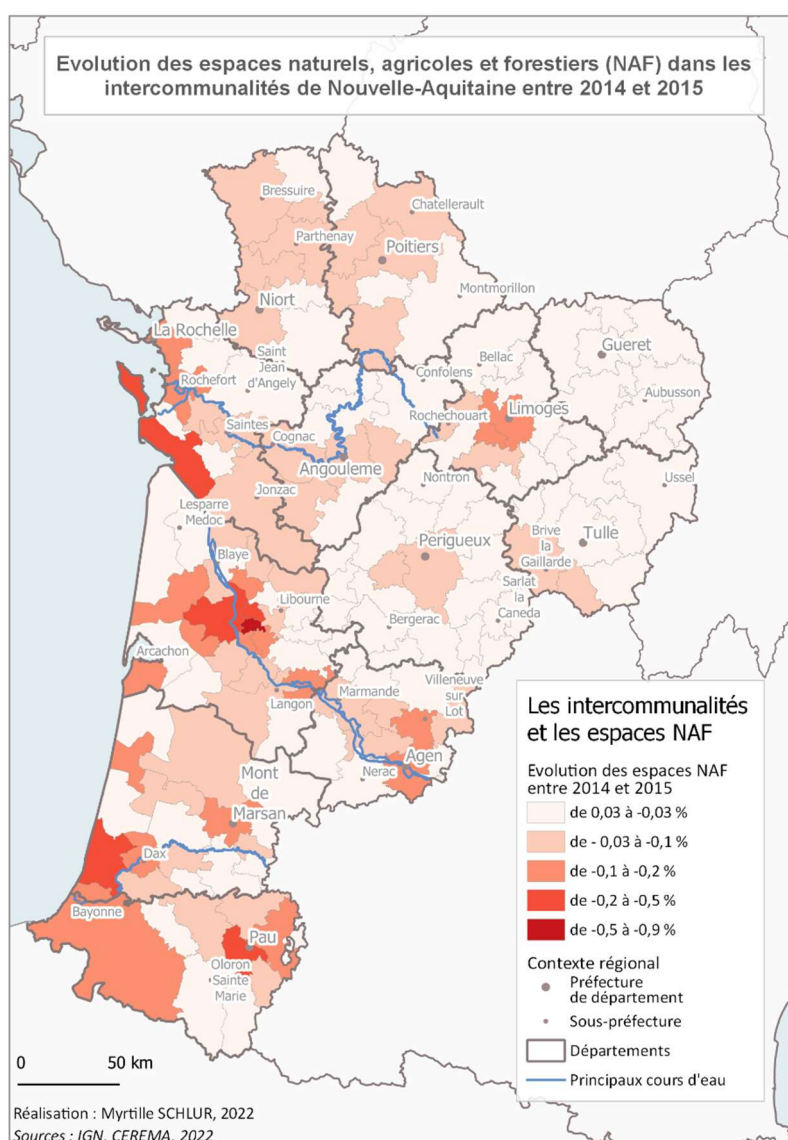


Carte 11 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur la préservation du foncier naturel et agricole

L'intérêt pour les paysages agricoles est donc motivé par des questions d'attraction touristiques et de cadre de vie d'une part mais également pour des questions environnementales. La CA du Bocage Bressuirais porte une attention particulière au paysage de bocage qui caractérise son territoire (intérêt si prononcé que la caractéristique paysagère est intégrée au nom de l'intercommunalité) : « *Les haies bocagères rendent de nombreux services : protection des troupeaux, accueil de biodiversité, maintien des sols, épuration de l'eau, production de bois ou de fruits, brise-vents, apport de fraîcheur et d'ombre, qualité paysagère...* » (CA du Bocage Bressuirais, 2022). Le discours de l'intercommunalité se caractérise par une conscience des multiples fonctions des paysages ce qui en fait une thématique intéressante pour aborder les enjeux environnementaux en lien avec les questions agricoles.

Le paysage est ainsi clairement identifié comme un élément façonné par les agriculteurs. Il est abordé à la fois dans sa dimension subjective comme une source d'aménités paysagère et comme un élément plus objectif dans la perspective de l'écologie du paysage (Burel *et al.*, 1999), source des services écosystémiques.

La préservation des paysages agricoles passe par la sécurisation du foncier naturel et agricole. Sur les 107 intercommunalités étudiées, 20 adoptent un discours visant à limiter l'étalement urbain et le fractionnement des espaces naturels et agricoles (Carte 11). On remarque que les intercommunalités qui abordent les enjeux de préservation du foncier agricole dans leurs discours sont souvent des agglomérations (notamment préfectures et sous-préfectures des départements) ou des territoires confrontés à une pression foncière notable (Carte 12). Les intercommunalités ont des prérogatives significatives en matière d'aménagement par le biais des documents de planification (PLUi et SCoT). La préservation des paysages agricoles par la préservation du foncier naturel et agricole est donc un moyen accessible pour les intercommunalités pour travailler sur les questions environnementales par le prisme des questions agricoles.



Carte 12 : Evolution des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) dans les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine entre 2014 et 2015

L'eau et l'agriculture : une ressource en tension

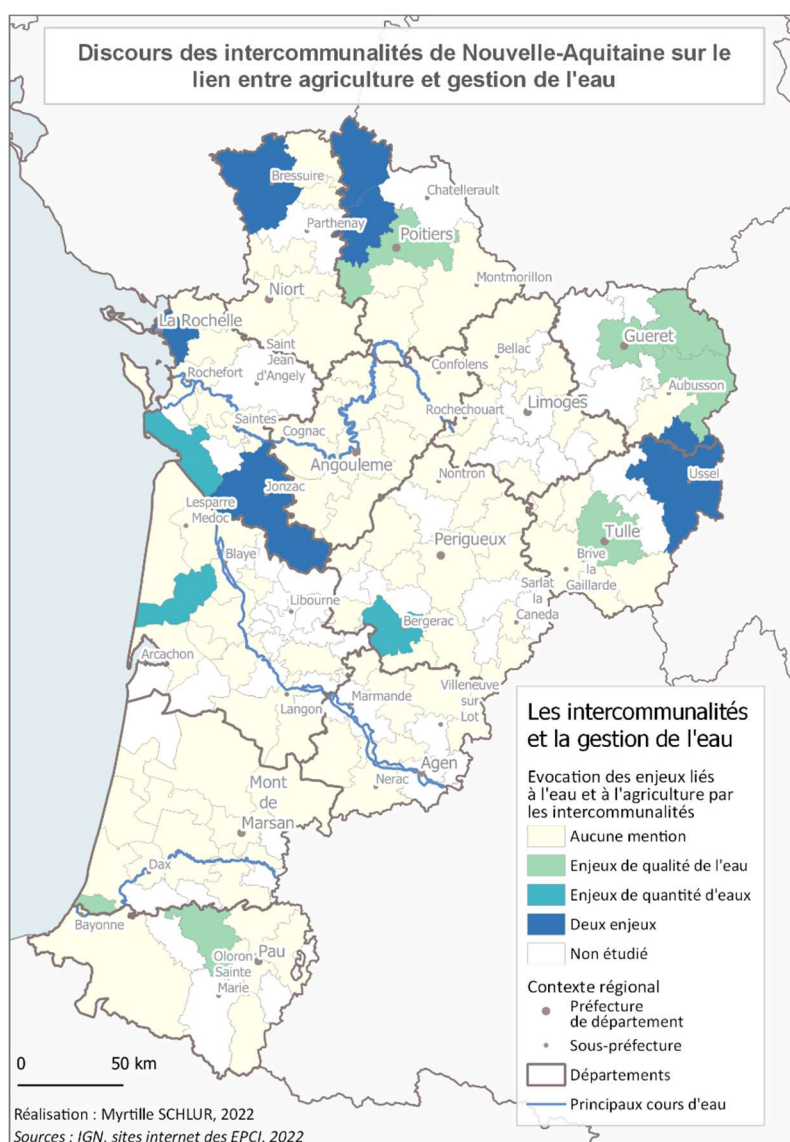
La thématique de l'eau est abordée par la quasi-totalité des intercommunalités car la compétence GEMAPI¹² est obligatoire pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre. En outre, la compétence « eau est assainissement », est rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2020 pour les communautés d'agglomération et au 1^{er} janvier 2026 pour les communautés de communes. Il existe toutefois la possibilité de déléguer cette

¹² Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations

compétence à d'autres structures, ce qui conduit à quelques exceptions. Les intercommunalités sont donc particulièrement concernées par les questions liées à l'eau, pourtant, les questions agricoles ne sont pas systématiquement abordées. Deux enjeux principaux sont identifiés par les intercommunalités : la qualité, menacée par les pollutions causées par les intrants et la quantité d'eau lié à l'irrigation croissante (Tiberghien, 2012) : « *L'atteinte du bon état des masses d'eau, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, doit permettre aux nombreux usagers de l'eau d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions. Sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté, différents usages ont pu être identifiés : eau potable, abreuvement du bétail, hydroélectricité, pêche, activités nautiques, et baignade. Des programmes d'actions sont construits en partenariat avec les représentants de différentes filières (agriculture, sylviculture, laboratoire de recherche, etc)* » (Haute-Corrèze Communauté, 2016).

En Nouvelle-Aquitaine, sur l'ensemble des intercommunalités étudiées, 16 évoquent les questions de l'eau en lien avec l'agriculture dont 6 s'intéressent aux enjeux qualitatifs, 3 s'intéressent aux enjeux quantitatifs et 6 aux deux enjeux (Carte 13). Les intercommunalités qui mettent en relation les enjeux liés à l'eau et les questions agricoles sont majoritairement situées dans des zones protégées ou à proximité (PNR de Millevaches en Limousin, PNR Médoc, PNR du Marais Poitevin, aires d'alimentation et de captage d'eau et zones Natura 2000).

La thématique de l'eau s'accompagne souvent d'autres approches comme les enjeux de santé (exemple : PAT de La Rochelle Aunis Ré), de préservation des paysages mais également de la biodiversité menacée par la pollution des eaux ce qui en fait un sujet transversal. La CC du Seignanx décrit le rôle de l'Aulnaie dans la gestion de la qualité de l'eau et la prévention des inondations : « *L'Aulnaie a également un rôle important sur le plan hydraulique dans la rétention de l'eau en période de forte pluviométrie et limite ainsi les risques d'inondation des habitations riveraines. Elle est également utile dans la lutte contre la pollution des eaux et notamment dans la rétention des nitrates, des phosphates, des pesticides, des engrais, des MES et des métaux lourds (plomb, mercure, cadmium, zinc, etc.)* » (CC du Seignanx, 2022).



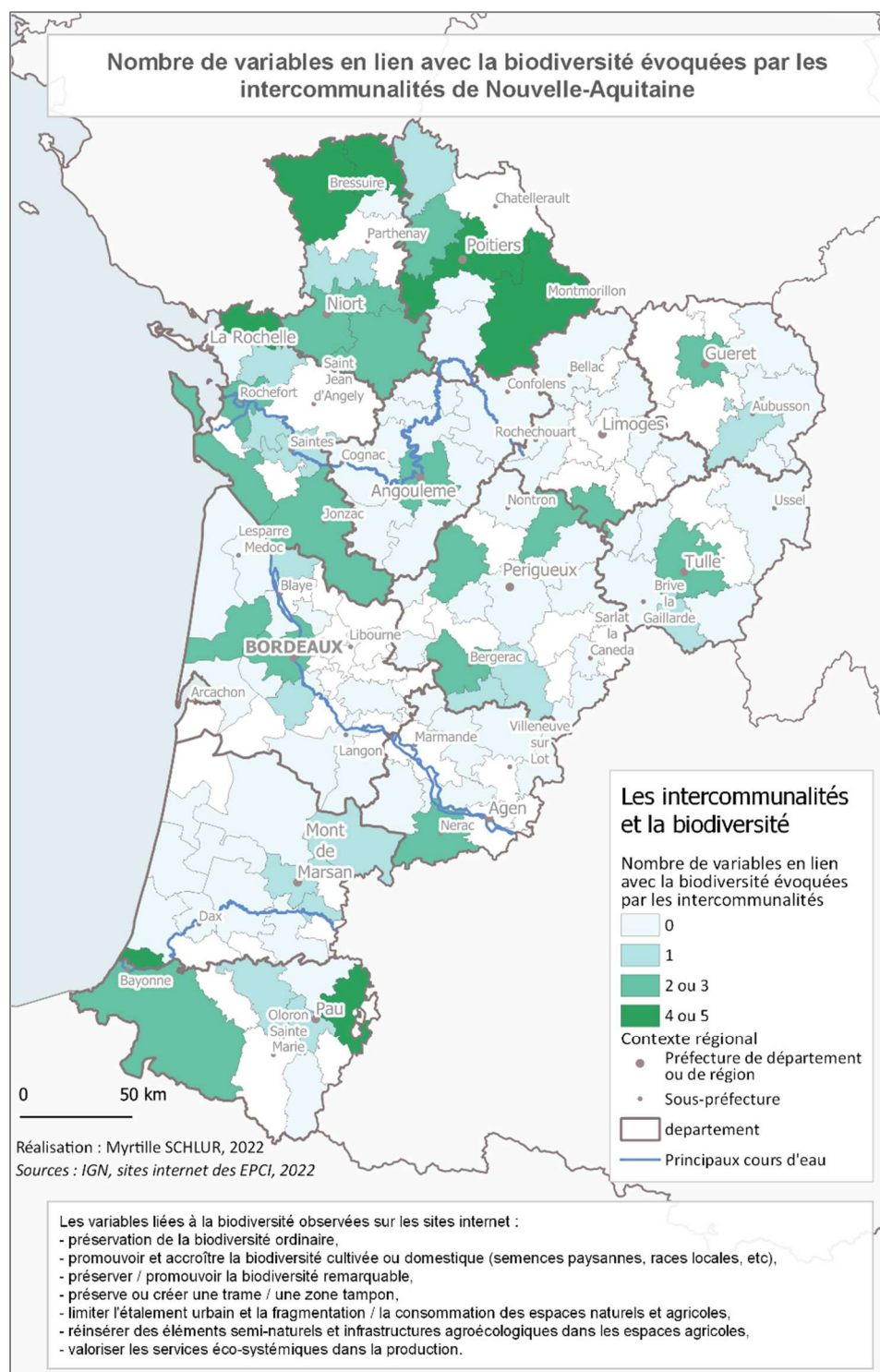
Carte 13 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur le lien entre agriculture et gestion de l'eau

La préservation de la biodiversité : une thématique qui se diffuse dans les discours

La préservation de la biodiversité est un enjeu particulièrement lié au secteur agricole étant donné que l'activité agricole est une des sources de son érosion (par le recours aux intrants phytosanitaires et zoo-sanitaires mais également suite à la destruction des infrastructures agroécologiques lors de remembrements d'exploitations). Pourtant la biodiversité est également une ressource essentielle pour l'activité agricole et la pensée agroécologiques en cherchant à produire en se basant sur le fonctionnement des écosystèmes, s'appuie étroitement sur les services écosystémiques. En outre, les intercommunalités ont la possibilité d'agir sur la thématique via la compétence de protection de l'environnement et du cadre de vie.

Les enjeux de préservation de la biodiversité sont régulièrement cités et étudiés à travers les autres thématiques comme la préservation des paysages agricoles et la qualité de l'eau.

Mais la façon d'aborder les enjeux de biodiversité et de les relier à l'agriculture



Carte 14 : Nombre de variables en lien avec la biodiversité évoquées par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine

peut prendre différentes formes. Sept entrées ont ainsi été relevées dans les sites

internet des 107 intercommunalités étudiées : préservation de la biodiversité ordinaire ; préservation de la biodiversité remarquable ; préservation de la biodiversité cultivée ; valorisation des services écosystémiques ; limitation de l'étalement urbain et de la fragmentation des espaces naturels et agricoles ; préservation ou création d'une trame ou zone tampon ; (ré)insertion d'éléments semi-naturels (infrastructures agroécologiques) dans les espaces agricoles¹³.

Ces catégories ne sont pas toutes évoquées par les intercommunalités : sur les 107 intercommunalités étudiées 15 évoquent 3 de ces catégories ou plus, 27 évoquent une ou deux catégories et 65 n'évoquent pas les enjeux de biodiversité (Carte 14). On remarque que dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Charente-Maritime, la majorité des intercommunalités étudiées traitent de plusieurs enjeux liés à la biodiversité alors que dans les autres départements, les intercommunalités qui s'y intéressent font parfois office d'exception ou bien ne s'intéressent qu'à une seule thématique.

Certaines des variables observées sont davantage citées que les autres : sur la Figure 6, on observe que les trois variables les plus citées sont « limiter l'étalement urbain et la fragmentation des espaces naturels et agricoles » (32 occurrences), « préservation de la biodiversité remarquable » (31 occurrences) et « préservation de la biodiversité ordinaire » (27 occurrences) suivies de près par la préservation ou la création d'une trame ou d'une zone tampon (18 occurrences). Ces thématiques renvoient notamment à la compétence d'aménagement du territoire des intercommunalités puisque les documents d'urbanisme permettent de préserver les espaces naturels et agricoles et doivent prendre en compte les trames vertes et bleues et autres espaces protégés. En revanche, les autres thématiques, moins citées, se rapportent directement à l'activité agricole : « promouvoir la biodiversité cultivée » (12

¹³ Infrastructures Agroécologiques (IAE) : haies, mares etc. Les infrastructures agroécologiques constituent des continuités écologiques, ce qui renvoie aux trames et zones tampon. Cependant, les travaux sur les continuités écologiques ne sont pas spécifiques aux espaces agricoles (bien que la profession puisse être mise à contribution) contrairement à la réinsertion d'infrastructures agroécologiques qui ont un lien direct avec l'agriculture dans la réflexion. Les discours ont donc été différenciés : ont été renseignés dans la catégorie « réinsertion d'éléments semi-naturels dans les espaces agricoles » les discours qui mentionnaient explicitement cette thématique.

occurrences), « réinsérer des éléments semi-naturels (IAE) dans les espaces agricoles » (9 occurrences) et « valoriser les services écosystémiques dans la production » (8 occurrences). Elles relèvent d'un champ d'action (le conseil agricole), de savoirs et d'expertise (agronomiques et écologiques) dont les intercommunalités peinent à se saisir).

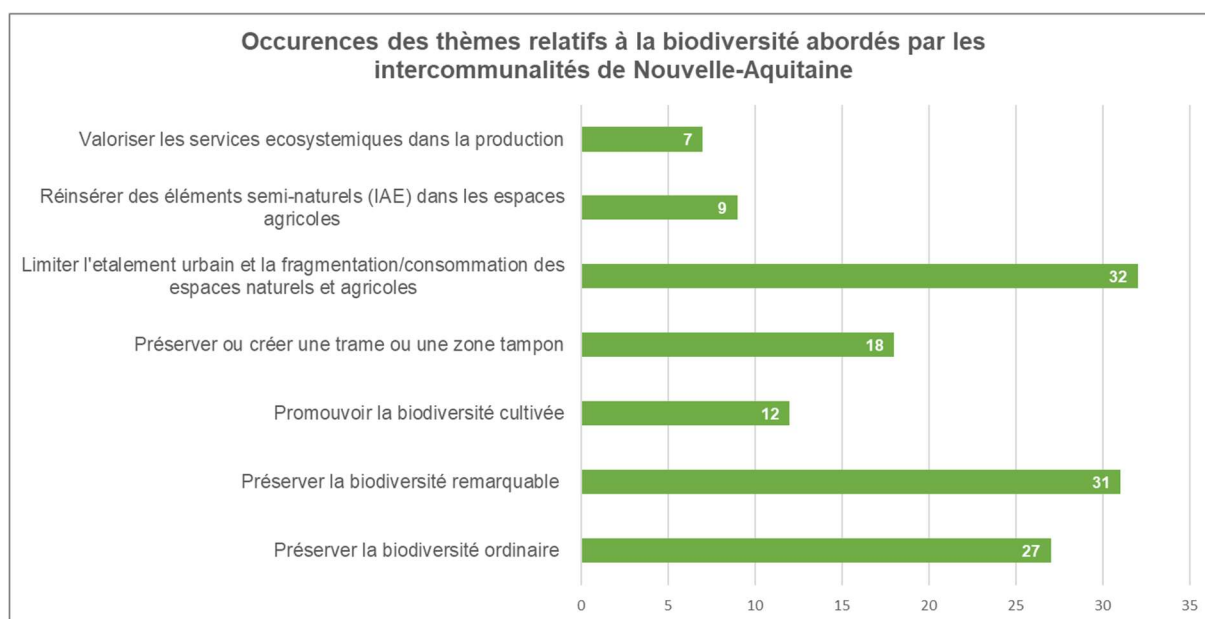
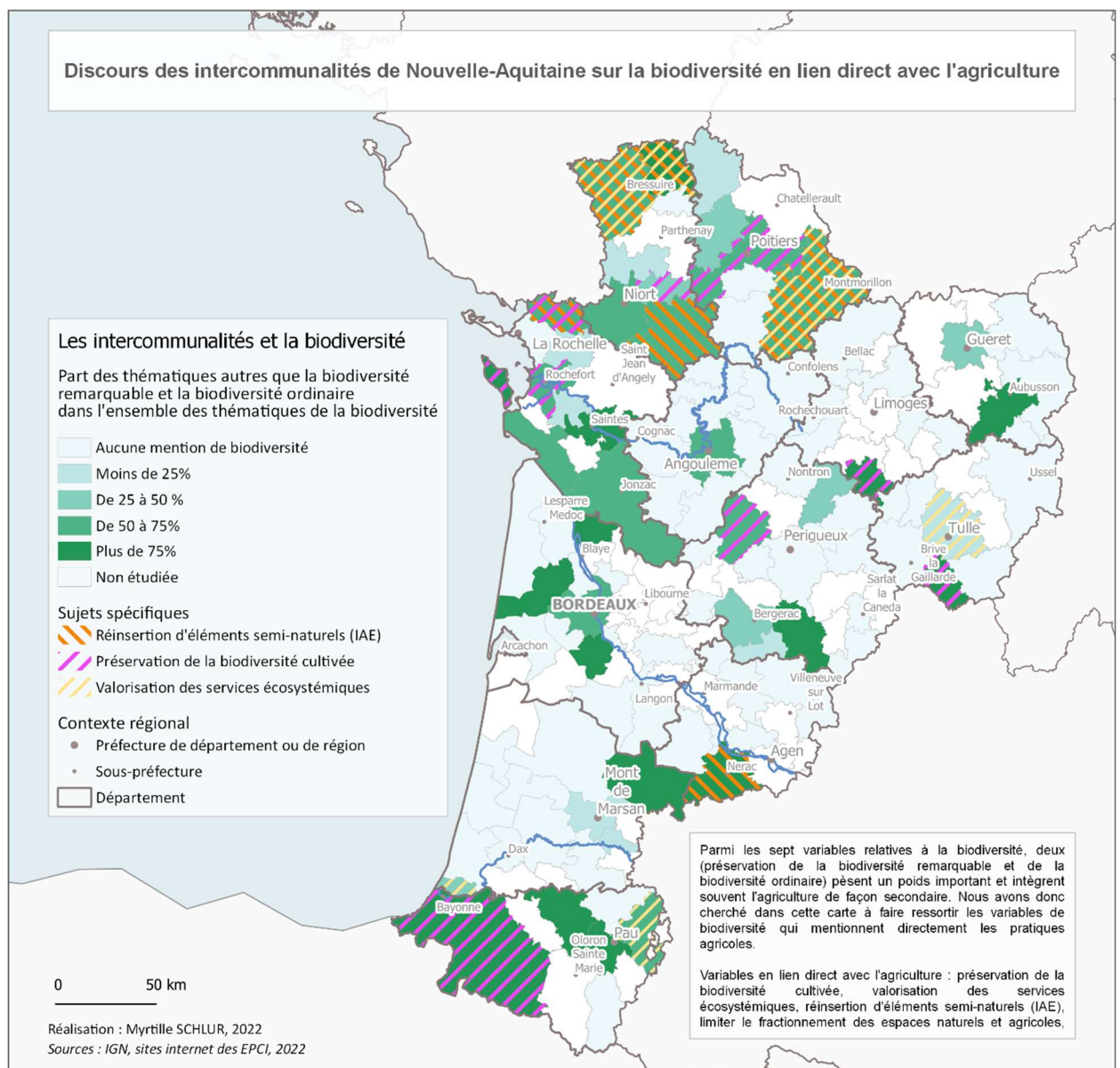


Figure 6 : Occurrences des thèmes relatifs à la biodiversité abordés par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine

Certaines intercommunalités ont pourtant une approche multidimensionnelle de la biodiversité et peuvent aborder un nombre élevé de thématiques autour d'une seule action. C'est le cas de la CC Vienne et Gartempe qui liste l'ensemble des objectifs recherchés pour une action de réinsertion de haies dans le paysage de l'intercommunalité : « *Recréer des linéaires de haies en rupture de pente, prolonger les haies discontinues sur les parcelles agricoles et dans les espaces peuplés, recréer des grands corridors écologiques entre les massifs forestiers, recréer des ripisylves, laisser quelques haies basses mais épaisses pour les points de vue de qualité paysagère, utiliser des essences champêtres autochtones à floraison et fructification décalées, [...], protéger les haies et arbres isolés en tant qu'éléments remarquables du paysage dans les documents d'urbanisme* » (CC Vienne et Gartempe, 2022).

Sur l'ensemble des thématiques relevées, certaines sont jugées plus déterminantes que d'autres pour évaluer l'engagement d'une intercommunalité autour des questions agricoles et de biodiversité. Ainsi, les discours sur la préservation de la biodiversité ordinaire et remarquable ne sont pas en lien direct avec l'agriculture : si le secteur agricole peut être associé aux réflexions et aux actions, il ne s'agit pas du seul public concerné. L'engagement des intercommunalités sur ces thématiques ne garantit donc pas un engagement sur les questions agricoles. En revanche, les autres thématiques concernent directement les enjeux agricoles, leur évocation dans le discours des intercommunalités témoigne donc d'une volonté affichée de travailler sur les enjeux de biodiversité liés à l'agriculture. C'est la raison pour laquelle une carte a été élaborée afin de présenter l'engagement des intercommunalités sur des thématiques de biodiversité en lien direct avec l'agriculture (Carte 15).

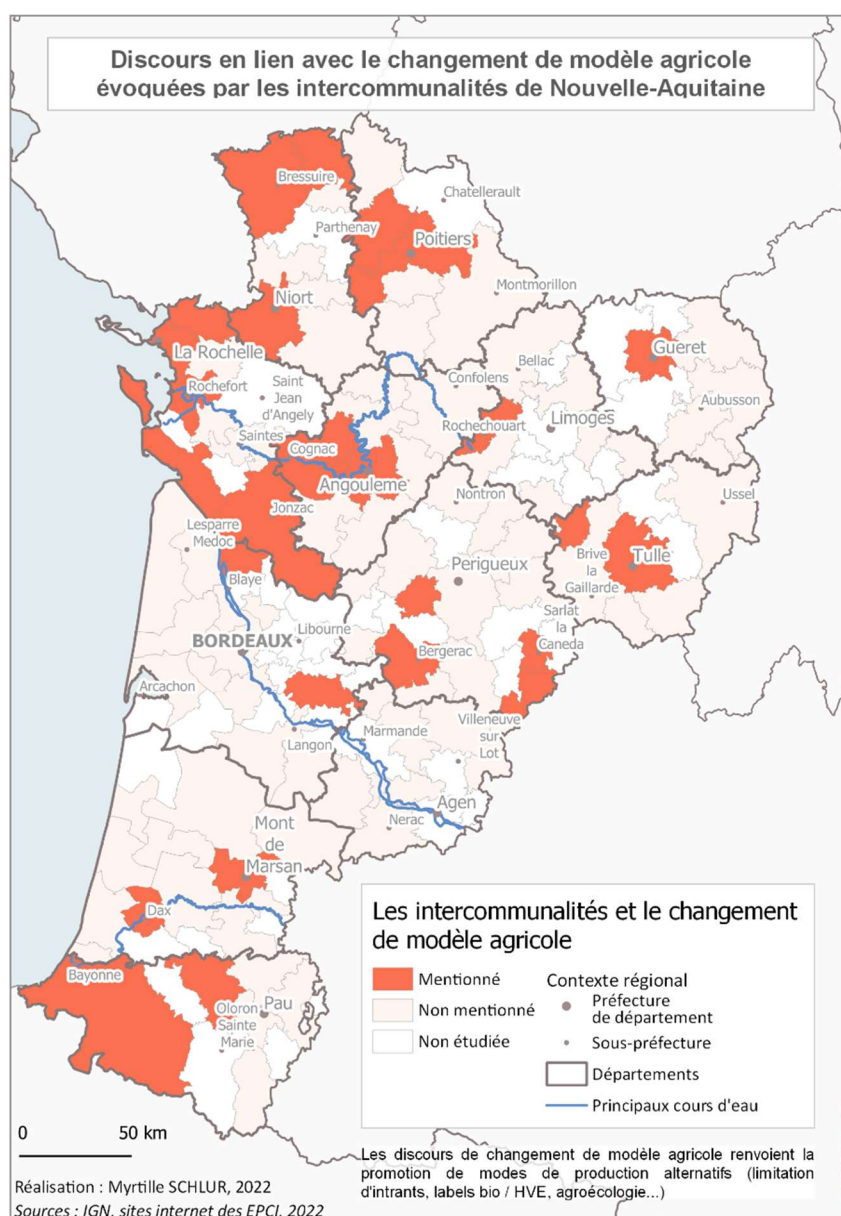
Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, des tendances départementales s dégagent et quatre départements semblent particulièrement engagés sur les questions de biodiversité en lien direct avec l'agriculture : la Charente-Maritime, les Pyrénées-Atlantiques, la Vienne et les Deux-Sèvres. Parmi ces départements, trois font partie de l'ancienne région Poitou-Charentes. Dans les Pyrénées-Atlantiques, la présence marquée des Pyrénées et des zones Natura 2000 peut expliquer ce positionnement marqué autour des enjeux de biodiversité. Deux départements en revanche se démarquent par la quasi-absence d'intercommunalités qui abordent les questions de biodiversité en lien avec l'agriculture : les Landes et la Haute-Vienne. L'emprise spatiale du massif forestier des Landes explique que la biodiversité soit plutôt associée à la forêt dans le département mais il est plus difficile de proposer une hypothèse explicative pour la Haute-Vienne. En général, l'ancienne région du Limousin s'est peu emparée de la question.



Carte 15 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur la biodiversité en lien direct avec l'agriculture

Les enjeux de biodiversité sont étroitement liés avec les notions de paysage et de conservation des milieux par la préservation des espaces naturels mais ils s'accompagnent également souvent de discours liés aux contaminations causées par l'activité agricole. Les intercommunalités adoptent alors un discours en faveur d'un changement de modèle agricole. Sur les 107 intercommunalités étudiées, 28 mentionnent des enjeux de changement de modèle agricole. La majorité des intercommunalités qui évoquent des enjeux liés au modèle agricole adoptent un discours sur la biodiversité en lien direct avec l'activité agricole. Le discours porté incite

notamment les agriculteurs à réduire l'utilisation d'intrants : ainsi, la CC de l'Île d'Oléron a pour objectif de « *lutter contre les pollutions diffuses dans l'agriculture, en accompagnant les agriculteurs à réduire l'usage des pesticides ou à adopter de bonnes pratiques limitant la diffusion des pesticides* » (CC de l'Île d'Oléron, 2022). Elles mettent également en place des actions de promotion de l'agriculture biologique ou de labels comprenant des clauses environnementales. On remarque la forte présence des agglomérations et une présence plus marquée de ce discours dans l'ancienne région Poitou-Charentes (Carte 16). Trois intercommunalités évoquent explicitement l'agroécologie comme modèle agricole à atteindre.



Carte 16 : Discours en lien avec le changement de modèle agricole évoqués par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine

Si des thématiques peuvent être identifiées pour étudier les discours autour des enjeux environnementaux liés à l'agriculture, les enjeux apparaissent finalement liés les uns aux autres. Les enjeux environnementaux sont souvent évoqués par les intercommunalités et il est intéressant de constater que lorsque le discours environnemental est corrélé aux enjeux de l'agriculture, les intercommunalités évoquent alors des enjeux liés au changement de modèle agricole. Enfin, il semblerait que les intercommunalités qui travaillent sur les enjeux environnementaux liés à l'agriculture abordent plusieurs thématiques environnementales à la fois.

4. Les intercommunalités et les enjeux de l'agriculture : une variété de types de discours

Tous ces éléments amènent à dessiner des grands types d'intercommunalités qui ont des positionnements différenciés sur les enjeux agricoles identifiables par les différents registres de discours utilisés. Une typologie des registres de discours est alors proposée sur la base d'un traitement statistique par une analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM) et une classification ascendante hiérarchique (CAH).

Point méthodologique :

Les données sélectionnées sont l'ensemble des variables des discours identifiés lors de la consultation des sites internet. On compte 7 thématiques (détaillées en Annexe 4) : biodiversité (7 variables), eau (2 variables), paysage (2 variables), modèle agricole (3 variables), activité agricole (3 variables), alimentation (6 variables), changement climatique (4 variables), tourisme, patrimoine, santé et forêt (1 variable chacune). Pour chacune des variables, un degré d'intensité a été attribué :

- « AUCUN » : aucune mention de la variable sur le site internet ;
- « EVOQ » : variable évoquée, c'est-à-dire citée dans un corps de texte ;
- « AFFICH » : variable citée à plusieurs reprises sur le site ou objectif explicite.

L'analyse factorielle des correspondances multiples a abouti à plusieurs axes dont au moins 8 sont interprétables et expliquent 45,78% de l'information. Les axes se caractérisent comme suit :

Axe 1 : Relocalisation de l'alimentation

Oppose des intercommunalités affichant une volonté de relocaliser l'alimentation et de transformer les modèles agricoles par une action systémique en prenant en compte les filières et le maintien de l'activité agricole à des intercommunalités qui ne sont ni investies dans la relocalisation de l'alimentation ni dans le changement de modèle agricole

Axe 2 : Maintien de l'activité agricole

Oppose des intercommunalités évoquant la restauration collective et la préservation de la biodiversité remarquable dans la perspective de valoriser le patrimoine local et de maintenir l'activité agricole à des intercommunalités affichant une volonté de soutenir l'activité agricole (par l'action collective et l'aide à l'installation) et de promouvoir un territoire diversifié par une approche systémique volontariste.

Axe 3 : Sensibilité aux enjeux environnementaux

Oppose des intercommunalités affichant les enjeux environnementaux liés à l'agriculture (eau, biodiversité et climat) à des intercommunalités qui n'affichent pas d'enjeux environnementaux.

Axe 4 : Approche économique de l'agriculture

Oppose des intercommunalités qui adoptent une approche plutôt économique par le biais des filières (énergies renouvelables et de la diversification des débouchés) en intégrant la préservation du cadre de vie et de la biodiversité ordinaire à des intercommunalités qui n'adoptent pas une approche de l'agriculture pour préserver le cadre de vie ou comme enjeu climatique mais qui ont une volonté de transformer le modèle agricole par une approche assez systémique.

Axe 5 : Agriculture et habitants / consommateurs

Oppose des intercommunalités qui évoquent l'optimisation des usages (par la valorisation des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire) ainsi que la préservation de la biodiversité cultivée et remarquable et adoptent une approche technique centrée sur des objets précis et divers et sur le consommateur à des intercommunalités qui adoptent une approche plus générale (circuits-courts, lutte contre l'étalement urbain, patrimoine local, biodiversité remarquable) moins centrée sur le consommateur ou l'habitant.

Axe 6 : Modèle agricole et action collective (accompagnement, conseil agricole)

Oppose des intercommunalités qui affichent la volonté de changer le modèle agricole par l'action collective à des intercommunalités qui n'affichent pas ces enjeux.

Axe 7 : Cadre de vie et résilience

Oppose des intercommunalités qui adoptent une approche de l'agriculture comme élément clé du cadre de vie et de résilience des territoires à des intercommunalités qui se focalisent sur les enjeux de biodiversité.

Axe 8 : Eau

Oppose des intercommunalités qui affichent des enjeux de qualité de l'eau à des intercommunalités qui évoquent le soutien aux initiatives collectives d'agriculteurs et la promotion du patrimoine local mais n'évoquent pas les enjeux liés à l'eau.

A partir des axes, une correspondance par ascendance hiérarchique (CAH) a été effectuée afin de dégager des clusters. Plusieurs configurations ont été testées en variant le nombre d'axes pris en compte et le nombre de classes définies. Au regard des différents essais, une CAH en 7 classes à partir de 7 axes a été retenue. Ces classes ont toute une ANOVA significative, c'est-à-dire qu'elles sont significativement homogènes en leur sein et distinctes entre elles.

Le traitement statistique des données a abouti sur une typologie en sept types de registres de discours adoptés par les intercommunalités. Ces types rassemblent les intercommunalités étudiées qui adoptent des discours similaires sur les enjeux agricoles. La typologie permet non seulement de différencier les intercommunalités qui adoptent un discours sur l'agriculture de celles qui n'en adoptent pas mais également de proposer des variations dans les registres de discours sur l'agriculture.

Premier type : Registre environnementaliste (1 individu)

Ce type rassemble les intercommunalités qui sont sensibilisées aux différents enjeux environnementaux liés à l'agriculture et qui abordent en particulier la gestion quantitative de l'eau, la valorisation des services écosystémiques et la réinsertion d'éléments semi-naturels dans les espaces agricoles. Il s'agit d'intercommunalités qui adoptent un discours sur la biodiversité en lien direct avec l'agriculture.

Exemple : la CA du Bocage Bressuirais s'est engagée sur la réinsertion des haies bocagères dans les espaces agricoles. Elle adopte un discours qui résume l'ensemble des fonctions de la haie bocagère : « *Les haies bocagères rendent de nombreux services : protection des troupeaux, accueil de biodiversité, maintien des sols, épuration de l'eau, production de bois ou de fruits, brise-vents, apport de fraîcheur et d'ombre, qualité paysagère...* »(CA du Bocage Bressuirais, 2022). Il s'agit d'un discours multidimensionnel qui rassemble les différents enjeux environnementaux liés au secteur agricole.

Deuxième type : Registre du système alimentaire exemplaire (11 individus)

Ce type rassemble des intercommunalités évoquant la restauration collective, la préservation de la biodiversité remarquable et les enjeux de santé dans la perspective de valoriser le patrimoine local et de maintenir l'activité agricole. Il s'agit d'intercommunalités désireuses d'agir qui évoquent des thématiques variées et qui adoptent donc un regard multidimensionnel sur l'agriculture.

Exemple : dans la présentation de son Projet Alimentaire Territoriale La CA de La Rochelle motive ainsi son engagement dans la démarche : « *l'enjeu derrière est triple : préserver la santé des « mangeurs » par une alimentation saine et locale, garantir une juste rémunération aux agriculteurs et produire dans le respect de la terre*

et de la mer en préservant la qualité de l'air, des eaux et des sols » (CA La Rochelle, 2022). L'agglomération adopte un discours qui évoque trois enjeux de l'agriculture : la qualité des produits, l'activité agricole et les enjeux environnementaux.

Troisième type : Registre de l'animation du territoire (4 individus)

Il s'agit d'intercommunalités qui portent un regard sur l'agriculture en tant qu'élément clé de l'économie locale, notamment par le biais des filières. Elles adoptent notamment un discours qui promeut la diversification des débouchés et les énergies renouvelables. Elles travaillent également à la préservation de la biodiversité ordinaire et du cadre de vie. Pour ces intercommunalités, l'agriculture est un élément essentiel pour l'identité du territoire et dans la vie des habitants.

Exemple : la CA Bergeracoise a créé un Pôle d'Excellence Alimentaire qui poursuit trois grands objectifs « (1) *manger mieux et local* (2) *reconquérir l'eau et la nature* (3) *une filière rentable* » (CA Bergeracoise, 2022). Ces trois objectifs visent à reterritorialiser la filière agricole sur le territoire au bénéfice des habitants tout en garantissant une longévité économique et environnementale.

Quatrième type : Registre discret (74 individus)

Ce type rassemble les intercommunalités qui peinent à aborder les enjeux agricoles dans leur discours, en particulier du point de vue de la relocalisation de l'alimentation et du changement de modèle agricole. Certaines des intercommunalités de ce groupe peuvent évoquer les questions agricoles mais de façon très ponctuelle et sans évoquer sur les enjeux liés au système agro-alimentaire.

Cinquième type : Registre du soutien à l'activité agricole (12 individus)

Il s'agit d'intercommunalités qui adoptent une approche multidimensionnelle en faveur d'une agriculture diversifiée. Elles affichent la volonté de soutenir l'activité agricole, par le soutien des initiatives collectives d'agriculteurs et l'aide à l'installation, et de promouvoir un territoire diversifié. Il s'agit d'intercommunalités qui souhaitent s'impliquer dans les enjeux liés à l'activité agricole sur leur territoire.

Exemple : La CC du Haut Poitou présente les objectifs du Projet Alimentaire Territoriale (PAT) en matière de soutien à l'activité agricole : « *Le PAT vise à soutenir*

et accompagner les filières alimentaires locales vers de nouvelles formes d'organisations et de structurations, pour anticiper et faire face à l'augmentation de la demande locale. Pour répondre aux attentes des consommateurs, de la restauration collective ou encore des commerçants locaux, les producteurs doivent se doter des outils logistiques et des outils de transformation nécessaires, adaptés aux contraintes et aux spécificités de ces marchés » (Communauté de Communes du Haut Poitou, 2022). Cet objectif du PAT fait une focale sur l'appui à l'activité agricole et donne des éléments de réponse aux enjeux qui nécessitent une implication de la part de l'intercommunalité dans la structuration des filières sur le territoire par le biais d'une réflexion concertée entre tous les acteurs.

Sixième type : Registre de la consommation comme levier de changement (1 individu)

Ce type rassemble des intercommunalités qui abordent les enjeux agricoles par la consommation. Elles adoptent un discours en faveur de l'optimisation des usages de la production agricole, en particulier par la valorisation des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elles évoquent également le changement de modèle agricole par une approche territoriale. Il s'agit d'intercommunalités qui se saisissent des enjeux du modèle agricole et qui prônent une forme de sobriété pour le secteur de la production à la consommation.

Exemple : la CU du Grand Poitiers décrit les objectifs du Projet Alimentaire Territorial commun avec la CC du Haut-Poitou et la CC des Vallées du Clain : *« Le PAT se donne pour ambition de réduire l'impact écologique des pratiques alimentaires, du champ à l'assiette. Il marque la volonté de la Communauté urbaine de Grand Poitiers et des Communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain de s'engager en ce sens, et d'accompagner les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) vers un système alimentaire plus durable, en faisant le double pari de l'agro-écologie sous toutes ses formes et d'une plus grande autonomie alimentaire »* (CU Grand Poitiers, 2022). L'argumentaire insiste sur une réflexion en faveur d'une forme de sobriété environnementale dans les pratiques alimentaires qui intègre tous les acteurs de la filière agricole, des producteurs aux consommateurs, *« du champ à l'assiette »* selon leurs propres mots.

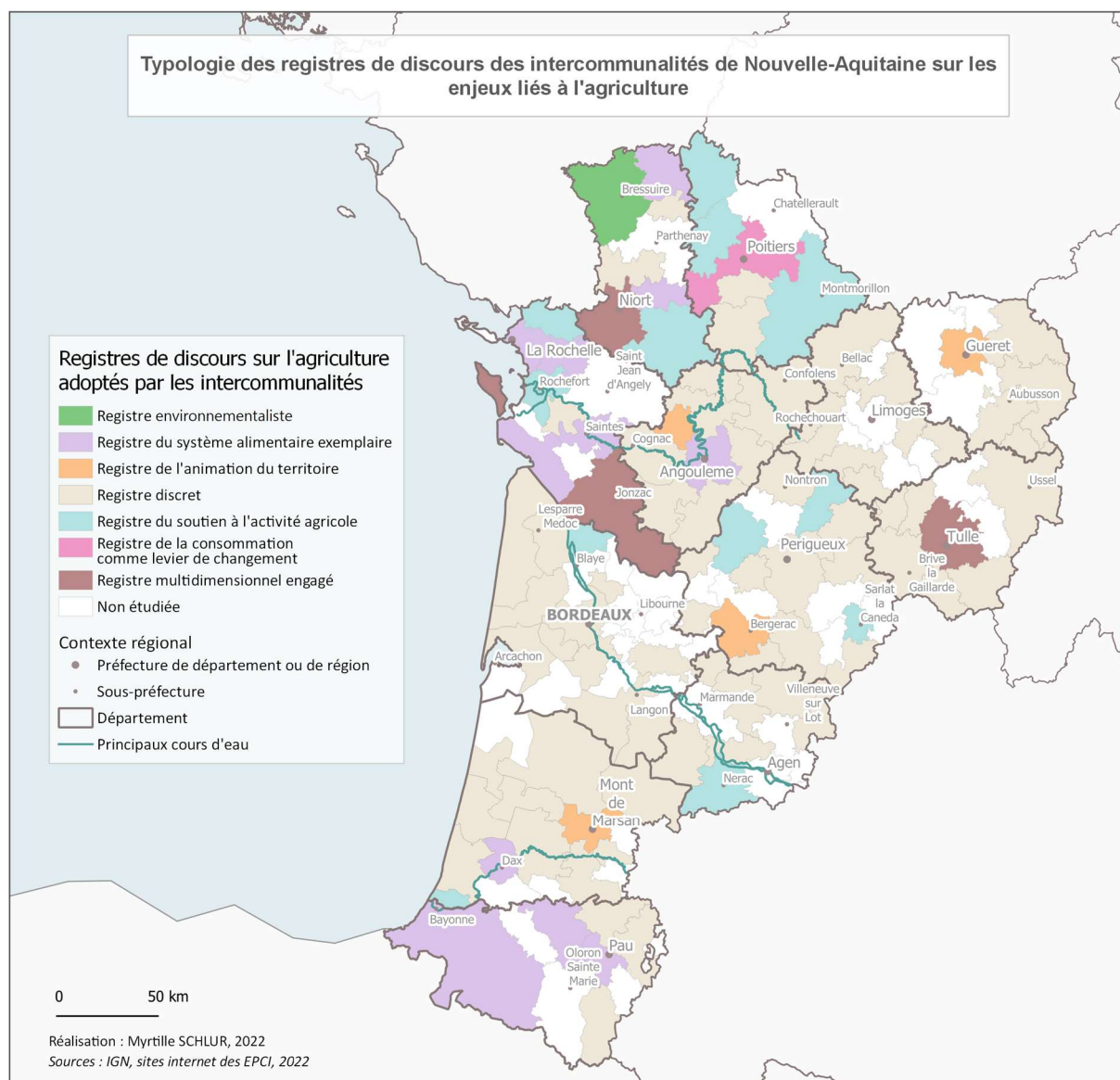
Septième type : Registre multidimensionnel engagé (4 individus)

Ce type correspond aux intercommunalités qui affichent un discours en faveur d'un changement de modèle agricole. Elles soutiennent les initiatives collectives d'agriculteurs et ont une approche systémique des enjeux liés à l'agriculture qui prend en compte les filières et le maintien de l'activité agricole sur le territoire. Elles adoptent une approche diversifiée et affirment leurs objectifs.

Exemple : La CA Tulle Agglo a élaboré une charte de l'agriculture et de l'alimentation : « *Fruit d'une coopération, conçue pour évoluer selon une démarche collaborative, la Charte de l'agriculture et de l'alimentation de Tulle agglo exprime une volonté partagée de voir se développer une agriculture et une alimentation durables à l'échelle de ce territoire. Pensée dans une logique de développement durable, elle se structure autour de quatre objectifs et engage les signataires à : développer une agriculture durable et solidaire dans la diversité [...], promouvoir une alimentation locale de qualité et accessible à tous [...], limiter les impacts environnementaux et sanitaires de l'agriculture et de l'alimentation [...], favoriser la réappropriation de leur alimentation par les consommateurs* » (Tulle Agglo, 2022). Dans la présentation de la charte, on note l'approche multidimensionnelle des enjeux lié à l'agriculture par une approche sociale, alimentaire et environnementale. Les objectifs sont précis et percutants et affichent la volonté d'intégrer tous les acteurs du territoire dans la réflexion, des producteurs aux consommateurs en passant par les filières.

La typologie met en exergue des registres de discours variés des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux agricoles qui donnent un aperçu les axes de travail prioritaires. Il existe donc des disparités dans les façons d'aborder les enjeux agricoles pour les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine (Carte 17). S'il existe une grande variété de types de discours mobilisé par les intercommunalités qui affichent un engagement dans le domaine de l'agriculture, il est à noter que la majorité des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine peine à proposer un véritable discours sur le sujet. Dans la typologie proposée, tous les registres à l'exception du registre « discret » proposent une approche construite sur les enjeux agricoles qui témoigne d'un certain engagement sur le sujet spécifiquement. Certains départements se démarquent par l'engagement des intercommunalités (La Charente-

Maritime, la Vienne, les Deux-Sèvres et les Pyrénées-Atlantiques) tandis que dans les autres départements, l'engagement d'une intercommunalité reste ponctuel.



Carte 17 : Typologie des registres de discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux liés à l'agriculture

L'analyse des discours des intercommunalités sur l'agriculture permet d'avoir un aperçu des thématiques mobilisées par ces dernières pour mettre en œuvre une politique agricole et d'en caractériser l'orientation. Trois axes principaux, qui renvoient aux fonctions économiques, alimentaire et environnementales de l'agriculture se dégagent. La typologie des registres de discours proposée permet de mettre en exergue les intercommunalités qui peuvent être qualifiées d'engagées dans une politique agricole. Si une majorité d'intercommunalités en Nouvelle-Aquitaine peine à produire un discours spécifique aux enjeux agricoles, on constate que celles qui adoptent un discours construit autour des questions agricoles se positionnent par des approches variées. Ces approches se déclinent autour de différents aspects des enjeux agricoles comme l'environnement, l'économie, l'alimentation, l'activité agricole.

Les discours permettent de donner un aperçu de l'engagement des intercommunalités dans la transition agroécologique mais pour en évaluer le degré, il faut également observer les actions mobilisées par les intercommunalités pour intervenir sur les enjeux liés à l'agriculture qu'ils ont préalablement identifiés.

PARTIE 3 : DES DISCOURS AUX ACTIONS, EVALUER L'ENGAGEMENT DES INTERCOMMUNALITES DE NOUVELLE-AQUITAINE DANS LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Evaluer le degré l'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans la transition agroécologique implique de compléter l'analyse des orientations stratégiques dans les discours sur l'agriculture par l'étude des modes d'action des intercommunalités.

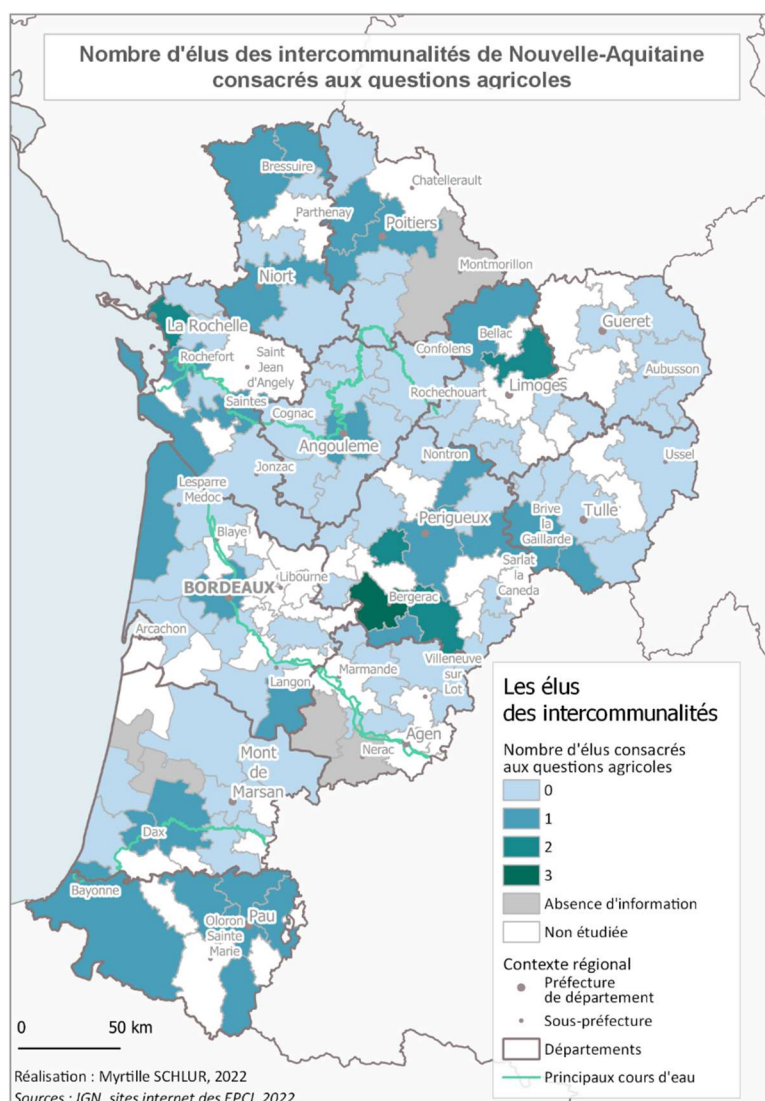
Plusieurs éléments utiles à l'analyse des modes d'action des intercommunalités sont observables sur les sites internet. L'étude de l'organisation politique et administrative des intercommunalités donne des indications sur la place que prend l'agriculture dans la politique intercommunale : elle permet d'identifier une partie des moyens (humains notamment) alloués à la thématique mais également de comprendre l'insertion de la thématique dans la logique fonctionnelle de l'intercommunalité. L'étude des sites internet permet également d'identifier les actions que les intercommunalités mettent en avant. L'analyse de ces actions et des types d'instruments mobilisés a permis d'aboutir sur une typologie des modes d'intervention des intercommunalités sur les politiques agricoles. Enfin, le croisement des types de discours et des modes d'action permet de proposer une typologie des degrés d'engagement des intercommunalités dans la transition agroécologique.

1. L'institutionnalisation des questions agricoles au sein des intercommunalités

Pour évaluer l'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans la transition agroécologique, il est intéressant d'observer la place que prend l'agriculture dans l'organisation politique et administrative des structures. En effet, la réflexion autour d'une thématique spécifique peut se traduire de multiples façons selon les intercommunalités, *a fortiori* lorsqu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire. L'étude de l'organisation politique et administrative donne un aperçu des moyens financiers et humains que l'intercommunalité octroie à une thématique comme le montre l'entretien avec les agents de la CC Lavalette Tude Dronne : « *Quand on veut avoir une politique mise en avant... nous l'agriculture, c'est pour ça qu'on est tous les*

deux là aujourd'hui, c'est parce qu'il n'y a pas de place définie au sein de l'organigramme, ni même au niveau des délégations, des vice-présidents et même au niveau politique quoi ». L'étude des sites internet des intercommunalités a permis de relever les éléments que les structures souhaitaient mettre en avant sur leur organisation politique et administrative. Les résultats se basent donc sur ce que les intercommunalités ont rendu public.

Dans un premier temps, il est possible de caractériser la place que l'agriculture prend dans la réflexion politique en comptant le nombre d'élus en charge des questions agricoles (souvent des vice-présidents ou élus délégués des conseils communautaires). Sur les 107 intercommunalités étudiées, 37 ont au moins un élu consacré aux questions agricoles parmi lesquelles quatre ont deux élus et une en a trois (Carte 18). Il s'agit autant d'agglomérations que les communautés de communes

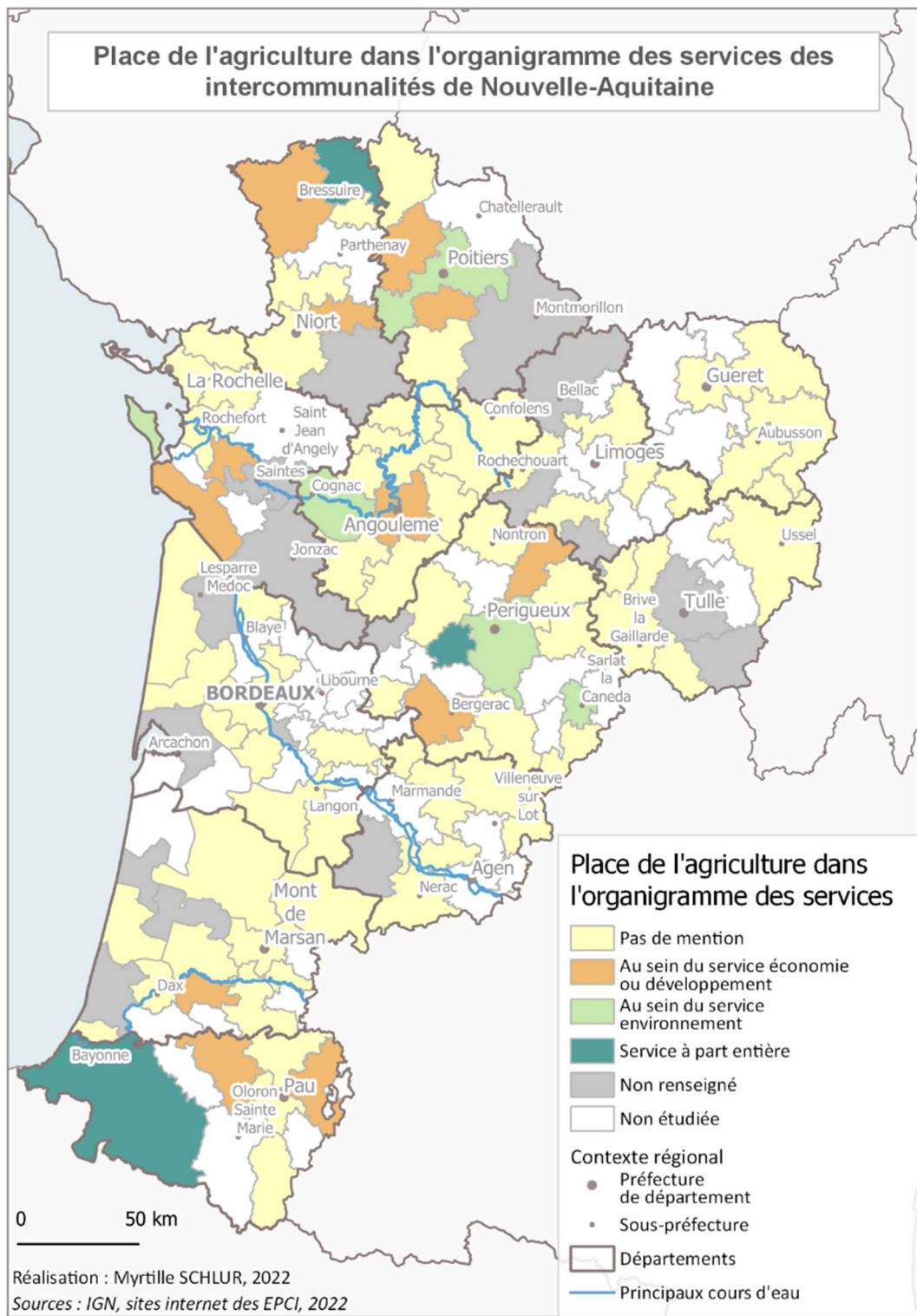


Carte 18 : Nombre d'élus des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine consacrés aux questions agricoles

plus rurales mais on observe cependant que Les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne se démarquent ainsi que le littoral au Nord de Bordeaux.

Pour les agents, la place d'une thématique dans la politique de l'intercommunalité s'évalue notamment par les moyens humains octroyés comme l'exprime l'agent de la CA Grand Cognac « *on voit que les choses sont en train d'un peu s'accélérer, en effet, avec la création d'un poste sur la biodiversité et les zones Natura 2000, la structuration en cours d'un poste sur le développement durable, qui n'existait pas avant. Donc on sent bien qu'il y a une dynamique qui est en train de s'enclencher* ». Pour mesurer les moyens octroyés pour travailler sur une thématique, il est intéressant d'observer la place de ladite thématique dans l'organigramme des services et le nombre d'agents qui y sont consacrés. En ce qui concerne l'agriculture, la thématique figure dans l'organigramme de 20 intercommunalités sur les 107 étudiées. Dans la majorité des cas, l'agriculture figure au sein d'un autre service : pour 12 intercommunalités, l'agriculture est mentionnée au sein du service de développement économique ; dans 5 intercommunalités, l'agriculture est mentionnée au sein du service environnement (en majorité des agglomérations) ; enfin, 3 intercommunalités ont mis en place un service spécifique en charge des questions agricoles (Carte 19). Si on note que l'agriculture est majoritairement rattachée aux services de développement économique, certaines intercommunalités considèrent que l'agriculture est davantage liée aux enjeux environnementaux qu'économiques sur le territoire.

On remarque que l'institutionnalisation de l'agriculture dans les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine se fait progressivement en commençant par une réflexion politique autour des enjeux agricoles en tant que thématique à part entière qui se matérialisé par la création de vice-présidences consacrées à l'agriculture pour ensuite aboutir à l'intégration des enjeux agricoles dans le schéma organisationnel des structures.



Carte 19 : Place de l'agriculture dans l'organigramme des services des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine

2. Les différents modes d'action des intercommunalités sur les enjeux agricoles : des choix stratégiques de positionnement

L'étude des sites internet des intercommunalités a permis de relever les actions sur les thématiques agricoles qu'elles souhaitent promouvoir. Ces actions sont rendues possibles grâce à une large palette d'instruments mobilisables par les intercommunalités pour conduire une politique agricole. Les instruments peuvent être classés en types d'actions : les actions de communication, les projets de territoire, l'appui logistique, l'intervention foncière, l'accompagnement des porteurs de projets et le soutien financier. Afin de caractériser les différents modes d'action des intercommunalités, une typologie des instruments mobilisés est proposée sur la base d'un traitement statistique par une analyse factorielle de correspondances multiples (AFCM) et une classification ascendante hiérarchique (CAH).

Point méthodologique :

Les données sélectionnées sont l'ensemble des variables des instruments identifiées lors de la consultation des sites internet. On compte 9 types d'action : action foncière, projets de territoire, diagnostics de territoire, participation ou financement d'un projet de recherche, solutions logistiques, actions de communication, accompagnement des porteurs de projet, intervention financière et soutien financier sur fonds propres. Pour chaque type d'action, plusieurs variables ont été identifiées à partir de la base de données (détail en Annexe 5).

L'analyse factorielle des correspondances multiples a abouti à plusieurs axes dont au moins 10 sont interprétables et expliquent 69,89% de l'information. Les axes se caractérisent comme suit :

Axe 1 : Approche par projets de territoire

Oppose des intercommunalités qui ne font peu d'actions à des intercommunalités qui participent à des projets de recherche et réalisent des diagnostics de territoire (agricoles et environnementaux), réalisent plusieurs documents de projets de territoire (dont PAT), mobilisent plusieurs instruments fonciers et interviennent financièrement sur fonds propres.

Axe 2 : Accompagnement des porteurs de projets sans financement

Oppose des intercommunalités qui réalisent des diagnostics de territoire (environnementaux et agricoles) et offrent un accompagnement aux porteurs de projets (par la diffusion d'informations et une assistance technique ou administrative) à des intercommunalités qui proposent un soutien financier, portent quelques actions foncières et de communication.

Axe 3 : Intervention par soutien financier

Oppose des intercommunalités qui n'ont pas de projet de territoire et n'interviennent pas sur les solutions logistiques et sur le foncier mais qui proposent un peu de soutien financier à des

intercommunalités qui proposent quelques solutions logistiques, un peu d'action foncière et de communication mais pas de soutien financier.

Axe 4 : Approche systémique

Oppose des intercommunalités qui font beaucoup d'actions de communication et d'accompagnement de projets, qui ont réalisé au moins un diagnostic de territoire et proposent des solutions logistiques à des intercommunalités qui n'ont réalisé aucun diagnostic mais qui proposent un soutien financier et communiquent sur les enjeux agricoles.

Axe 5 : Communication

Oppose des intercommunalités qui proposent de l'information aux porteurs de projet ou des actions de communication, un recensement des producteurs, a effectué un diagnostic agricole et a au moins un projet de territoire et un PAT à des intercommunalités qui ne font aucune action de communication mais mobilisent quelques instruments fonciers, de logistique et de soutien financier et ont un document de projet de territoire autre qu'un PAT.

Axe 6 : Soutien à l'activité agricole

Oppose des intercommunalités qui ne proposent aucune solution logistique, aucun soutien financier, aucun accompagnement aux porteurs de projet à des intercommunalités qui interviennent un peu sur le foncier, la logistique et proposent un soutien financier.

Axe 7 : Part de la communication dans les outils déployés

Oppose des intercommunalités qui n'ont aucune action foncière, aucun accompagnement de projet et n'ont aucun projet de territoire mais qui font des actions de communication à des intercommunalités qui proposent quelques solutions logistiques, de l'information aux porteurs de projet un peu d'action foncière et des actions de communication (en particulier un recensement d'agriculteurs).

Axe 8 : Accompagnement interventionniste des porteurs de projet

Oppose des intercommunalités qui ont des documents de projet de territoire autres qu'un PAT et proposent un nombre élevé d'actions foncières, de l'accompagnement aux porteurs de projet par une assistance technique ou administrative mais aucune solution logistique à des intercommunalités qui proposent plusieurs solutions logistiques, un accompagnement de projets (par de l'information et une assistance technique ou administrative) et du soutien financier.

Axe 9 : Accompagnement des porteurs de projets par planification

Oppose des intercommunalités qui ont au moins un document de projet de territoire dont un PAT et ont effectué un diagnostic environnemental mais ne proposent pas d'accompagnement aux porteurs de projet à des intercommunalités qui ne proposent une assistance administrative ou technique aux porteurs de projet et ont au moins un document de projet de territoire autre qu'un PAT, ont effectué un diagnostic agricole et proposent quelques solutions logistiques mais pas d'action foncière.

Axe 10 : Connaissance des enjeux du territoire

Oppose des intercommunalités qui n'ont aucun document de projet de territoire mais mobilisent plusieurs actions foncières et logistiques et ne proposent aucun accompagnement aux porteurs de projet à des intercommunalités qui proposent un accompagnement aux porteurs de projet par une assistance technique et mettent à disposition un recensement des producteurs agricoles.

A partir des axes, une correspondance par ascendance hiérarchique (CAH) a été effectuée afin de dégager des clusters. Plusieurs configurations ont été testées en variant le nombre d'axes pris en compte et le nombre de classes définies. Au regard des différents essais, une CAH en 5 classes à partir de 10 axes a été retenue. Ces classes ont toute une ANOVA significative, c'est-à-dire qu'elles sont significativement homogènes en leur sein et distinctes entre elles.

Le traitement statistique a abouti sur une typologie en cinq types de modes d'action des intercommunalités pour mettre en œuvre une politique agricole. Ces types rassemblent les intercommunalités étudiées qui adoptent un mode d'action similaire sur les enjeux agricoles. La typologie permet non seulement de mettre en évidence les intercommunalités qui proposent des actions sur les enjeux agricoles par rapport à celles qui n'en proposent pas mais aussi de dégager plusieurs approches des enjeux agricoles par les types d'instruments mobilisés.

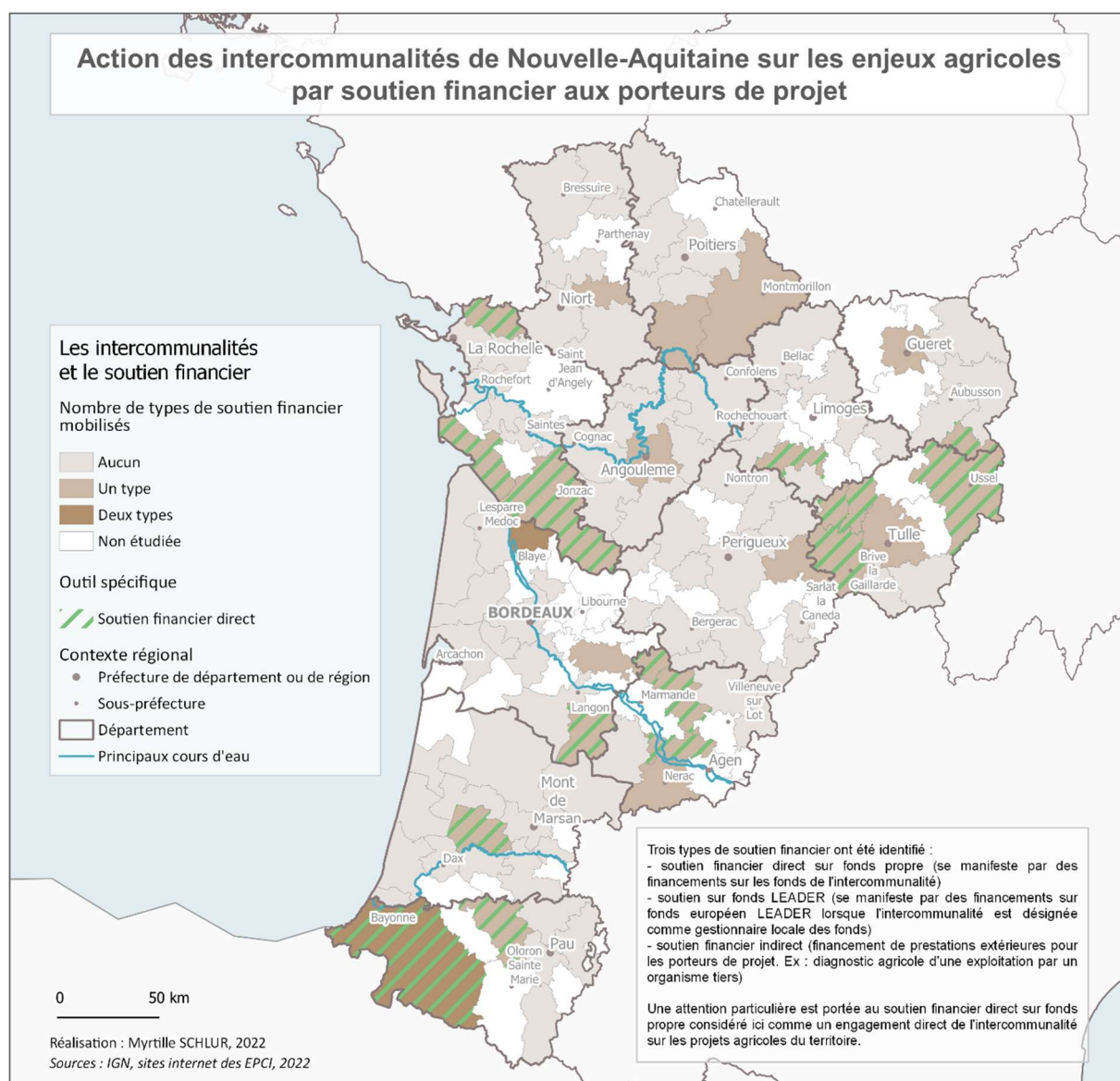
Les financeurs

Il s'agit d'intercommunalités qui proposent un soutien financier sur fonds propres, sous forme d'appels à projets ou de subventions et proposent des actions de communication. Il s'agit d'intercommunalités qui accompagnent les porteurs de projets majoritairement par financement et ils interviennent peu sur les autres dimensions. Ce mode d'action pourrait être qualifié de libéral : ce sont des intercommunalités qui souhaitent soutenir les initiatives sur le territoire en posant peu d'exigences ou de lignes directrices. Ce type se compose de 16 individus.

La CC du Pays de Lubersac Pompadour propose une offre riche de subventions pour une variété de projets agricoles. Elle compte cinq subventions distinctes qui portent des objectifs différents (« *encourager la création ou le maintien d'activités issues de l'agriculture « raisonnée » [...], aménager un lieu de vente directe déjà existant [...], créer un atelier de transformation [...], soutenir l'emploi salarié dans le domaine agricole [...], soutenir les projets d'installation agricoles hors élevage* » (CC Pays de Lubersac Pompadour, 2022)) et des modalités différentes. On note que l'intercommunalité souhaite soutenir des projets de nature variée qui renvoient à plusieurs enjeux du secteur agricole (maintien de l'activité, développement des circuits-courts, logistique), cependant, le soutien financier reste leur seul mode d'intervention.

Sur les sites internet, deux types de financements ont été relevés : le soutien financier dit direct qui se manifeste par des subventions ou des appels à projet, et le soutien financier dit indirect qui correspond au financement de prestations pour des porteurs de projets (par exemple lorsqu'une intercommunalité finance le diagnostic agricole d'une exploitation effectué par un organisme tiers). Les subventions et appels

à projets sont financés soit sur les fonds propres de l'intercommunalité, soit par le fonds européen LEADER lorsque l'intercommunalité est désignée comme gestionnaire locale du fonds. L'intervention par soutien financier est un outil mobilisé par 26 intercommunalités sur les 107 étudiées. Parmi ces intercommunalités 16 proposent des financements pour les projets en lien avec le secteur agricole sur les fonds propres de la structure (Carte 20). Il s'agit d'un outil fortement mobilisé par les intercommunalités de Corrèze (5 sur les 7 étudiées) et du Lot-et-Garonne (5 sur les 8 étudiées).



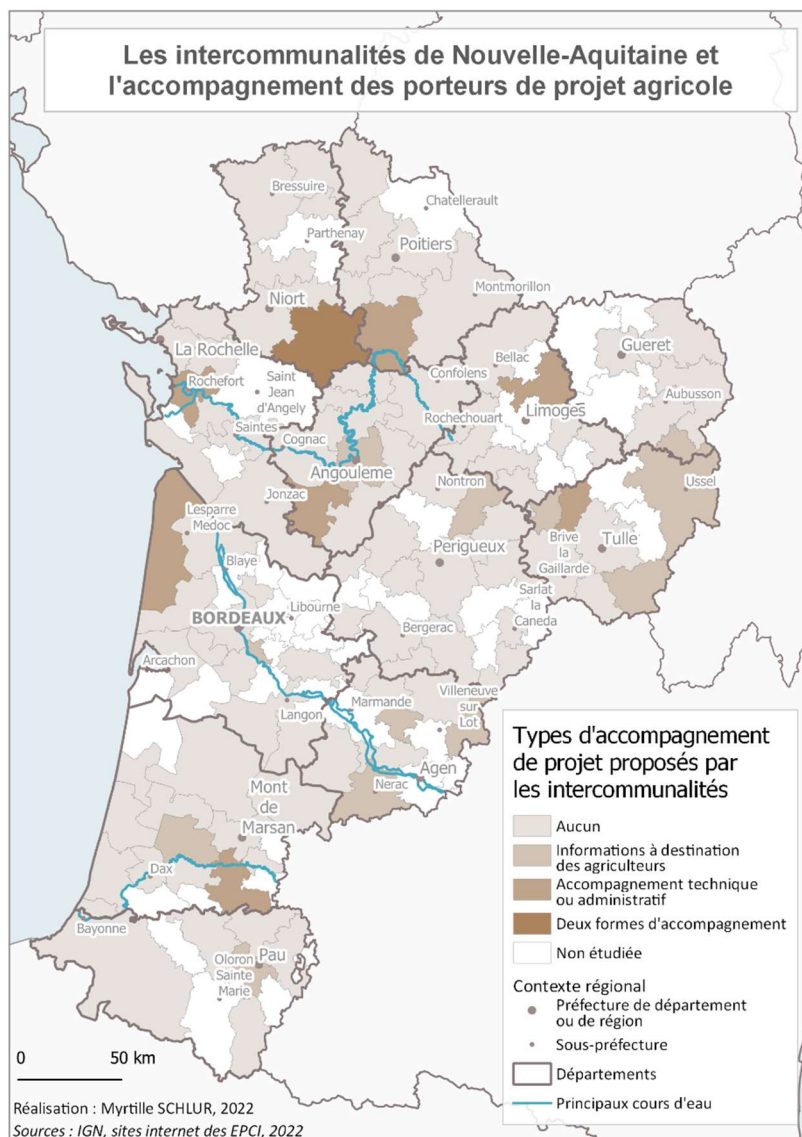
Carte 20 : Action des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux agricoles par soutien financier aux porteurs de projet

Les animateurs

Ce type (composé d'un seul individu) rassemble des intercommunalités qui sont très impliqués dans l'accompagnement de projets et qui ont réalisé au moins un diagnostic de territoire. Il s'agit d'intercommunalités qui mettent à disposition des agriculteurs des informations sur les acteurs capables de les accompagner dans leurs projets et proposent elles-mêmes un accompagnement administratif (notamment par de l'aide au montage de dossier de projet) et technique aux porteurs de projet sur le territoire.

La CC Mellois en Poitou s'est engagée dans la structuration d'une filière chanvre dans les Deux-Sèvres par l'animation d'un groupe d'exploitants agricoles : « *L'accompagnement de filières innovantes fait partie des missions de l'équipe. La structuration d'une filière chanvre en Deux-Sèvres est ainsi animée par Mellois en Poitou [...]. Pour 2022, les acteurs du monde agricole et des professionnels des secteurs du bâtiment et de l'alimentaire vont participer à des expérimentations et à des formations* » (CC Mellois en Poitou, 2022). L'intercommunalité se positionne en animatrice et propose plusieurs types d'accompagnement d'un point de vue technique par les expérimentations et les formations.

L'accompagnement de porteurs de projets agricole est une action mobilisée par 19 intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les 107 étudiées. Parmi elles, 11 proposent de l'information sur les acteurs capables d'accompagner ou de financer des projets, 7 proposent elles-mêmes un accompagnement aux porteurs de projets agricoles et une seule propose les deux. Il s'agit majoritairement d'intercommunalités rurales (Carte 21).

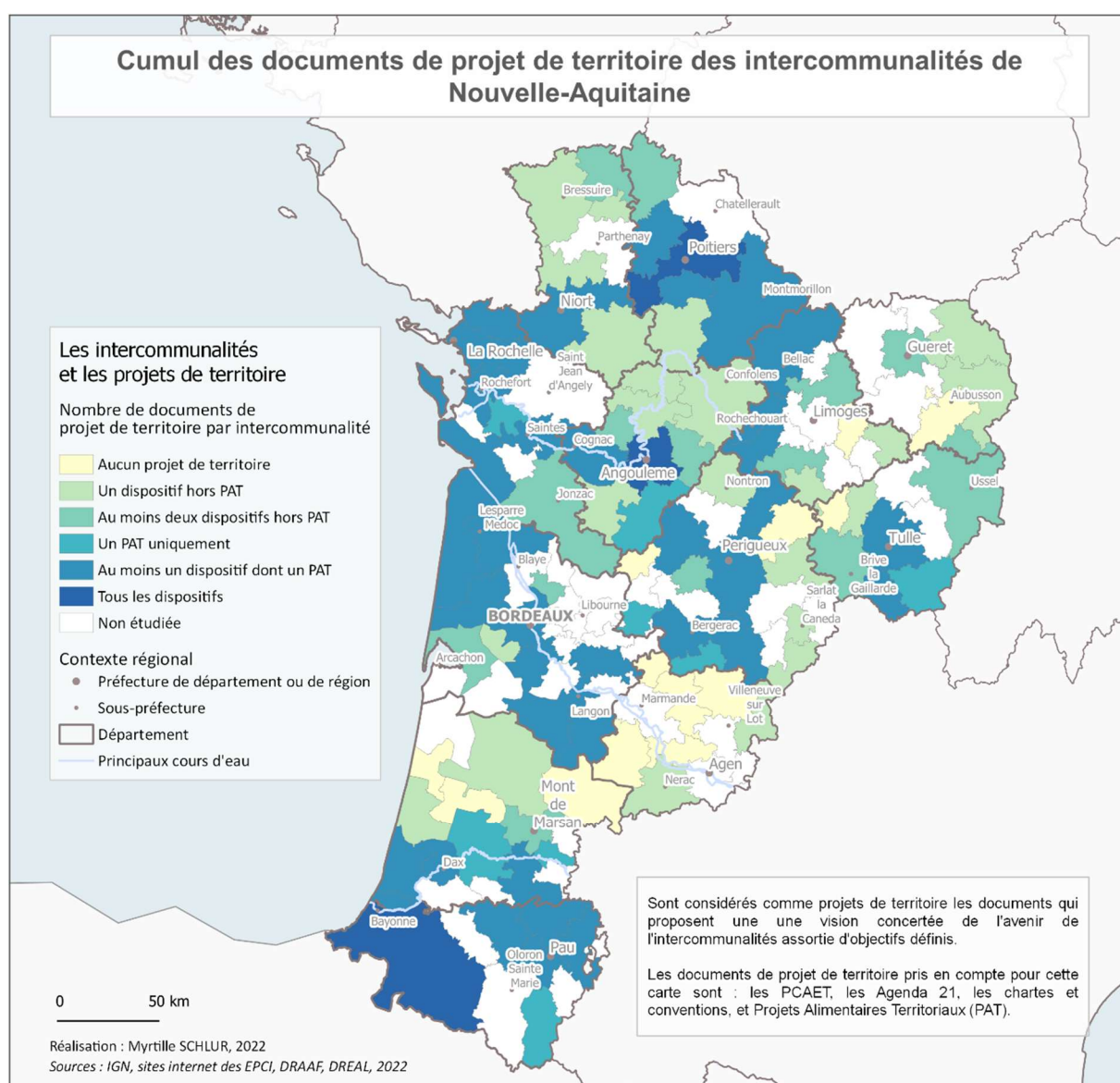


Carte 21 : Les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine et l'accompagnement des porteurs de projet agricole

Les approches systémiques

Ce type (composé de 2 individus) rassemble des intercommunalités qui participent à des projets de recherche et réalisent des diagnostics de territoire (agricoles et environnementaux), réalisent plusieurs documents de projets de territoire (dont PAT), mobilisent plusieurs instruments fonciers et interviennent financièrement sur fonds propres. Il s'agit d'intercommunalités qui ont une approche systémique des enjeux agricoles et conduisent une politique par le biais de documents de projets de territoire. Ce sont des intercommunalités qui mobilisent une large palette d'instruments pour conduire leur politique.

Il existe une variété de documents qui demandent une réflexion en termes de projet de territoire en intégrant une approche environnementale : les Plan Climat-Air Energie Territoriaux, les Agenda 21, des chartes ou conventions (par exemple : la CA Grand Angoulême a mis en place la charte « *Bien manger à l'école, c'est l'affaire de ma commune* » autour d'un réseau de 28 communes) ainsi que les Projets Alimentaires Territoriaux. Lors de la consultation des sites internet, ces documents ont été relevés même s'ils ne mentionnaient pas spécifiquement l'agriculture. En effet, l'objectif était d'identifier un mode d'action particulier des intercommunalités. La majorité des intercommunalités étudiées de Nouvelle-Aquitaine a mis en place au moins un projet de territoire (Carte 22) : parmi les 91 intercommunalités qui ont au



Carte 22 : Cumul des documents de projet de territoire des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine

moins un document de projet de territoire, 54 animent ou appartiennent à un Projet Alimentaire Territorial (PAT)¹⁴ et trois intercommunalités cumulent tous les dispositifs.

Les PAT sont des documents de projets qui permettent aux acteurs locaux de porter une réflexion spécifique sur les enjeux de l'alimentation sur le territoire. Ils ont été introduits par l'article 39 de la LAAF du 13 octobre 2014 qui en définit les grands objectifs mais laisse une certaine latitude aux acteurs locaux pour s'approprier le dispositif. Les PAT doivent intégrer une dimension économique, environnementale et sociale et doivent être construit sur la base d'une réflexion concertée avec l'ensemble des acteurs. Ils se caractérisent également par la nécessité de constituer une instance collégiale chargée du pilotage du dispositif (Allain, 2015). Ils permettent une approche systémique des enjeux agricoles du territoires dans lequel ils s'inscrivent.

On remarque sur la Carte 22 que les PAT sont déployés dans tous les départements sauf dans le Lot-et-Garonne et la Creuse. Les intercommunalités du Sud de la région intègrent un PAT (Pyrénées-Atlantiques et Sud des Landes). En outre, les intercommunalités traversées par un des principaux cours d'eau intègrent souvent un PAT : il s'agit de celles qui sont traversées par l'Adour dans le Sud des Landes, celles qui bordent la Garonne en Gironde, celles qui sont traversées par la Charente à partir d'Angoulême jusqu'à l'embouchure. La majorité des intercommunalités étudiées des département de la Vienne et e la Dordogne sont également équipées d'un PAT.

Les intercommunalités de ce groupe portent également une attention particulière au foncier agricole. Les actions de préservation des espaces naturels et agricoles ont un double intérêt. D'une part, pour les intercommunalités, il s'agit d'un levier d'action mobilisable par leur compétence obligatoire d'aménagement de l'espace communautaire et il leur est possible d'intégrer des enjeux environnementaux dans les documents de planification (PLUi et SCoT). D'autre part, cette approche permet d'intégrer l'ensemble des enjeux liés à l'agroécologie à savoir : le maintien de l'activité agricole en intégrant les enjeux environnementaux liés à la production. C'est en ce sens que l'action foncière est mobilisée par la CA du Pays Basque pour

¹⁴ Plusieurs structures peuvent porter un Projet Alimentaire Territorial. Lors de la phase de recensement, ont été relevé les PAT portés par des intercommunalités mais également par d'autres structures intercommunales (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et Parc Naturels Régionaux notamment), les PAT départementaux n'ont pas été retenus car ils sont le fruit d'une autre dynamique territoriale.

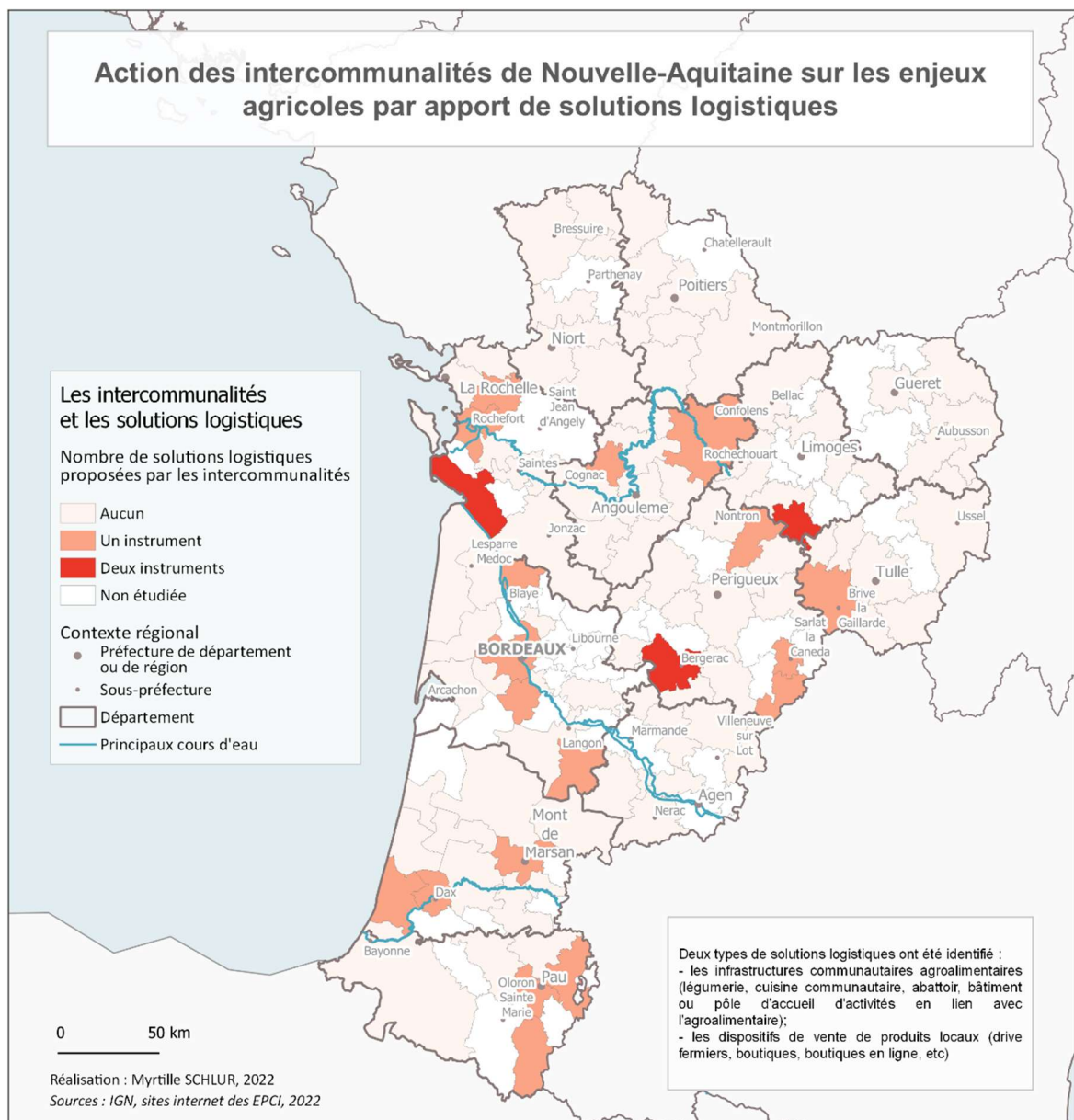
intervenir sur les enjeux agricoles : « *La Communauté d'Agglomération s'est fortement engagée pour valoriser l'agriculture et soutenir la filière agroalimentaire. Au-delà des initiatives déjà existantes, (couveuses agricoles, cluster agroalimentaire Uztartu), elle poursuit une politique d'accompagnement, à travers la préservation du foncier agricole ou encore l'accompagnement des 300 fermes bio du territoire. Elle mise également sur l'innovation, avec des appels à projets pour favoriser l'émergence de nouvelles filières, de nouveaux produits ou l'autonomie des exploitations agricoles. En 2018, 14 porteurs de projets ont ainsi été accompagnés avec une enveloppe globale de 126000 euros* » (Territoire Bio, 2022). La politique foncière du Pays Basque qui s'engage à préserver les espaces naturels et agricoles s'accompagne d'actions qui ont pour objectif de faciliter l'installation ou la conversion d'exploitations adoptant un modèle respectueux de l'environnement. L'objectif principal de sécurisation et développement économique du secteur agricole sur le territoire s'accompagne de préoccupations environnementales.

Une analyse statistique bivariée a montré que le type de discours du « registre du système alimentaire exemplaire » est étroitement lié statistiquement au type de mode d'action « approche systémique ». Ce mode d'action est donc souvent lié à un discours qui mobilise une palette de thématiques variée et qui adoptent un regard multidimensionnel sur l'agriculture.

Les coopératifs

Ce type (composé de 29 individus) rassemble des intercommunalités qui proposent quelques solutions logistiques, et ont au moins un document de projet de territoire, un peu d'action foncière et des actions de communication mais pas de soutien financier. Il s'agit d'intercommunalités qui s'engagent dans une logique de coopération communautaire entre les acteurs. Ainsi elles mettent en place des solutions logistiques sous forme d'infrastructures communautaires ou de dispositifs de vente de produits locaux pour mutualiser les coûts et soutenir les producteurs du territoire. Cette attitude s'accompagne d'actions de communication visant à promouvoir l'agriculture sur le territoire et sensibiliser une large palette d'acteurs sur les enjeux liés à l'activité agricole.

Le développement et la structuration de filières agro-alimentaires locales conduit nécessairement à la prise en compte des enjeux en matière de logistique. Les orientations du PAT de la CC Haut Poitou traduisent ces enjeux : « *Le PAT vise à améliorer pour les agriculteurs : les conditions de travail, de rémunération, de valorisation des activités, l'image et de la place au sein du système alimentaire. Il fait le pari d'une relocalisation de l'alimentation, et la structuration de boucles alimentaires locales : accès à des produits locaux, sains, de qualité, de saison. [...] Pour répondre aux attentes des consommateurs, de la restauration collective ou encore des commerçants locaux, les producteurs doivent se doter des outils logistiques et des outils de transformation nécessaires, adaptés aux contraintes et aux spécificités de ces marchés* » (Communauté de Communes du Haut Poitou, 2022). Dans le discours de l'intercommunalité, la relocalisation de l'alimentation poursuit un objectif d'amélioration des conditions sociales des agriculteurs. Cependant, ces ambitions ne sont réalisables que si le territoire est équipé de solutions logistiques pour permettre le stockage, le conditionnement, le transport des marchandises. Parmi les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine étudiées, 19% proposent au moins une solution logistique. Deux types d'actions peuvent être identifiées : d'une part, les infrastructures communautaires (légumerie, cuisine communautaire, abattoir, etc) qui relèvent d'établissements intégrés dans la filière agro-alimentaire ; d'autre part, les dispositifs de vente de produits locaux portés par l'intercommunalité elle-même (drive fermier, boutiques, vente en ligne), qui ont davantage une logique de distribution de produits locaux en circuits-courts. Sur les 107 intercommunalités étudiées, 18 proposent une solution logistique et 3 en proposent deux (Carte 23).



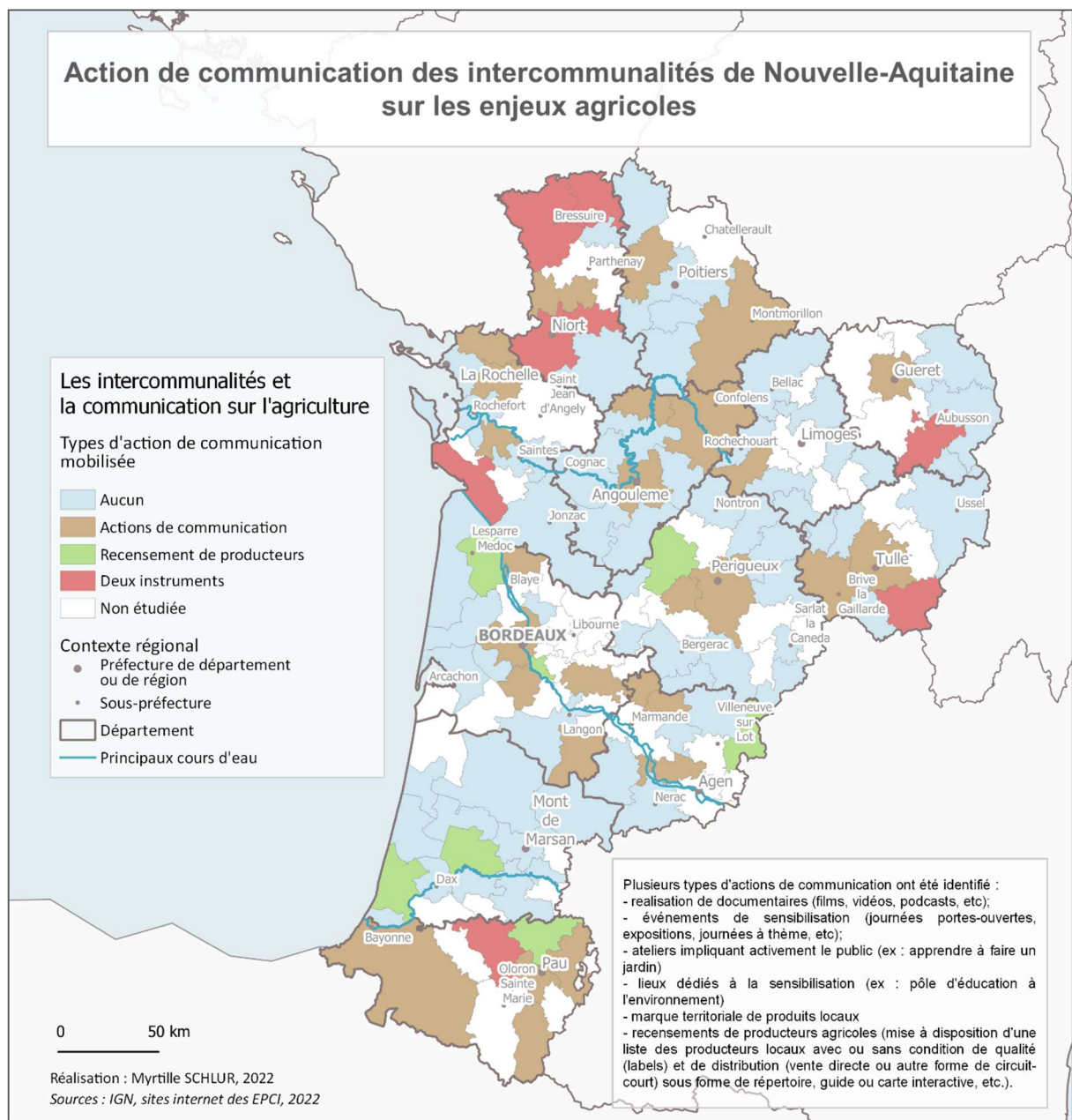
Carte 23 : Action des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux agricoles par apport de solutions logistiques

La communication peut se décliner en une multitude de formes, à l'intention de publics divers et remplir des objectifs variés. Quel que soit le positionnement de l'intercommunalité, la communication joue un rôle essentiel. Le rôle le plus évident des actions de communication à l'intention du grand public est la sensibilisation aux enjeux liés à la production agricole et par conséquent aux choix de consommation. Cet aspect passe par la mise en place de journées portes-ouvertes sur les exploitations communautaires, par la mise en place d'ateliers pédagogiques, de journées à thème ou encore de défis de consommation. Mais la sensibilisation sur les enjeux agricoles

ne se limite pas à des actions ponctuelles. La valorisation des produits locaux est également un moyen d'informer les ménages sur leurs pratiques de consommation : « À n'en pas douter, un moyen de relier consommation et préservation de l'environnement (local) consiste à miser sur la proximité entre producteur et consommateur pour renforcer la visibilité et le partage d'intérêts communs. Tenir compte des attributs sociaux des produits (produits équitables, agriculture familiale ou dense en emplois) fait partie de la même réflexion sur la durabilité que la référence aux enjeux environnementaux globaux (changement climatique et biodiversité)» (Reboud & Hainzelin, 2017b). Selon les auteurs, ces réflexions se traduisent par la mise en place de labels de qualité et de proximité (appellations d'origine protégées ou contrôlées, indication géographique protégée, etc.) ou bien par des labels conditionnés au respect d'un cahier des charges et (ou) qui valorisent les circuits-courts ou de proximité pour supprimer les échelons intermédiaires.

La communication est également un concept essentiel pour le fonctionnement d'une démarche de projet, *a fortiori* à une échelle intercommunale dont l'objectif initial est de favoriser la coopération. L'enjeu des travaux de coopération territoriale autour d'un projet lié à l'agriculture est de comprendre l'ensemble des besoins des acteurs concernés par la démarche afin de proposer un projet adapté. C'est en ce sens que les Projets Alimentaires Territoriaux exigent une forte dimension de concertation dans leur élaboration et leur pilotage. Il s'agit d'une démarche de plus en plus mobilisée par les acteurs et peut prendre des formes variées. La CC des Portes de l'Entre Deux Mers a mis en place un modèle de concertation pour la réalisation de son plan paysage : « La concertation sera aussi au cœur de l'élaboration de ce plan paysage. Les habitants, élus, agriculteurs, professionnels mais aussi les collèges et écoles seront associés aux différentes étapes sous forme de rencontres, d'ateliers ou de balades participatives » (CC Porte Entre-Deux-Mers, 2022).

Les actions de communication sont souvent mobilisées par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine : 40% des intercommunalités en mettent en œuvre. Sur la Carte 24 on observe que les intercommunalités qui proposent des recensements de producteurs sont majoritairement rurales et les autres formes d'actions de communication sont autant mobilisées par des agglomérations que des communautés de communes.



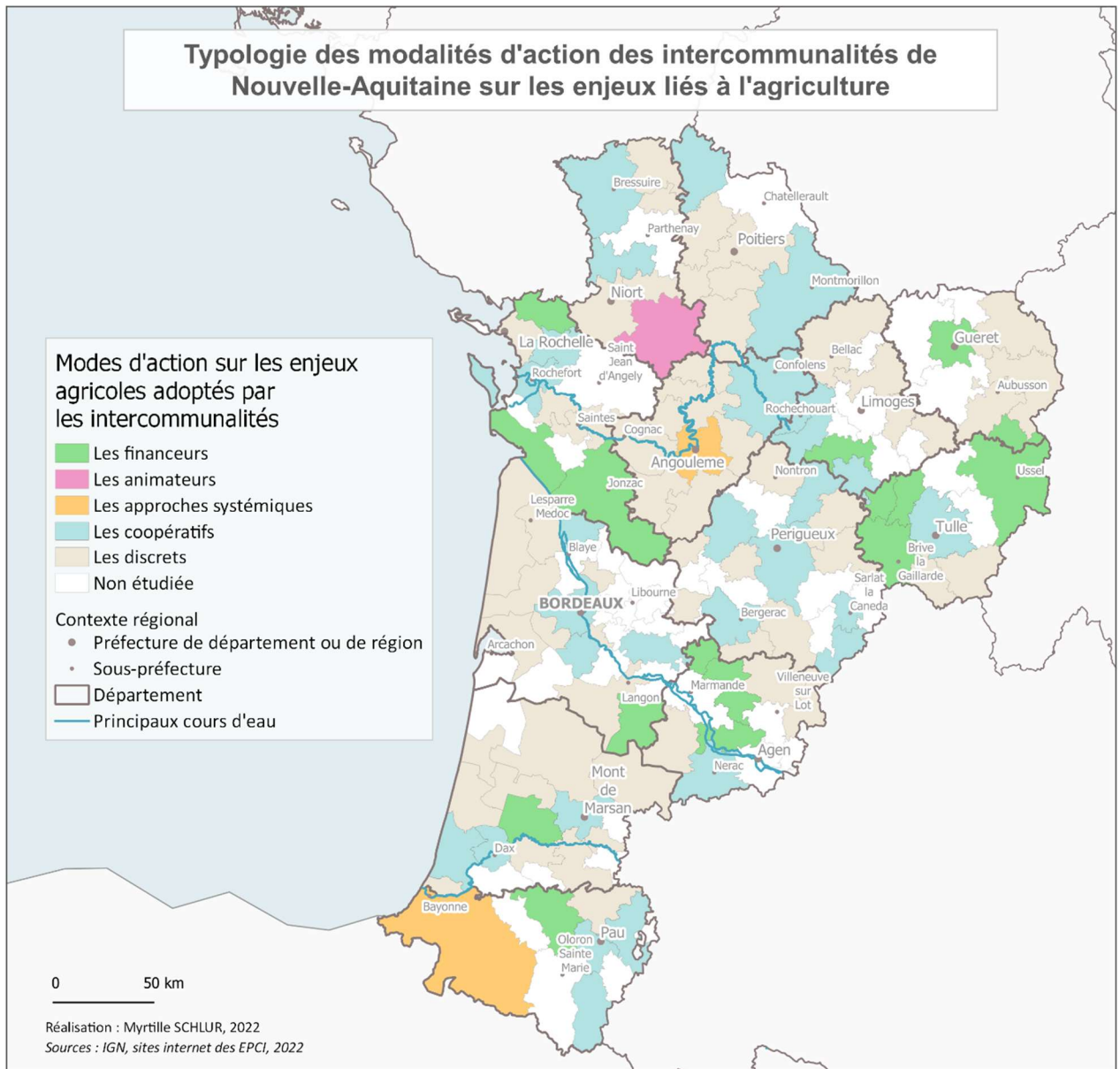
Carte 24 : Actions de communication les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux agricoles

Les discrets

Il s'agit d'intercommunalités qui ne proposent aucune solution logistique, aucun soutien financier, aucun accompagnement aux porteurs de projet. Ce groupe est composé de la majorité des intercommunalités étudiées. Ce ne sont pas des intercommunalités inactives mais elles mobilisent peu d'instruments pour intervenir sur les enjeux agricoles ce qui peut traduire un engagement modéré sur le sujet. Ce type est composé de 59 individus.

Lors de l'entretien, les agents de la CC Lavalette Tude Dronne ont exprimé la façon dont ils envisagent le rôle de l'intercommunalité sur les enjeux agricoles : « *En tout cas notre rôle... on n'a pas les moyens, on n'a pas le poids, ce n'est pas de notre compétence même d'aller structurer les changements de modèle. C'est une économie mondialisée là, donc on n'est rien. Parcontre en travaillant projet par projet, en intégrant des réponses à nos problématiques locales de manière très ponctuelle, c'est là qu'on peut agir sur l'agriculture* » (Entretien CC Lavalette Tude Dronne). L'ambition de l'intercommunalité n'est pas d'avoir une approche systémique sur le modèle agricole. Ils souhaitent intervenir sur leur territoire par des actions visibles à très court terme. Cette position est justifiée par des enjeux de moyens et de compétence et s'explique donc par les possibilités légales et financières des intercommunalités qui conditionnent, ici, les ambitions politiques.

Les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sont inégalement réparties au sein des différents types : les financeurs représentent 14.9% de l'échantillon, les animateurs 0.9%, les approches systémiques 1.8%, les coopératifs 27.1% et les discrets 55.1%. Dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine plusieurs intercommunalités proposent un mode d'action construit (Carte 25). Les intercommunalités qui adoptent une posture coopérative forment un couloir entre le Nord de l'ancienne région Poitou-Charentes et le département de la Dordogne tandis que les intercommunalités qui ont un mode d'action par soutien financier sont majoritaires dans les départements de la Charente-Maritime, de la Corrèze et du Lot-et-Garonne. Les deux intercommunalités qui ont une approche systémique sont des agglomérations qui ont la particularité d'avoir une grande partie de leur propre territoire ou les territoires adjacents considéré comme ruraux (CA Pays Basque et CA Grand Angoulême). Leur approche pourrait donc s'expliquer par la place importante de l'agriculture pour l'intercommunalité et leur statut de communauté l'agglomération qui leur octroie à la fois des moyens et des compétences supplémentaires.



Carte 25 : Typologie des modalités d'action des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux liés à l'agriculture

3. Le degré d'engagement des intercommunalités dans la transition agroécologique : au croisement des discours et des instruments

Etudier l'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans une forme de transition agroécologique nécessite de comprendre comment elles se saisissent des questions agricoles. Mais l'engagement d'une intercommunalité sur les enjeux liés à l'agriculture, aussi intense soit-il, n'est pas synonyme de positionnement en faveur d'un modèle agroécologique. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de croiser les discours et les instruments afin de définir si une intercommunalité est engagée en faveur d'une transition agroécologique et avec quelle intensité.

Pour identifier les intercommunalités engagées dans une forme de transition agroécologique, il faut retenir des indicateurs. A partir des éléments relevés sur les sites internet et sur la base des principales caractéristiques des courants agroécologiques, trois indicateurs ont été proposés pour caractériser cet engagement et son intensité.

En premier lieu, les courants agroécologiques adoptent une posture multidimensionnelle sur les enjeux liés à l'agriculture : cette posture doit intégrer les enjeux environnementaux (en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement), sociaux (du point de vue du producteur agricole et du consommateur) et économiques (pour assurer la viabilité du modèle). Le premier indicateur est donc le nombre de thématiques abordées par les intercommunalités dans leur discours. On considère que plus le discours est multidimensionnel, plus il est proche d'une posture agroécologique.

En deuxième lieu, une attention particulière sera portée aux thématiques liées à la biodiversité. En effet, le projet TAETERR-NA a pour objectif de caractériser les formes que prend la transition agroécologique dans la région Nouvelle-Aquitaine avec une focale sur les actions en faveur de la préservation de la biodiversité. Par conséquent, la prise en compte dans les discours des enjeux liés à la préservation de la biodiversité en lien avec l'agriculture est considérée comme un facteur discriminant : une intercommunalité très engagée par la palette de discours et d'instrument mais qui n'aborde pas les enjeux de la biodiversité ne sera pas considérée comme engagée

dans la transition agroécologique. En outre la somme des variables de discours liés à la biodiversité donnera une indication du degré d'implication sur la thématique.

Enfin, en troisième lieu, pour mesurer l'intensité de l'engagement, il est nécessaire de compléter l'approche des discours par les actions mises en œuvre. Le nombre de types d'instruments mobilisé donne un aperçu de la capacité et la volonté de l'intercommunalité d'intervenir activement sur un sujet. Ainsi, le troisième indicateur est le nombre de types d'outil mobilisé. On considère que plus ce nombre est élevé, plus l'intercommunalité intervient sur le sujet de l'agriculture.

Par conséquent, plus la somme du nombre de thématiques et du nombre de types d'instruments mobilisé et du nombre de variables de discours lié à la biodiversité sera élevée, plus l'intercommunalité sera considérée comme engagée dans la transition agroécologique.

L'application de cette méthode a abouti sur six degrés d'engagement en distinguant les intercommunalités engagées dans une politique agricole et qui intègrent des enjeux de biodiversité à celles qui n'intégraient pas ces enjeux (Tableau 7).

Tableau 7 : Degrés d'engagement des intercommunalités dans la transition agroécologique

| Résultat de la somme des variables | Degré d'engagement |
|---|--|
| 0 | Aucun |
| 1 à 5 | Engagement faible pour une politique agricole |
| 1 à 5 et citation d'au moins un enjeu de biodiversité | Engagement faible pour une politique agricole avec approche agroécologique |
| 6 à 10 | Engagement moyen pour une politique agricole |
| 6 à 10 et citation d'au moins un enjeu de biodiversité | Engagement moyen pour une politique agricole avec approche agroécologique |
| 10 à 15 et citation d'au moins un enjeu de biodiversité | Engagement fort pour une politique agricole avec approche agroécologique |

Sur les 107 intercommunalités étudiées, seules 5% n'ont aucun discours et ne mobilisent aucun instrument en faveur de l'agriculture et presque la moitié (45%) a un engagement faible sur ces questions et ne prennent pas en compte la biodiversité. Toutefois, 39% des intercommunalités ont une approche ici considérée comme agroécologique car elles intègrent les enjeux de biodiversité dans leurs discours. Enfin, il est à noter que toutes les intercommunalités qui ont eu un résultat entre 11 et 15 intègrent des enjeux de biodiversité et sont donc considérées comme ayant une approche agroécologique (Figure 7).

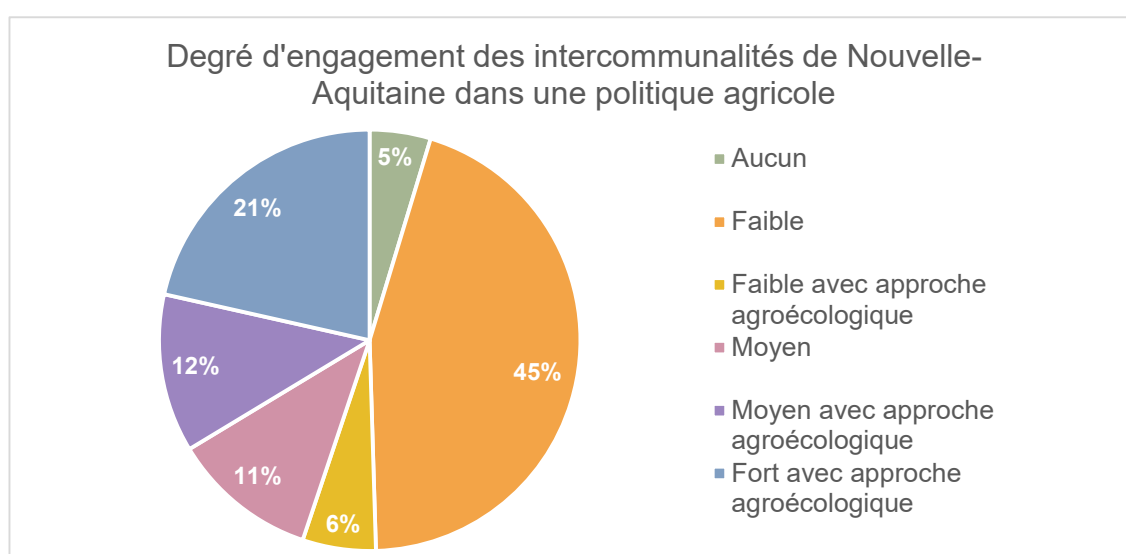
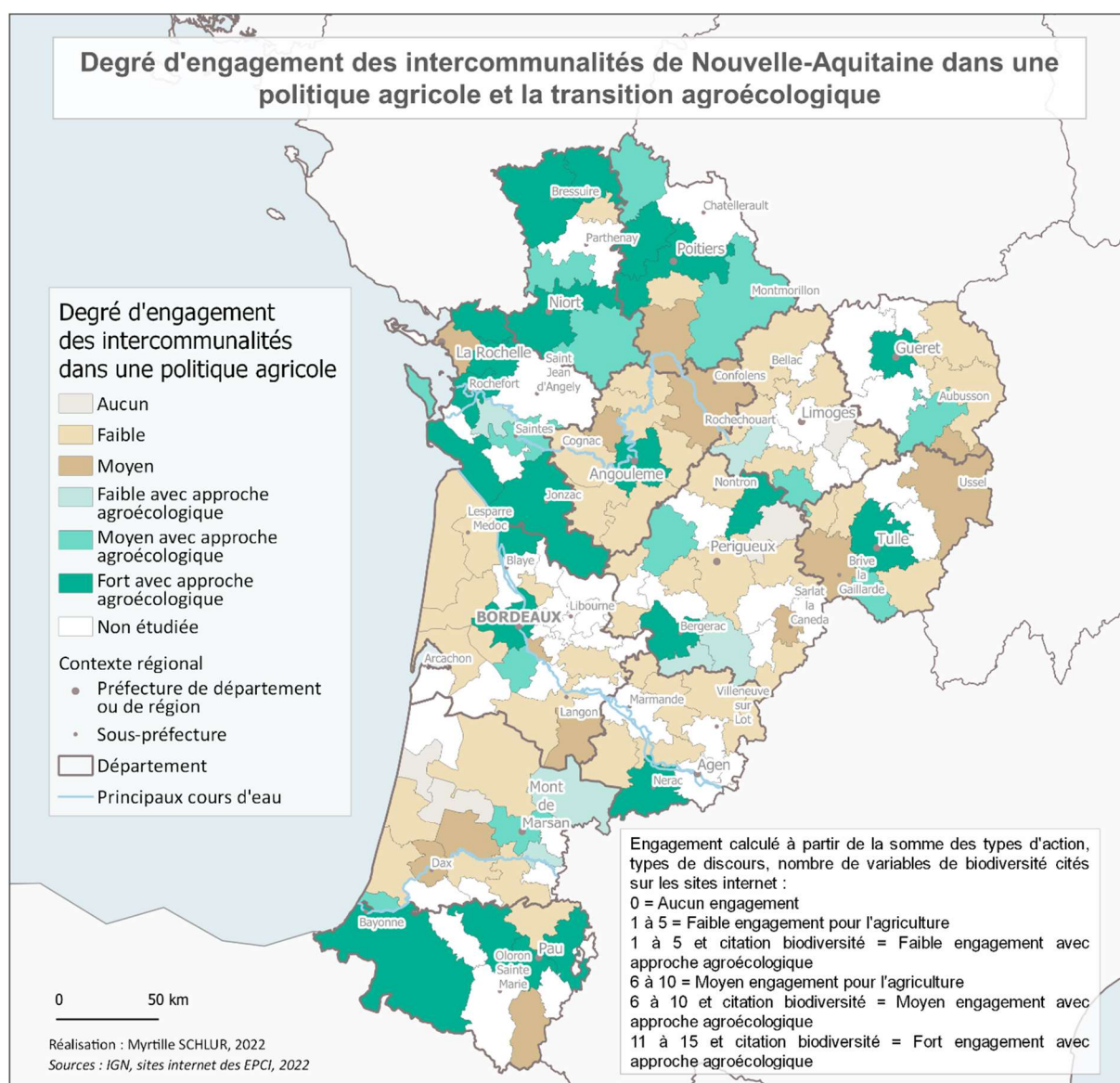


Figure 7 : Degré d'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans une politique agricole (M. Schlur, 2022)

Sur la Carte 26, on constate que les intercommunalités de l'ancienne région Poitou-Charentes ainsi que le département des Pyrénées-Atlantiques se détachent par leur degré d'engagement et l'approche agroécologique fortement déployée dans ces politiques agricoles. En outre, dans les départements dont les intercommunalités peinent à s'engager en faveur des enjeux environnementaux, ce sont souvent les agglomérations qui ont un engagement plus fort, en particulier dans la Creuse, la Corrèze, en Charente, en Gironde et dans les Landes. Ce constat laisse supposer que les moyens disponibles pour engager une politique agricole variée et systémique sont une contrainte et pénalisent les intercommunalités rurales. Des tendances départementales se dégagent, pourtant les prérogatives du Conseil Départemental en

matière d'agriculture sont minces et la compétence agricole au niveau de l'Etat se déploie à l'échelle régionale. Néanmoins, les acteurs para-agricoles sont eux-structurés en échelons départementaux. L'insertion des intercommunalités dans le tissu des acteurs traditionnels du secteur agricole pourraient expliquer les tendances visibles à l'échelle des départements.



Carte 26 : Degré d'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans une politique agricole et la transition agroécologique

CONCLUSION

L'étude des sites internet des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine a mis en évidence des éléments de communication sur les enjeux agricoles par ces structures. Deux types d'informations donnant une indication sur l'engagement des intercommunalités dans une politique agricole et *a fortiori* dans une forme de transition agroécologique peuvent y être observé : d'une part, des actions mises en avant par les intercommunalités sous des formes variées en fonction du champ d'intervention sélectionné et des objectifs politiques ; d'autre part les discours qui accompagnent la présentation de ces actions et qui gravitent également de manière plus large dans le plan communicationnel des intercommunalités. Les discours varient de la même manière selon les thématiques abordées. L'analyse combinée de ces deux éléments donne un aperçu des modes et degrés d'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans la transition agroécologique.

1. Un engagement diversifié des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine

Ces discours et actions sont inégalement répartis en Nouvelle-Aquitaine. En premier lieu, la large palette de discours et d'instruments mobilisables par les intercommunalités offrent un nombre élevé de combinaisons possibles. Toutefois, des tendances de discours et de modes d'action se dégagent. Sept types de discours ont ainsi été identifiés. La majorité des intercommunalités ne produisent qu'un discours ponctuel sur les enjeux liés à l'agriculture. Néanmoins il est particulièrement intéressant de constater que, parmi les intercommunalités qui adoptent un discours construit et varié sur les enjeux agricoles, il existe une variété de types de discours selon les thématiques abordées.

En deuxième lieu, nous avons pu faire un constat similaire sur les instruments mobilisés. Les différentes catégories d'instruments disponibles (documents de planification, projets de territoire, logistique, communication, action foncière) permettent aux intercommunalités d'adopter des postures variées pour intervenir sur les enjeux agricoles. Cette variété s'explique d'autant plus que l'action sur les questions agricoles n'est pas une compétence obligatoire. L'engagement, dans son intensité et dans sa modalité dépend de la volonté politique des élus. Cinq types de modes d'engagement ont

pu être déterminés. Ils permettent de caractériser le positionnement des intercommunalités dans la mise en œuvre de politiques agricoles. La typologie met en exergue le fait que toutes les intercommunalités ne mènent pas de véritable politique agricole. Cependant, il existe une variété d'approches dans les modes d'actions des intercommunalités : certaines interviennent financièrement, d'autres par projets de territoire avec approche systémique, d'autres proposent des solutions de coopération (notamment en matière de logistique) et d'autres se positionnent en tant qu'animateurs de projet. Ces types de positionnement ne comportent pas le même degré d'engagement sur les politiques agricoles. La répartition des intercommunalités entre ces groupes est inégale. Cela témoigne des disparités dans les modes et degrés d'engagement en Nouvelle-Aquitaine.

2. D'une politique intercommunale agricole à une politique agroécologique : état des lieux en Nouvelle-Aquitaine

Pour comprendre l'engagement d'une intercommunalité dans une politique en faveur de la transition agroécologique sur son territoire, il est nécessaire d'étudier la manière dont elle se saisit des enjeux agricoles. Suite au croisement des données sur les discours et les instruments, il apparaît que la grande majorité des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine étudiées fournit au moins un élément de discours ou mobilise au moins un instrument sur les enjeux agricoles. Dans le cadre de ce travail, le recours à un discours sur la biodiversité a été considéré comme une variable discriminante pour évaluer une politique agricole intercommunale comme agroécologique. Il apparaît que 39% des intercommunalités adoptent une approche qui pourrait être qualifiée d'agroécologique et que 21% de l'échantillon a un engagement en ce sens considéré comme fort. Grâce à ces informations, nous pouvons affirmer qu'il existe un groupe d'intercommunalités engagées dans les questions de transition agroécologique.

En outre, des tendances territoriales se dégagent de l'analyse des discours et des instruments mobilisés par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine. On relève des tendances départementales et de l'ancien découpage administratif en région. En effet, à l'exception du département de la Charente, les départements de l'ancienne région Poitou-Charentes (Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vienne) sont particulièrement représentés en particulier pour la variété des instruments et des discours sur la biodiversité. *A contrario*, l'engagement des intercommunalités de l'ancienne région du Limousin est plus ponctuel.

Une caractérisation générale de l'engagement des intercommunalités de l'ancienne région Aquitaine est plus difficile à définir. Pourtant, le département des Pyrénées-Atlantiques se démarque par sa part d'intercommunalités engagées sur les questions agricoles et de biodiversité tandis que les intercommunalités des Landes et du Lot-et-Garonne marquent par leur faible engagement. Ce constat laisse supposer que les échelons administratifs départementaux ont une influence sur l'engagement des intercommunalités dans les questions agricoles. Une étude sur l'insertion de ces structures dans le tissu des acteurs para-agricoles, souvent pilotés à une échelle départementale permettrait d'explorer plus finement ces questions. Il semblerait de surcroît que le découpage des anciennes régions est toujours un élément marquant. L'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine pourrait résulter de démarches et réflexions à long terme dans lesquelles les régions occupaient un rôle de leader.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIN, M. B., (2015), *Rapport d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires*, (n° 2942), Assemblée Nationale, 170 p.

ARNAULD DE SARTRE, X., (2016), *Agriculture et changements globaux: expertises globales et situations locales*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 199 p.

BALTAZAR CORREIA, J., (2020), L'articulation entre biodiversité et agriculture dans les communautés de communes: le cas des communautés de communes du Béarn, p. 125.

BARTHES, C. & BERTRAND, N., (2016), L'échelon intercommunal dans la gouvernance foncière des espaces agricoles: Exemples du Voironnais et du Grand Genève, *Économie rurale*, n°353-354, p. 65-79.

BAYSSE-LAINE, A., PERRIN, C. & DELFOSSE, C., (2018), Le nouvel intérêt des villes intermédiaires pour les terres agricoles : actions foncières et relocalisation alimentaire, *Géocarrefour*, vol. 92, n°92/4, .

BERTRAND, N. & DUVILLARD, S., (2016), Intégration des enjeux environnementaux dans la gestion du foncier agricole : introduction, *Sciences Eaux & Territoires*, vol. Numéro 19, n°2, p. 2.

BODIGUEL, L., BREGER, T., MARECHAL, G. & ROCHARD, C., (2021, mai), L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION LOCALE. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux.

BOUTAUD, A. & GONDRAN, N., (2020), Introduction, La Découverte, Paris, p. 3-6.

BUREL, F., BAUDRY, J. & LE FLEM, Y., (1999), *Écologie du paysage: concepts, méthodes et applications*, Éd. Tec & doc, Paris Londres New York.

CARDY, H., (2011), Le discours identitaire dans les politiques de communication territoriale. La place des palmarès et de leur médiatisation, *Mots*, n°97, p. 59-74.

CHARBONNEAU, M., (2021, octobre), *Projet de recherche TAETERR-NA, Ancrer la Transition AgroÉcologique dans les TERRitoires de Nouvelle-Aquitaine*.

DELORME, H., (2004), Introduction:, In : *La politique agricole commune*, Presses de Sciences Po, p. 11-44.

GLIESSMAN, S. R., (2014), *Agroecology: The Ecology of Sustainable Food Systems, Third Edition*, CRC Press, Bosa Roca.

HERVE, N., PANISSAL, N. & CANCIAN, N., (2021), Quelles références pour enseigner la transition agroécologique ? Étude de discours de chercheurs sur leurs pratiques scientifiques, *Éducation et didactique*, vol. 15, n°15-2, p. 103-123.

INSEE, (2020), *Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes - Insee Focus - 212.*

INSEE, (2021), La Nouvelle-Aquitaine, première destination touristique en France pour l'été 2021 - Insee Flash Nouvelle-Aquitaine. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5897421#onglet-1> (page consultée le 11/08/22)

KEATING, M., (2020), Capacité politique:, In : *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, p. 63-67.

LEJEUNE, S., BOURDAIS, C. & PRUVOST, N., (2022), *Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales* (Guide pratique et retours d'expériences n° 4e édition), Guide pratique et retours d'expériences, Terre de liens, 91 p.

MAZOYER, M. & ROUDART, L., (2002), *Histoire des agricultures du monde: du néolithique à la crise contemporaine*, Éditions du Seuil, Paris, 705 p.

MONTUZET, S., (2021), *Pour un nouveau pacte social, réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine*, CESER région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux.

PAINTER, M. & PIERRE, J., (2005), Unpacking Policy Capacity: Issues and Themes, In : M. PAINTER et J. PIERRE (éd.), *Challenges to State Policy Capacity*, Palgrave Macmillan UK, London, p. 1-18.

PERRIN, C., SOULARD, C.-T. & CHIA, E., (2016), La gouvernance du foncier agricole périurbain : entre planification urbaine et projets de développement, *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, n°4, p. 713-736.

REBOUD, X. & HAINZELIN, É., (2017b), L'agroécologie, une discipline aux confins de la science et du politique, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 25, p. S64-S71.

REGION NOUVELLE-AQUITAINE, (2019, juillet), Synthèse NEOTERRA.

ROCKSTRÖM, J., STEFFEN, W., NOONE, K., PERSSON, Å., CHAPIN, F. S. I., LAMBIN, E., ... FOLEY, J., (2009), Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity, *Ecology and Society*, vol. 14, n°2, p. art32.

TIBERGHEN, F., (2012), Eau et agriculture : problématiques actuelles, *Pour*, vol. 213, n°1, p. 37.

VERPEAUX, M., RIMBAULT, C. & WASERMAN, F., (2018), *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, la Documentation française, Paris.

WEZEL, A., BELLON, S., DORE, T., FRANCIS, C., VALLOD, D. & DAVID, C., (2009), Agroecology as a science, a movement and a practice. A review, *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 29, n°4, p. 503-515.

SITOGRAPHIE

CA BERGERACOISE, (2022), Site officiel de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), *Site Internet de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise*. <https://www.la-cab.fr/> (page consultée le 25/04/22)

CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS, (2022), Agglomération du Bocage Bressuirais - site officiel. <https://www.agglo2b.fr/> (page consultée le 19/08/22)

CA LA ROCHELLE, (2022), Agglo La Rochelle -Site officiel. <https://www.agglo-larochelle.fr/> (page consultée le 13/05/22)

CA PAU BEARN PYRENEES, (2022), Le site de la ville de Pau et agglomération Pau Béarn Pyrénées. <https://www.pau.fr/> (page consultée le 27/06/22)

CC AUNIS ATLANTIQUE, (2022), Communauté de communes Aunis Atlantique, *Aunis Atlantique*. <https://www.aunisatlantique.fr/> (page consultée le 14/06/22)

CC DE LA HAUTE SAINTONGE, (2022), Communauté des Communes de la Haute Saintonge - Site officiel. <https://www.haute-saintonge.org/> (page consultée le 29/06/22)

CC DE L'ÎLE D'OLERON, (2022), Communauté de communes de l'île d'Oléron - site officiel, *Communauté de communes de l'île d'Oléron*. <https://www.cdc-oleron.com/> (page consultée le 15/05/22)

CC DU SEIGNANX, (2022), Communauté de Communes - CC Seignanx - Site Officiel. <https://www.cc-seignanx.fr/> (page consultée le 10/06/22)

CC LA ROCHEFOUCAULD PORTE SUD PERIGORD, (2022), CC La Rochefoucauld Porte du Périgord - site officiel, *La Rochefoucauld Porte du Périgord*. <https://www.rochefoucauld-perigord.fr/> (page consultée le 23/04/22)

CC LACQ ORTHEZ, (2022), Site officiel - CC Lacq Orthez, *Communauté de communes de Lacq Orthez CCLO*. <https://www.cc-lacqorthez.fr/> (page consultée le 10/07/22)

CC LOT ET TOLZAC, (2022), CC Lot et Tolzac. <https://www.lotettolzac.fr/?L=0> (page consultée le 29/06/22)

CC MELLOIS EN POITOU, (2022), Communauté de communes Mellois en Poitou - site officiel. <https://www.melloisenpoitou.fr/> (page consultée le 21/06/22)

CC MIDI CORREZIEN, (2022), Communauté de Communes Midi Corrézien - site officiel. <https://www.midicorrezien.com/> (page consultée le 17/08/22)

CC PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR, (2022), Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour - site officiel. <https://www.lubersacpompadour.fr/> (page consultée le 27/06/22)

CC PORTE ENTRE-DEUX-MERS, (2022), Accueil - CC Porte Entre-Deux-Mers, *CC Portes entre deux mers*. <http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr/> (page consultée le 08/06/22)

CC TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR, (2022), Site officiel de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir. <https://cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr/fr/> (page consultée le 15/06/22)

CC VALLEE D'OSSAU, (2022), Site officiel - CC Vallée d'Ossau, *Vallée d'Ossau Communauté de Communes*. <https://cc-ossau.fr/> (page consultée le 09/05/22)

CC VIENNE ET GARTEMPE, (2022), Communauté de Communes de Vienne et Gartempe - site officiel, *CC Vienne et Gartempe*. <https://www.vienneetgartempe.fr/> (page consultée le 03/06/22)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT POITOU, (2022), CC du Haut Poitou. <https://cc-hautpoitou.fr/> (page consultée le 29/06/22)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS, (2022), Communauté de communes du Pays loudunais - Site officiel, Text, Communauté de communes du Pays loudunais. <https://www.pays-loudunais.fr/> (page consultée le 29/06/22)

CU GRAND POITIERS, (2022), CU Grand Poitier - site officiel, *Grand Poitiers Communauté urbaine : Site Internet*. https://www.grandpoitiers.fr/?cache_cleaned=1 (page consultée le 06/07/22)

HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE, (2016, octobre 28), Haute-Corrèze Communauté - Site officiel, *Haute-Corrèze Communauté*.

REGION NOUVELLE-AQUITAINE, (2020), La filière tourisme en Nouvelle-Aquitaine, *Entreprise en Nouvelle-Aquitaine*. <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/filieres-prioritaires/tourisme> (page consultée le 11/08/22)

TERRITOIRE BIO, (2022, janvier 20), Communauté d'Agglomération du Pays Basque, *Territoires Bio*.

TULLE AGGLO, (2022), Tulle aggro - Ville de Tulle - site officiel. <https://tulleagglo.fr/> (page consultée le 13/06/22).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|---|----|
| Figure 1 : "Les 12 champs d'action des collectivités territoriales dans le domaine de l'alimentation locale" Source : Bodiguel et al.,2021 | 16 |
| Figure 2 : Grille de lecture des sites internet résumée | 30 |
| Figure 3 : Schéma des relations entre les thématiques liées à l'agriculture (M. Schlur, 2022) | 36 |
| Figure 4 : Occurrences des thématiques liées à l'activité agricole dans le discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine (M. Schlur, 2022) | 37 |
| Figure 5 : Occurrences des variables liées aux débouchés alimentaires (M.Schlur, 2022) | 45 |
| Figure 6 : Occurrences des thèmes relatifs à la biodiversité abordés par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine..... | 58 |
| Figure 7 : Degré d'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans une politique agricole (M.Schlur, 2022) | 91 |
| | |
| Tableau 1: Actions mobilisables par les intercommunalités pour mener une action publique en matière d'alimentation (source : Bodiguel et al.,2021)..... | 18 |
| Tableau 2 : Grille de lecture exploratoire des sites internet détaillée..... | 21 |
| Tableau 3 : Présentation des entretiens effectués..... | 22 |
| Tableau 4 : Grille de lecture des sites internet détaillée, thématique "organisation politique et administrative" | 31 |
| Tableau 5 : Grille de lecture des sites internet des intercommunalités détaillée, thématique "outils et instruments" | 32 |
| Tableau 6 : Grille de lecture des sites internet, thématique "discours sur l'agriculture" ... | 33 |
| Tableau 8 : Degrés d'engagement des intercommunalités dans la transition agroécologique | 90 |

TABLE DES CARTES

| | |
|--|----|
| Carte 1 : Intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine étudiées | 28 |
| Carte 2 : Concentration des dispositifs PAT, PCAET et communes labélisées "territoire bio engagé" sur les intercommunalités étudiées de Nouvelle-Aquitaine | 29 |
| Carte 3 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur l'activité agricole .. | 37 |
| Carte 4 : Part de l'emploi agricole dans les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine en 2018..... | 39 |
| Carte 5 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les filières territoriales | 40 |
| Carte 6 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur le tourisme agricole | 42 |
| Carte 7 : Nombre de variables en lien avec les débouchés alimentaires évoquées par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine..... | 44 |
| Carte 8 : Déploiement des projets alimentaires territoriaux dans les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine | 46 |
| Carte 9 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux de santé liés à l'agriculture et l'alimentation | 48 |
| Carte 10 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les paysages agricoles | 50 |
| Carte 11 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur la préservation du foncier naturel et agricole | 51 |
| Carte 12 : Evolution des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) dans les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine entre 2014 et 2015..... | 53 |
| Carte 13 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur le lien entre agriculture et gestion de l'eau | 55 |
| Carte 14 : Nombre de variables en lien avec la biodiversité évoquées par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine..... | 56 |
| Carte 15 : Discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur la biodiversité en lien direct avec l'agriculture | 60 |
| Carte 16 : Discours en lien avec le changement de modèle agricole évoquées par les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine..... | 61 |

| | |
|---|----|
| Carte 17 : Typologie des registres de discours des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux liés à l'agriculture | 68 |
| Carte 18 : Nombre d'élus des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine consacrés aux questions agricoles..... | 71 |
| Carte 19 : Place de l'agriculture dans l'organigramme des services des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine..... | 73 |
| Carte 20 : Action des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux agricoles par soutien financier aux porteurs de projet..... | 77 |
| Carte 21 : Les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine et l'accompagnement des porteurs de projet agricole | 79 |
| Carte 22 : Cumul des documents de projet de territoire des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine..... | 80 |
| Carte 23 : Action des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux agricoles par apport de solutions logistiques | 84 |
| Carte 24 : Actions de communication les intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux agricoles..... | 86 |
| Carte 25 : Typologie des modalités d'action des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux liés à l'agriculture | 88 |
| Carte 26 : Degré d'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans une politique agricole et la transition agroécologique | 92 |

ANNEXES

Annexe 1 : Compétences des EPCI à fiscalité propre prévues par le Code Général des Collectivités Territoriale

| Compétences | Métropole | Com. Urbaine | Com. d'agglo. | Com. Communes |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | (art. L5217-2 CGCT) | (art. L5215-20 CGCT) | (art. L5216-5 CGCT) | (art. L5214-16 CGCT) |
| Développement et aménagement économique, social et culturel | | | | |
| Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire |
| Actions de développement économique | Obligatoire | Obligatoire | | |
| Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain/communautaire | Obligatoire | Obligatoire | | Optionnel |
| Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* *peut être délégué aux communes reconnues d'intérêt touristique sous conditions | Obligatoire* | Obligatoire* | Obligatoire* | Obligatoire* |
| Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, | Obligatoire | Obligatoire | | |
| Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire | | | Obligatoire | Obligatoire |
| Lycées et collèges | | Obligatoire | | |
| Aménagement de l'espace métropolitain/communautaire | | | | |
| Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire |
| Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain / communautaire | Obligatoire | | | |
| Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager | Obligatoire | | | |
| Constitution de réserves foncières | Obligatoire | | | |
| Organisation de la mobilité | Obligatoire | | | |
| Création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement | Obligatoire | | Optionnel | Optionnel |
| Plan de déplacements urbains | Obligatoire | | | |
| Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain | Obligatoire | | | |
| Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain | Obligatoire | | | |
| Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications | Obligatoire | | | |

| Politique locale de l'habitat | | | | |
|--|-------------|-------------|---|-------------|
| Programme local de l'habitat | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | |
| Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | Optionnel |
| Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre | Obligatoire | | | |
| Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire |
| Opérations programmées d'amélioration de l'habitat | | Obligatoire | Obligatoire | |
| Politique de la ville | | | | |
| Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | Optionnel |
| Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | Optionnel |
| Programmes d'actions définis dans le contrat de ville | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | Optionnel |
| Gestion des services d'intérêt collectif | | | | |
| Assainissement des eaux usées | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | |
| Gestion des eaux pluviales urbaines | Obligatoire | | Obligatoire | |
| Eau | Obligatoire | | Obligatoire | |
| Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums | Obligatoire | Obligatoire | | |
| Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national | Obligatoire | Obligatoire | | |
| Services d'incendie et de secours | Obligatoire | Obligatoire | | |
| Service public de défense extérieure contre l'incendie | Obligatoire | | | |
| Action sociale d'intérêt communautaire | | | Optionnel | Optionnel |
| | | | (la responsabilité peut être confiée au CIAS) | |
| Création et gestion de maisons de services au public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes | | | Optionnel | Optionnel |
| Protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie | | | | Optionnel |
| Gestion des déchets ménagers et assimilés | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire |
| Lutte contre la pollution de l'air | Obligatoire | Obligatoire | Optionnel | |
| Lutte contre les nuisances sonores | Obligatoire | Obligatoire | Optionnel | |
| Contribution à la transition énergétique | Obligatoire | Obligatoire | | |
| Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie | Obligatoire | Obligatoire | Optionnel | Optionnel |
| Élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial | Obligatoire | | | |
| Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz | Obligatoire | Obligatoire | | |
| Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains | Obligatoire | Obligatoire | | |
| Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques | Obligatoire | Obligatoire | | |
| Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire | Obligatoire |
| Autorité concessionnaire de l'État pour les plages | Obligatoire | | | |

La mention « obligatoire » désigne les compétences octroyées de droit à l'EPCI au moment de la création.

La mention « optionnel » désigne les compétences qui peuvent être transférées par les communes aux EPCI.

* La compétence est obligatoire mais peut être déléguée aux communes ou à des syndicats sous conditions.

En sus des compétences précitées, les EPCI à fiscalité propre peuvent se doter d'autres compétences, dites facultatives, dont ils décident eux-mêmes le champ et la formulation.

Annexe 2 : Grille d'entretien auprès des agents d'intercommunalités

Grille d'entretien CC Lavalette – Tude – Dronne
Siège Montmoreau – Lundi 30 mai – 11h

| Thématique | Questions | Contenu attendu |
|---|--|---|
| Présentation des enquêtés | <p>Dans un premier temps je vais vous demander de vous présenter : pouvez-vous m'expliquer quel est votre rôle dans l'intercommunalité ?</p> <p>Depuis quand travaillez-vous ici ? Quelles sont vos missions ? Comment êtes-vous arrivé à votre poste ?</p> | Profil et parcours des enquêtés |
| L'interco et les questions agricoles | <p>Quelle est la place des questions agricoles dans l'organisation de l'intercommunalité ?</p> <p>Qui est en charge des questions agricoles, depuis quand ? Quel service de l'intercommunalité est en charge des questions agricoles ? Combien d'agents travaillent sur les questions agricoles, s'agit-il de missions principales ou secondaires ? Avec quel(s) autre(s) service(s) travaillez-vous ? A quelle fréquence ? Sous quelle forme ? Sur quels sujets ?</p> <p>Qui est l'élu référent sur les questions agricoles et de quoi a-t-il la charge (quelles autres thématiques) ? A-t-il un lien avec l'agriculture ?</p> <p>Y a-t-il une commission qui traite les questions agricoles ? Depuis quand ?</p> | <p>Description de l'organisation administrative / opérationnelle</p> <p>Description de l'organisation politique</p> |
| Point de vue des agents sur les enjeux agricoles du territoire | <p>Quelles sont les principales dynamiques agricoles du territoire ?</p> <p>Quelles tendances observez-vous en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'installation / de nombre d'agriculteurs, - de foncier agricole, - d'orientations productives, - de modes de production agricole ? <p>Quels sont, pour vous, les principaux enjeux agricoles actuels pour le territoire ?</p> <p>Quelle est la thématique prioritaire en matière d'agriculture sur le territoire de l'intercommunalité ?</p> <p>Quel est le rôle de l'intercommunalité sur ces questions ?</p> <p>Quel devrait-être le rôle de l'intercommunalité sur ces questions ? Comment se positionne l'intercommunalité au sujet des questions agricoles ?</p> <p>Comment l'intercommunalité intervient-elle en matière d'agriculture ?</p> <p>L'intercommunalité a-t-elle une politique agricole spécifique ? Quels sont vos principaux axes/thèmes/objectifs de travail ?</p> <p>Quelles compétences mobilisez-vous ?</p> <p>Quelles actions menez-vous ?</p> <p>Quelle est la nature de ces actions ? (communication, accompagnement financier, support technique ou administratif...)</p> | <p>Identification des outils, des moyens, des actions, des priorités et de l'approche.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Quels sont les objectifs de ces actions ? (sensibilisation du public, soutien ou valorisation du métier, mettre en place un nouveau modèle agricole...) Quelles sont celles que vous considérez comme majeures pour le territoire et pourquoi ?</p> <p>Avez-vous des projets sur la thématique agricole ?</p> <p>Quels outils / instruments mobilisez-vous ?</p> <p>Quels sont vos partenaires lors de la mise en place de ces actions ? A quelle fréquence travaillez-vous avec eux ? Sur quelles thématiques travaillez-vous avec eux ? Les avez-vous sollicités ou sont-ils venus vous proposer une coopération ?</p> <p>Le positionnement de l'intercommunalité vis-à-vis des questions agricoles a-t-il évolué ? Est-ce un positionnement récent ou plutôt historique (qui a eu lieu il y a plusieurs années / mandats) ?</p> | |
|--|--|--|

| | | |
|---|--|--|
| <p>Lien entre agriculture et préservation de la biodiversité</p> | <p>Mon stage s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche, financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, intitulé TAETERR-NA. Il cherche à comprendre comment s'ancre la transition agroécologique dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>On peut définir l'agroécologie comme un modèle agricole prenant en compte les enjeux environnementaux (s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, prise en compte de la biodiversité, maintien de paysages agricole notamment). Elle prend également en compte les enjeux sociaux des agriculteurs (maintien de l'activité et autonomie des exploitations agricoles).</p> <p>C'est un modèle qui nécessite une approche locale, et c'est pour cette raison que nous nous intéressons au rôle que peuvent jouer les intercommunalités dans cette transition.</p> <p>Pour vous, comment les questions de biodiversité sont-elles liées à celles de l'agriculture ? Corollaire : Quelle dimension de l'agriculture est prise en compte dans les questions de préservation de la biodiversité ?</p> <p>Diriez-vous que l'intercommunalité est engagée dans une transition agroécologique ? Observez-vous des dynamiques, des projets, des actions mises en place sur le territoire qui vont dans le sens de la TAE ? Lesquelles ? Quels sont les objectifs ou les axes de travail (réduction phyto / fertilisation / semi-direct / infrastructures agroécologiques / races et semences locales / diversification des cultures / économie circulaire...) Quels sont les acteurs moteurs de ces actions ? Quels sont vos principaux partenaires lors de la mise en place de ces actions ?</p> <p>Quel est le rôle de l'intercommunalité dans la transition agroécologique ? Quel rôle doit-elle ou devrait-elle jouer ? Conduisez-vous des actions qui vont dans le sens d'une TAE / qui concilient « agriculture » et « préservation de la biodiversité » ?</p> | <p>Positionnement des agents par rapport à la TAE</p> <p>Positionnement de l'intercommunalité par rapport à la TAE</p> <p>Identification des actions en faveur de la TAE</p> |
|---|--|--|

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Avez-vous des projets qui intègrent les questions de la TAE / qui concilient « agriculture » et « préservation de la biodiversité » ? Quels sont les éléments importants qui selon vous permettent à une intercommunalité d'agir sur ces questions ? (Instruments, compétences particulières, financements ...)</p> <p>Quel service de l'intercommunalité est en charge des questions de biodiversité ? Combien d'agents travaillent sur ces questions, s'agit-il de missions principales ou secondaires ?</p> <p>Qui est l'élu référent sur les questions agricoles et de quoi a-t-il la charge (quelles autres thématiques) ? A-t-il un lien avec l'agriculture ?</p> <p>Y a-t-il une commission qui traite les questions agricoles ? Depuis quand ?</p> <p>Existe-t-il un lien entre les services agriculture et biodiversité ? De quel type (projets communes, réunions, échanges informels...)</p> | |
|--|---|--|

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| <p>Foncier agricole</p> | <p>L'un des principaux enjeux de l'agriculture est la préservation du foncier agricole. Elle est essentielle au maintien de la profession mais elle permet également de préserver les terres agricoles et/ou naturelles de l'artificialisation. Quelle est la position de l'intercommunalité à ce sujet ?</p> <p>Il me semble que vous avez un PLUi sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité : Quelles sont les principales ambitions de ces documents ?</p> <p>Concrètement, quel est l'impact du PLUi sur le foncier agricole ? Quelle est la place des questions agricoles et de la biodiversité dans ces documents ? Affiche-t-il une volonté particulière de préservation du foncier agricole ? Si oui, quels moyens (outils/règles) se donnent-ils pour le préserver ? Y-a-t-il une volonté de favoriser certains types d'exploitations (AB, petite taille maraîchage...) et par quels moyens (outils/règles) ? Quels ont été vos interlocuteurs sur les questions agricoles ?</p> <p>En dehors de ces documents, conduisez-vous des actions spécifiques ou des projets en lien avec le foncier agricole ? Lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fermes communales ou intercommunales - achat de terrains ou préemption dans le but de préserver du foncier agricole ou d'installer une exploitation - baux environnementaux - contrats de gestion de site - espaces-tests agricoles <p>Quels sont vos partenaires ? Avez-vous travaillé avec la SAFER, Terre de Liens ou d'autres organismes ? Par quels moyens ? (convention SAFER, préemption, réserve foncière...) Sur quels projets ? Quels sont vos objectifs ?</p> | <p>Positionnement et actions en faveur de la préservation du foncier agricole</p> <p>Espaces-tests, achat de terres, réserves foncières, contrats type BRE, installation d'agriculteurs...</p> <p>Intervention des SAFER, TDL, autres partenaires...</p> |
|--------------------------------|--|--|

| | | |
|--|---|------------------------------------|
| <p>Sujets à aborder spécifiques à l'intercommunalité</p> <p><i>Poser ces questions à chaque fois qu'un projet en lien avec la TAE / préservation de la biodiversité / foncier agricole est évoqué</i></p> | <p>Tout à l'heure vous m'avez parlé d'un projet / J'ai vu sur votre site internet que vous mettiez aviez un PAT, pouvez-vous m'en parler plus en détail ?</p> <p>Quelle place a-t-il dans la politique intercommunale ? Quel est / était l'objectif ? Est-il toujours en cours ? Qui anime ou coordonne ce projet ? Quels sont les services concernés ? Quel est le public visé ? Pour quelles raisons avez-vous / voulez-vous engager ce projet ? Quels sont les acteurs partenaires associés ? Quel résultat observez-vous ? Les agriculteurs / associations environnementales / structures para-agricoles / citoyens ont-ils été associés à ce projet et de quelle façon ?</p> | <p>Projets à évoquer : PAT</p> |
|--|---|------------------------------------|

| | | |
|-------------------------------------|---|--|
| <p>Questions d'ouverture</p> | <p>Savez-vous s'il y a des projets concernant l'agriculture et la préservation de la biodiversité qui vont être mis en place dans les années à venir ?</p> <p>Est-ce que vous auriez des documents diffusables à me donner sur chaque projet (des plans, des documents de présentation, des bilans de mi-parcours...) ?</p> <p>Diriez-vous que la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne est une intercommunalité de projet ?</p> | |
|-------------------------------------|---|--|

Annexe 3 : Liste des sites internet des intercommunalites consultes

Accueil | Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne (Pays d'Argentat), (s. d.). <https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/> (page consultée le 27/06/22)

Accueil - CC Bazadais, (s. d.). <https://www.cdcdubazadais.fr/> (page consultée le 02/06/22)

Accueil - CC ELAN, (s. d.), *Communauté de Communes ELAN - Site Officiel*. <http://www.elan87.fr/> (page consultée le 09/05/22)

Accueil - CC Porte Entre-Deux-Mers, (2022), *CC Portes entre deux mers*. <http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr/> (page consultée le 08/06/22)

Accueil - CC Sud Gironde, (s. d.). <http://www.cdcsudgironde.fr/> (page consultée le 01/07/22)

Accueil - CCIVS, (s. d.). <https://www.ccivs.fr/> (page consultée le 10/07/22)

Accueil - Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, (s. d.). <https://www.agglo-royan.fr/> (page consultée le 09/05/22)

Accueil - Landes d'Armagnac, (s. d.). <https://www.landesdarmagnac.fr/> (page consultée le 20/06/22)

Accueil CC Charente Limousine, (s. d.). <https://www.charente-limousine.fr/index.php/fr/> (page consultée le 03/06/22)

Actualités en Ouest Limousin, (s. d.), *Communauté de Communes Ouest Limousin*. <https://www.ouestlimousin.com/actualites-ouest-limousin/> (page consultée le 01/07/22)

admin, (s. d.), CC BHAP47, *CCBHAP 47*. <https://www.ccbastides47.com/> (page consultée le 29/06/22)

Admin_lem, (s. d.), Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, *Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche*. <https://hautlimousinenmarche.fr/> (page consultée le 01/07/22)

Agglo Brive, (s. d.).

Agglomération d'Agen, (s. d.). <https://www.agglo-agen.net/> (page consultée le 17/06/22)

Agglomération du Grand Dax : territoire numérique et innovant, (s. d.). <https://www.grand-dax.fr/> (page consultée le 03/06/22)

Bienvenue sur Grand Guéret, (s. d.), *Grand Guéret*. <http://www.agglo-grandgueret.fr/> (page consultée le 28/06/22)

Bordeaux Métropole, (s. d.). <https://www.bordeaux-metropole.fr/> (page consultée le 22/04/22)

CA Bergeracoise, (2022), Site officiel de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), *Site Internet de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise*. <https://www.la-cab.fr/> (page consultée le 25/04/22)

CA de Saintes, (s. d.), Communauté d'agglomération de Saintes - Site officiel. <https://www.agglo-saintes.fr/> (page consultée le 06/05/22)

CA du Bocage Bressuirais, (2022), Agglomération du Bocage Bressuirais - site officiel. <https://www.agglo2b.fr/> (page consultée le 19/08/22)

CA Grand Angoulême, (2022), CA Grand Angoulême - site officiel, *GrandAngoulême*. <http://www.grandangouleme.fr/> (page consultée le 20/04/22)

CA Grand Cognac, (s. d.), *Communauté d'Agglo Grand Cognac*. <https://www.grand-cognac.fr/node> (page consultée le 28/05/22)

CA La Rochelle, (2022), Agglo La Rochelle -Site officiel. <https://www.agglo-larochelle.fr/> (page consultée le 13/05/22)

CA Pau Béarn Pyrénées, (2022), Le site de la ville de Pau et agglomération Pau Béarn Pyrénées. <https://www.pau.fr/> (page consultée le 27/06/22)

CC Albret Communauté, (s. d.), *Communauté de communes Albret Communauté*. <https://www.albretcommunaute.fr/> (page consultée le 17/06/22)

CC Aunis Atlantique, (2022), Communauté de communes Aunis Atlantique, *Aunis Atlantique*. <https://www.aunisatlantique.fr/> (page consultée le 14/06/22)

CC Aunis Sud, (2022), Communauté de Communes Aunis Sud - Site Officiel, *Aunis Sud*. <https://aunis-sud.fr/> (page consultée le 20/05/22)

CC Civraisien en Poitou, (2022), Communauté de communes - Civraisien en Poitou, *CivraisienPoitou*. <https://www.civraisienpoitou.fr/> (page consultée le 15/06/22)

CC Coeur de Saintonge, (2022), Site officiel de la Communauté de Communes Coeur de Saintonge. <https://www.coeurdesaintonge.fr/> (page consultée le 24/06/22)

CC Confluent, (s. d.), *Communauté des communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*. <https://www.communauteduconfluent.com/?L=0> (page consultée le 22/06/22)

CC de la Haute Saintonge, (2022), Communauté des Communes de la Haute Saintonge - Site officiel. <https://www.haute-saintonge.org/> (page consultée le 29/06/22)

CC de l'Estuaire, (2022), Communauté de communes de l'Estuaire - site officiel. <https://www.cc-estuaire.fr/> (page consultée le 09/05/22)

CC de l'Île d'Oléron, (2022), Communauté de communes de l'île d'Oléron - site officiel, *Communauté de communes de l'Île d'Oléron*. <https://www.cdc-oleron.com/> (page consultée le 15/05/22)

CC du Seignanx, (2022), Communauté de Communes - CC Seignanx - Site Officiel. <https://www.cc-seignanx.fr/> (page consultée le 10/06/22)

CC La Rochefoucauld Porte Sud Périgord, (2022), CC La Rochefoucauld Porte du Périgord - site officiel, *La Rochefoucauld Porte du Périgord*. <https://www.rochefoucauld-perigord.fr/> (page consultée le 23/04/22)

CC Lacq Orthez, (2022), Site officiel - CC Lacq Orthez, *Communauté de communes de Lacq Orthez CCLO*. <https://www.cc-lacqorthez.fr/> (page consultée le 10/07/22)

CC Lot et Tolzac, (2022), CC Lot et Tolzac. <https://www.lotetolzac.fr/?L=0> (page consultée le 29/06/22)

CC Marche et Combraille en Aquitaine, (s. d.), *Marche et Combraille en Aquitaine*. <https://marchetcombraille.fr/> (page consultée le 28/06/22)

CC Medullienne, (s. d.). <https://www.cdcmduillienne.com/> (page consultée le 07/06/22)

CC Mellois en Poitou, (2022), Communauté de communes Mellois en Poitou - site officiel. <https://www.melloisenpoitou.fr/> (page consultée le 21/06/22)

CC Midi Correzien, (2022), Communauté de Communes Midi Correzien - site officiel. <https://www.midicorrezien.com/> (page consultée le 17/08/22)

CC Nord Est Béarn, (s. d.), *Communauté de Communes du Nord Est Béarn - CCNEB*. <https://www.cc-nordestbearn.fr/> (page consultée le 22/05/22)

CC Pays de Lubersac Pompadour, (2022), Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour - site officiel. <https://www.lubersacpompadour.fr/> (page consultée le 27/06/22)

CC Pays de Saint Yrieix, (2022), Communauté de Commune du Pays de Saint-Yrieix - Site officiel. <https://www.communaute-saint-yrieix.fr/> (page consultée le 01/07/22)

CC Porte Océane Limousine, (s. d.), *Porte Océane du Limousin*. <https://www.porteoceane-dulimousin.fr/> (page consultée le 01/07/22)

CC Terrassonnais Haut Périgord Noir, (2022), Site officiel de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir. <https://cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr/fr/> (page consultée le 15/06/22)

CC Val de Charente, (s. d.). <https://www.ccvaldecharente.fr/> (page consultée le 03/06/22)

CC Vallée d'Ossau, (2022), Site officiel - CC Vallée d'Ossau, *Vallée d'Ossau Communauté de Communes*. <https://cc-ossau.fr/> (page consultée le 09/05/22)

CC Vienne et Gartempe, (2022), Communauté de Communes de Vienne et Gartempe - site officiel, *CC Vienne et Gartempe*. <https://www.vienneetgartempe.fr/> (page consultée le 03/06/22)

CCLB 64 | La Communauté, (s. d.), *monsie*. <https://www.cclb64.fr/la-communaute> (page consultée le 21/05/22)

CDC4B: collectivité Sud-Charente des cantons de Baignes, Barbezieux, Blanzac, Brossac |, (s. d.). <http://www.cdc4b.com/> (page consultée le 03/06/22)

Chalosse Tursan - Communauté de communes Chalosse Tursan, (s. d.). <https://www.chalosseturstan.fr/> (page consultée le 03/06/22)

Coeur de Charente - Vivre, entreprendre et découvrir | Accueil, (s. d.).

Coeur Haute Lande / Communauté de communes - Communauté de communes Coeur Haute Lande, (s. d.). <https://www.coeurhautelande.fr/Communaute-de-communes/Coeur-Haute-Lande> (page consultée le 20/06/22)

Communauté de Communes - Pays Morcenais, (s. d.). <https://www.paysmorcenais.fr/> (page consultée le 09/06/22)

Communauté de communes - Terres de Chalosse, (s. d.). <https://www.terresdechalosse.fr/> (page consultée le 14/06/22)

Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, (s. d.). <https://www.cc-avt.fr/accueil.html> (page consultée le 21/06/22)

Communauté de communes Creuse Sud-Ouest : Site en construction, (s. d.). <https://www.creusesudouest.fr/> (page consultée le 28/06/22)

Communauté de Communes de Bénévent-Grand-Bourg, (s. d.). <https://benevent-legrandbourg.fr/fr/> (page consultée le 28/06/22)

Communauté de Communes de Fumel vallée du Lot, (s. d.). <https://www.fumelvalleedulot.com/fr/> (page consultée le 29/06/22)

Communauté de Communes de Mimizan, (s. d.). <https://www.cc-mimizan.fr/fr.html> (page consultée le 03/06/22)

Communauté de Communes de Noblat, (s. d.). <http://www.ccnoblat.fr/> (page consultée le 01/07/22)

Communauté de Communes des Coteaux et des Landes de Gascogne, (s. d.). <http://www.cc-coteaux-landes-gascogne.fr/> (page consultée le 17/06/22)

Communauté de Communes des Portes de Vassivière, (s. d.).

Communauté de Communes des Vallées du Clain, (s. d.), *Vallées du Clain*. <https://www.valleesduclain.fr/> (page consultée le 29/06/22)

Communauté de Communes Domme - Villefranche du Périgord, (s. d.).

Communauté de Communes du Haut Poitou, (2022), CC du Haut Poitou. <https://cc-hautpoitou.fr/> (page consultée le 29/06/22)

Communauté de Communes du Pays de Duras | Professionnels, (s. d.). http://cc-paysdeduras.fr/wa_39.html (page consultée le 17/06/22)

Communauté de Communes du Pays de Lauzun, (s. d.), *Communauté de Communes du Pays de Lauzun*. <https://www.ccpl47.fr/> (page consultée le 11/05/22)

Communauté de Communes du pays de Saint Aulaye - Porte du Périgord Vert - Focus, (s. d.). <http://www.cc-paysdesaintaulaye.fr/> (page consultée le 30/06/22)

Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, (s. d.), <https://www.paysduzerche.fr/>. <https://www.paysduzerche.fr/> (page consultée le 27/06/22)

Communauté de communes du Pays Loudunais, (2022), Communauté de communes du Pays loudunais - Site officiel, Text, Communauté de communes du Pays loudunais. <https://www.pays-loudunais.fr/> (page consultée le 29/06/22)

Communauté de Communes du Périgord Nontronnais -, (s. d.), *Communauté de Communes du Périgord Nontronnais*. <https://www.perigord-nontronnais.fr> (page consultée le 04/05/22)

Communauté de communes du Périgord Ribéracois, (2019, février 9), *Communauté de Communes du Périgord Ribéracois* |. <https://ccpr24.fr/> (page consultée le 30/06/22)

Communauté de Communes du Rouillacais, (s. d.). <http://www.crouillacais.fr/> (page consultée le 22/04/22)

Communauté de communes du Thouarsais, (s. d.). <https://www.thouars-communaute.fr/> (page consultée le 14/06/22)

Communauté de communes Haut Val de Sèvre - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, (s. d.). <https://www.cc-hautvaldesevre.fr/> (page consultée le 25/05/22)

Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord Dordogne - Accueil, (s. d.). <https://www.ccilap.fr/> (page consultée le 30/06/22)

Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, (s. d.), *Communauté de Communes Jalle Eau Bourde*. <https://jalleaubourde.fr/> (page consultée le 19/05/22)

Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île - Médoc Cœur de Presqu'île, (s. d.). <http://www.medoc-cpi.fr/> (page consultée le 07/06/22)

Communauté de Communes Montaigne Montravel Gurson, (s. d.). <https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr/> (page consultée le 30/04/22)

Communauté de communes pays de Nexon et monts de Châlus, (s. d.). <https://www.paysdenexon-montsdechalus.fr/accueil.html> (page consultée le 18/05/22)

Communauté de Communes Périgord-Limousin, (s. d.), *Communauté de Communes Périgord-Limousin*. <https://www.perigord-limousin.fr/> (page consultée le 15/05/22)

Communauté de Communes Portes Sud Périgord - Site officiel, (s. d.). <http://www.ccp24.fr/> (page consultée le 30/04/22)

Communauté des Communes Bastides Dordogne-Périgord, (s. d.), *Bastides Dordogne-Périgord*. <https://ccbdp.fr/> (page consultée le 03/05/22)

Communauté Pays Basque, (s. d.). <https://www.communaute-paysbasque.fr/> (page consultée le 24/04/22)

Communication, C. d'Agglomération du N., (s. d.), Niort Agglo, le site officiel de la Communauté d'Agglomération du Niortais. <https://www.niortagglo.fr/index.html> (page consultée le 21/06/22)

Côte Landes Nature, (s. d.), *Site officiel de la Communauté de communes Côte Landes Nature*. <https://www.cc-cln.fr/> (page consultée le 20/06/22)

Creuse Confluence - Communauté de Communes - Accueil, (s. d.). <https://www.creuseconfluence.com/> (page consultée le 28/06/22)

Creuse Grand Sud | Communauté de Communes, (s. d.). <https://creuse-grand-sud.fr/> (page consultée le 23/05/22)

CU Grand Poitiers, (2022), CU Grand Poitier - site officiel, *Grand Poitiers Communauté urbaine : Site Internet*. https://www.grandpoitiers.fr/?cache_cleaned=1 (page consultée le 06/07/22)

Grand Cubzaguais Communauté de Communes, (2017, juillet 5). <https://www.grand-cubzaguais.fr/> (page consultée le 14/05/22)

Haute-Corrèze Communauté, (2016, octobre 28), Haute-Corrèze Communauté - Site officiel, *Haute-Corrèze Communauté*.

HDC, J. & S. powered by, (s. d.), Mont de Marsan Agglo - accueil. <http://www.montdemarsan-agglo.fr/agglo/jsp/site/Portal.jsp> (page consultée le 20/06/22)

Lavalette Tude Dronne |, (s. d.).

MACS - Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud - Landes 40, (s. d.), MACS. <https://www.cc-macs.org/> (page consultée le 14/05/22)

mathieudoutre, (s. d.), CC Sarladais, *Communauté de communes du Sarladais*. <https://www.cc-sarlatperigordnoir.fr/> (page consultée le 30/06/22)

Médoc Atlantique - De l'estuaire à l'océan, (s. d.), *Médoc Atlantique*. <https://www.ccmédocatlantique.fr/> (page consultée le 03/05/22)

Montesquieu, C. de C. de, (s. d.), Communauté de Communes de Montesquieu. <https://www.cc-montesquieu.fr/accueil> (page consultée le 21/04/22)

Océan 3, C. d'agglomération R. & contacter, A. M. C.-P. des F. à R.-B. 50224-17304 R. C.-F. T. : 05 46 82 17 80-F. : 05 46 99 76 30-N., (s. d.), CA Rochefort Océan, *Communauté d'agglomération de Rochefort Océan*. <https://www.agglo-rochefortocean.fr/node> (page consultée le 10/05/22)

Pays Tarusate - Pays Tarusate, (s. d.). <https://www.pays-tarusate.fr/> (page consultée le 07/06/22)

Projet de territoire – CDPB, (s. d.).

SCoTDOCS, (s. d.), *Site officiel du SCoT du Bergeracois*. <https://www.scot-bergeracois.com/scotdocs> (page consultée le 25/04/22)

Site des 9 Fontaines, (s. d.), *Mont de Marsan Tourisme*. <https://www.montdemarsan-tourisme.fr/destination-mont-de-marsan/pnu/site-des-9-fontaines/> (page consultée le 20/06/22)

Site officiel - Communauté de Communes Val de Gâtine, (s. d.). <https://www.valdegatine.fr/accueil.html> (page consultée le 21/06/22)

Territoire Bio, (2022, janvier 20), Communauté d'Agglomération du Pays Basque, *Territoires Bio*.

Tulle Agglo, (2022), Tulle agglo - Ville de Tulle - site officiel. <https://tulleagglo.fr/> (page consultée le 13/06/22)

Vals de Saintonge Communauté, (s. d.), Vals de Saintonge Communauté - Site officiel. <http://valsdesaintonge.fr/> (page consultée le 03/06/22)

Yvard, C.-H., (2021, décembre 23), A Bergerac, la légumerie se veut un nouvel acteur de l'agroalimentaire. <http://www.aqui.fr/economies/a-bergerac-la-legumerie-se-veut-un-nouvel-acteur-de-l-agroalimentaire,21565.html> (page consultée le 25/04/22)

Annexe 4 : Grille de lecture des sites internet des intercommunalités complète et codage

| | |
|--|--|
| Organisation politique et administrative | |
| Compétences optionnelles ou facultatives en lien avec l'agriculture ou la biodiversité | Type de compétence / Thématiques Nombre de compétences |
| Visibilité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire sur le site internet | 0 = pas de mention / 5 = visible ou mentionné sur la page d'accueil / 4 = visible ou mentionné dans une rubrique principale / 3 = visible ou mentionné dans une rubrique secondaire / 2 = visible ou mentionné dans un corps de texte sur un autre sujet / 1 = visible ou mentionné dans plusieurs rubriques |
| L'agriculture ou de l'agroalimentaire dans l'organisation des services | 0 = pas de mention / 1 = au sein du service économie ou développement local / 2 = au sein du service environnement / 3 = service à part entière |
| Les agents chargés de thématiques agricoles et/ou agroalimentaires | 0 = aucun ou non renseigné / 1 = mission secondaire de l'agent / 2 = mission principale de l'agent / 3 = plusieurs agent à mission principale |
| L'agriculture dans l'organisation politique | 0 = aucune commission / 1 = thématique secondaire d'une commission / 2 = thématique principale d'une commission / 3 = thématique présente dans plusieurs commissions |
| Elus en charge des questions agricoles | nombre d'élus |
| CSP des élus en charge des questions agricoles | cf. feuille CSP INSEE* |
| Conseil de développement | 0 = non / 1 = oui |
| Traitement des questions agricoles par de Codev | Thème |
| Acteurs partenaires cités | |

| Outils et instruments | |
|---|---|
| SCoT | Nom |
| PLUi | 0 = aucun / 1 = partiel / 2 = ensemble du territoire / 3 = échelle supérieure à l'EPCI / 4 = partiel en cours / 5 = Ensemble du territoire en cours |
| Agenda 21 | 0 = non / 1 = oui |
| PAT (à l'échelle de l'EPCI) (source : DRAAF, 2022) | 0 = aucun / 1 = PAT non labellisé / 2 = PAT émergent / 3 = PAT opérationnel |
| PAT de territoire supra intercommunal dont PAT (porté par Pays, PETR, Syndicats, PNR...) | Structure porteuse |
| | 0 = aucun / 1 = PAT non labellisé / 2 = PAT émergent / 3 = PAT opérationnel |
| PCAET (source DREAL NA, 2022) | 0 = Non engagé / 1 = arrêté ou approuvés / 2 = obligatoire en cours / 3 = volontaire en cours / 4 = à élaborer |
| Chartes / conventions | Nom (thématique) du projet |
| | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Projet de territoire | Nom du projet |
| | 0 = non / 1 = en cours / 2 = actif |
| Communes labellisées territoire bio engagé (SAU bio et SAU bio + % bio restauration collective) | Nombre de communes labellisées sur le territoire |
| EPCI labellisé territoire bio (FNAB) | 0 = non / 1 = oui |
| Soutien financier sur fonds européen LEADER | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Soutien financier direct (appels à projets, subventions) | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Soutien financier indirect (financement de diagnostics d'exploitation, autres prestations) | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Assistance technique non agronomique (montage de dossier, communication...) | Bref descriptif |
| | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Actions de communication / informations à destination des agriculteurs (ex : répertoire d'acteurs pour l'installation / la conversion au bio) | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| | Forme |
| Actions de communication ou sensibilisation du public / événements | 0 = non / 1 = oui |
| | Type d'action |

| | |
|---|---|
| Guides, annuaires ou recensement de producteurs locaux | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| | Type de document |
| Infrastructures communautaires en lien avec l'agro-alimentaire (légumerie, cuisine communautaire, abattoirs, bâtiment/pôle d'accueil d'activités en lien avec l'agro-alimentaire) | Type d'infrastructure |
| | Nombre d'infrastructures |
| Solution / plateforme logistique en faveur de circuits-courts | 0 = non / 1 = oui |
| Dispositif de vente de produits locaux (drive fermier, boutiques, boutiques en ligne, ...) | 0 = non / 1 = oui |
| | Type |
| Espace Test Agricole | Destination / objectif principal |
| | Nombre d'espace test agricole |
| DPU (à vocation de préservation des espaces naturels et/ou agricoles) | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| | Type d'action |
| Location de terres conditionnée (BRE, filières d'alimentations locales, ...) | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Participation et/ou animation de commissions de gestion du foncier agricole | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Constitution de réserve foncière / Acquisition foncière | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Animation site Natura 2000 | Nombre de sites Natura 2000 |
| | Type d'action |
| Création d'espaces de "nature en ville" (jardins collectifs, îlots de préservation de biodiversité en cœur de ville...) | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Financement / participation à un programme de recherche | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Effectuer un diagnostic environnemental de territoire (biodiversité, qualité des sols, paysages...) | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |
| Effectuer un diagnostic agricole territoire (foncier agricole et/ou agronomie) | 0 = non mobilisé / 1 = mobilisé / 2 = récurrent / 3 = prédominant |

| Discours sur l'agriculture | |
|--|--|
| Préserver la biodiversité ordinaire | 0 = aucune mention / 1 = évoqué / 2 = objectif affiché ou récurrent / 3 = objectif principal ou prédominant |
| Promouvoir et accroître la biodiversité cultivée ou domestique (semences paysannes races locales) | |
| Préserver / promouvoir la biodiversité remarquable (une espèce ou un milieu particulier) | |
| Préserver ou créer une trame / zone tampon | |
| Limiter l'étalement urbain et la fragmentation/consommation des espaces naturels et agricoles | |
| Réinsérer des éléments semi-naturels (IAE) dans espaces agricoles | |
| Valoriser les services écosystémiques dans la production | |
| Préserver la qualité de l'eau et les espaces aquatiques | |
| Gérer quantitativement les ressources en eau | |
| Maintenir un paysage (milieux ouverts, architecture, entretien des espaces, qualité paysagère, pollution visuelle, type de paysage...) | |
| Préserver le cadre de vie (cadre de vie rural, nature en ville, accessibilité, ...) | |
| Développer l'attractivité touristique | |
| Promouvoir un patrimoine local reflétant l'identité du territoire | |
| Valoriser l'activité agricole (maintien de l'activité, installation de certains agriculteurs) | |
| Moderniser les exploitations, encourager les innovations | |
| Limiter les intrants et les contaminations | |
| Soutien aux initiatives collectives d'agriculteurs | |
| Promouvoir la diversification des productions | |
| Transformer le modèle agricole (agroécologie, semi-direct, agroforesterie, bio) | |
| Développer des circuits courts | |
| Mettre en place un système alimentaire territorialisé | |
| Approvisionner les restaurations collectives en produits bio et/ou locaux | |
| Favoriser les filières territoriales | |

| | |
|--|--|
| Promouvoir la diversification des débouchés | 0 = aucune mention / 1 = évoqué / 2 = objectif affiché ou récurrent / 3 = objectif principal ou prédominant |
| Lutter contre le gaspillage alimentaire | |
| Transition énergétique : promouvoir les énergies renouvelables | |
| Limiter les gaz à effet de serre / Lutter contre le réchauffement climatique | |
| Valoriser les biodéchets | |
| Améliorer la santé humaine (alimentation saine) | |
| Encourager une meilleure gestion de la ressource bois | |

Annexe 5 : Variables utilisées pour la réalisation de la typologie des registres de discours

| | |
|--|----------------|
| Préserver la biodiversité ordinaire | BIODIV1 |
| Promouvoir et accroître la biodiversité cultivée ou domestique (semences paysannes races locales) | BIODIV2 |
| Préserver / promouvoir la biodiversité remarquable (une espèce ou un milieu particulier) | BIODIV3 |
| Préserver ou créer une trame / zone tampon | BIODIV4 |
| Limiter l'étalement urbain et la fragmentation/consommation des espaces naturels et agricoles | BIODIV5 |
| Réinsérer des éléments semi-naturels (IAE) dans espaces agricoles | BIODIV6 |
| Valoriser les services écosystémiques dans la production | BIODIV7 |
| Préserver la qualité de l'eau et les espaces aquatiques | EAU1 |
| Gérer quantitativement les ressources en eau | EAU2 |
| Maintenir un paysage (milieux ouverts, architecture, entretien des espaces, qualité paysagère, pollution visuelle, type de paysage...) | PAYSAG1 |
| Préserver le cadre de vie (cadre de vie rural, nature en ville, accessibilité, ...) | PAYSAG2 |
| Développer l'attractivité touristique | TOURISM |
| Promouvoir un patrimoine local reflétant l'identité du territoire | PATRIM |
| Valoriser l'activité agricole (maintien de l'activité, installation de certains agriculteurs) | AGRI1 |
| Moderniser les exploitations, encourager les innovations | AGRI2 |
| Limiter les intrants et les contaminations | AGRI3 |
| Soutien aux initiatives collectives d'agriculteurs | AGRI4 |
| Promouvoir la diversification des productions | AGRI5 |
| Transformer le modèle agricole (agroécologie, semi-direct, agroforesterie, bio) | AGRI6 |
| Développer des circuits courts | ALIM1 |
| Mettre en place un système alimentaire territorialisé | ALIM2 |
| Approvisionner les restaurations collectives en produits bio et/ou locaux | ALIM3 |
| Favoriser les filières territoriales | ALIM4 |
| Promouvoir la diversification des débouchés | ALIM5 |
| Lutter contre le gaspillage alimentaire | ALIM6 |
| Transition énergétique : promouvoir les énergies renouvelables | CLIM1 |
| Limiter les gaz à effet de serre / Lutter contre le réchauffement climatique | CLIM2 |
| Travailler sur la résilience du territoire (S'adapter aux changements climatiques) | CLIM3 |
| Valoriser les biodéchets | CLIM4 |
| Améliorer la santé humaine (alimentation saine) | SANTE |
| Encourager une meilleure gestion de la ressource bois | FORET |

Annexe 6 : Variables utilisées pour la réalisation de la typologie des instruments

| | | |
|--|-----------------|---|
| Action foncière | NB_inst_foncier | Somme des instruments en lien avec le foncier agricole mobilisés par l'EPCI (maximum : trois instruments) |
| Projets de territoire | Cumul_p_terr | Aucun = Aucun dispositif 1disposfPAT = 1 seul dispositif sauf PAT AM2disposfPAT = Au moins 2 dispositifs sauf PAT PATseul = PAT seul AM1dispoetPAT = PAT + au moins un autre Tousdispo = Tous les dispositifs <i>Dispositifs étudiées : PCAET, Agenda 21, Projets de territoire, chartes, PAT</i> |
| Diagnostics de territoire | Diagnostic | Aucun = aucun Diag_env = Diagnostic environnemental Diag_agri = Diagnostic agricole |
| Participation ou financement d'un projet de recherche | Proj_rech | Financement ou participation à un projet de recherche Oui / Non |
| Solutions logistiques | Logistique | Somme des instruments en lien avec la logistique en lien avec la production et la distribution de produits agricoles mobilisés par l'EPCI (maximum : 2 instruments) |
| Actions de communication | Communication | Aucun = aucune action de communication Act_com = Action de communication au grand public (événements, médiatisation, sensibilisation, etc.) recens_prod = recensements de producteurs (publication de liste, guides de producteurs, etc.) Deux = les deux |
| Accompagnement des porteurs de projets | Ass_tech_adm | Aucun = aucun accompagnement Info = mise à disposition d'informations sur le site internet Ass_tech = assistance administrative ou technique dans le montage de dossier ou la réalisation de projets. Deux = les deux |
| Intervention financière | Inter_financ | Nombre de variables mobilisées parmi : - soutien financier indirect (ex : financement de diagnostics d'exploitation) - soutien financier direct sur fonds propres (appels à projets et subventions) - soutien financier sur fonds Leader (maximum : 3) |
| Soutien financier sur fonds propres | Sout_fin_dir | Soutien financier sur fonds propre : Oui / Non |

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| REMERCIEMENTS | 5 |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS | 6 |
| SOMMAIRE | 7 |
| INTRODUCTION | 8 |
| PARTIE 1 : METHODE DE COMPARAISON DES POLITIQUES INTERCOMMUNALES | 15 |
| 2. LA POLITIQUE AGROECOLOGIQUE DES INTERCOMMUNALITES : DES PORTES D'ENTREES VARIEES | 15 |
| 2.1. <i>Etude de la littérature : regards croisés entre expérimentation et possibilités juridiques</i> | 16 |
| 2.2. <i>Exploration de sites internet : une première approche de la politique intercommunale en Nouvelle-Aquitaine</i> | 20 |
| 2.3. <i>Aperçu des enjeux identifiés par les acteurs</i> | 21 |
| 3. LES SITES INTERNET : CHOISIR UNE SOURCE D'INFORMATION OPTIMALE A L'ECHELLE DE LA REGION | 26 |
| 4. EVALUER L'ENGAGEMENT DES INTERCOMMUNALITES DANS LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE : CHOIX DES INDICATEURS | 30 |
| PARTIE 2 : DES DISCOURS MULTIDIMENSIONNELS SUR L'AGRICULTURE PORTES PAR LES INTERCOMMUNALITES DE NOUVELLE-AQUITAINE | 35 |
| 1. L'AGRICULTURE : AVANT TOUT PERÇUE POUR SA FONCTION ECONOMIQUE..... | 36 |
| 1.1. <i>Les enjeux de maintien de l'activité agricole</i> | 36 |
| 1.2. <i>Les filières territoriales : fleurons de l'économie locale</i> | 39 |
| 1.3. <i>Le tourisme : valorisation économique des paysages agricoles</i> | 41 |
| 2. RETERRITORIALISER L'ALIMENTATION POUR REPENSER LE RAPPORT A LA PRODUCTION AGRICOLE..... | 43 |
| 3. L'AGRICULTURE : UN SECTEUR AU CŒUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX..... | 49 |
| 3.1. <i>L'agriculture : un élément clé de la préservation des paysages et de leurs fonctions environnementales</i> | 49 |
| 3.2. <i>L'eau et l'agriculture : une ressource en tension</i> | 53 |
| 3.3. <i>La préservation de la biodiversité : une thématique qui se diffuse dans les discours</i> | 55 |
| 4. LES INTERCOMMUNALITES ET LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE : UNE VARIETE DE TYPES DE DISCOURS | 62 |
| PARTIE 3 : DES DISCOURS AUX ACTIONS, EVALUER L'ENGAGEMENT DES INTERCOMMUNALITES DE NOUVELLE-AQUITAINE DANS LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE | 70 |
| 1. L'INSTITUTIONNALISATION DES QUESTIONS AGRICOLES AU SEIN DES INTERCOMMUNALITES | 70 |
| 2. LES DIFFERENTS MODES D'ACTION DES INTERCOMMUNALITES SUR LES ENJEUX AGRICOLES : DES CHOIX STRATEGIQUES DE POSITIONNEMENT | 74 |
| 2.1. <i>Les financeurs</i> | 76 |
| 2.2. <i>Les animateurs</i> | 78 |
| 2.3. <i>Les approches systémiques</i> | 79 |

| | |
|---|------------|
| 2.4. <i>Les coopératifs</i> | 82 |
| 2.5. <i>Les discrets</i> | 86 |
| 3. LE DEGRE D'ENGAGEMENT DES INTERCOMMUNALITES DANS LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE : AU CROISEMENT DES DISCOURS ET DES INSTRUMENTS..... | 89 |
| CONCLUSION | 93 |
| BIBLIOGRAPHIE | 96 |
| SITOGRAFIE | 98 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 100 |
| TABLE DES CARTES | 101 |
| ANNEXES | 103 |
| TABLE DES MATIERES | 123 |
| RESUME : | 125 |
| MOTS-CLES | 126 |

**LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE : LE ROLE
ET LA PLACE DES INTERCOMMUNALITES
MYRTILLE SCHLUR
UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
Département de Géographie-Aménagement
Laboratoire TREE – UMR 5319 – CNRS/UPPA**

RESUME :

Le projet de recherche TAETERR-NA (Ancrer la transition agroécologique dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine) a pour objectif de comprendre les ressorts territoriaux qui influent sur le déploiement d'un modèle agroécologique. A l'heure où les intercommunalités gagnent en compétences, moyens et légitimité, l'étude de leur positionnement sur les enjeux agricoles est un élément clé pour comprendre la gouvernance locale en matière d'agroécologie. L'étude des sites internet des intercommunalités donne un aperçu des discours et actions mobilisées par les structures pour initier une politique agricole. L'analyse de ces informations révèle des disparités dans les discours et les modes et degrés d'engagement des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine dans la transition agroécologique.

MOTS-CLES :

Transition agroécologique, gouvernance, intercommunalités, politique publique.